

NRJ GROUP
Document de référence 2008



Conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2009.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

Introduction	04
Contenu du document	04
Communication financière	04
Tables de concordance	05
- Règlement européen	05
- Rapport financier annuel	09
1 Personnes responsables et Commissaires aux Comptes	10
1.1 Responsable du document de référence	10
1.2 Attestation du Responsable du document de référence	10
1.3 Commissaires aux comptes	11
1.3.1 Mandats	11
1.3.2 Rémunération	11
1.4 Documents incorporés par référence	12
2 Présentation - activités et résultats – éléments importants (propriétés, filiales et contrats) du Groupe et de la Société mère	13
2.1 Histoire et évolution	13
2.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2008	14
2.3 Chiffres clés	15
2.3.1 Informations financières historiques	15
2.3.2 Informations financières intermédiaires	16
2.4 Activité et résultats	17
2.4.1 Présentation des métiers et de leurs marchés	17
2.4.2 Evénements exceptionnels ayant affecté ces marchés	22
2.4.3 Résultats des activités du Groupe	22
2.4.4 Investissements et financement	26
2.4.5 Evolution récente et perspectives	28
2.5 Autres informations	29
2.5.1 Dépendance commerciale, industrielle ou intellectuelle	29
2.5.2 Recherche et Développement	29
2.5.3 Filiales importantes	30
2.5.4 Contrats importants	30
2.5.5 Propriétés immobilières	30

2.6 Société mère NRJ GROUP	30
2.6.1 Situation et activité de NRJ GROUP au cours de l'exercice écoulé et résultats chiffrés de l'exercice	30
2.6.2 Evolution récente et perspectives	31
2.6.3 Recherche et Développement	31
2.6.4 Dépenses de nature somptuaire	31
2.6.5 Evolution des participations	31
3 Facteurs de risques et assurances	32
3.1 Risques économiques	32
3.1.1 Risques liés à l'environnement économique et à la position concurrentielle	32
3.1.2 Risques liés au modèle économique	33
3.1.3 Autres risques de nature économique	35
3.2 Risques industriels et techniques	35
3.2.1 Risques liés à la production et à la diffusion d'un signal radio	35
3.2.2 Risques liés à la production et à la diffusion d'une chaîne de télévision numériques	36
3.2.3 Risques liés à la diffusion de publicité	37
3.3 Risques environnementaux	37
3.3.1 Mesures de champs magnétiques	37
3.3.2 Autres mesures de protection des sites des salariés	38
3.3.3 Autres mesures environnementales	38
3.4 Risques juridiques	39
3.4.1 Risques liés à la réglementation	39
3.4.2 Risques liés à des litiges et aux procédures judiciaires et d'arbitrage	42
3.5 Risques financiers	42
3.5.1 Risque de marché	42
3.5.2 Risque de crédit et de contre-partie	43
3.5.3 Risque de liquidité	44
3.6 Assurances et couverture des risques du Groupe	45
4 Ressources humaines et citoyenneté	46
4.1 Effectifs, emploi, formation	36
4.2 Main d'œuvre extérieur et sous-traitance	51
4.3 Organisation du travail	51
4.4 Rémunération et avantages accordés au personnel	52
4.5 Proximité et citoyenneté	53
5 Gouvernement d'entreprise	54
5.1 Le Conseil d'administration	54
5.2 Liste des mandats et fonctions des anciens membres du directoire et Conseil de surveillance	56
5.3 Rémunérations	58
5.4 Informations complémentaires concernant les administrateurs	61
5.5 Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition du conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	62
5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	73

6 Informations générales concernant la société NRJ GROUP et son capital	74
6.1 Statuts et fonctionnement	74
6.2 Capital et droits de vote	77
6.2.1 Capital	77
6.2.2 Délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations	78
6.2.3 Capital potentiel	78
6.2.4 Droits de vote	78
6.2.5 Répartition du capital et des droits de vote	79
6.2.6 Rachat d'actions	81
6.2.7 Nantissement d'actions inscrites au nominatif pur	82
6.3 Marché du titre NRJ Group	82
6.4 Dividendes	84
7 Comptes consolidés de NRJ GROUP au 31 décembre 2008	85
7.1 Bilan consolidé NRJ GROUP	86
7.2 Compte de résultat consolidé NRJ GROUP	87
7.3 Tableau des flux de trésorerie courante consolidés NRJ GROUP	88
7.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés NRJ GROUP	89
7.5 Notes annexes aux états financiers consolidés	90
7.6 Rapport des commissaires aux comptes	123
8 Comptes sociaux de NRJ GROUP au 31 décembre 2008	124
8.1 Bilan social NRJ GROUP	125
8.2 Compte de résultat social NRJ GROUP	126
8.3 Tableau des flux de trésorerie NRJ GROUP	128
8.4 Annexe aux comptes sociaux NRJ GROUP	129
8.5 Inventaire des valeurs mobilières	143
8.6 Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices	144
8.7 Rapport général des commissaires aux comptes	145
9 Assemblée Générale du 28 mai 2009	146
9.1 Ordre du jour	146
9.2 Présentation des résolutions	146
9.3 Projet de résolutions	148
9.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	152
9.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	153
9.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	154

INTRODUCTION

CONTENU DU PRESENT DOCUMENT

Eléments du document de référence
Eléments du rapport financier annuel
Eléments du rapport de gestion
Eléments du rapport du Président du Conseil d'administration en matière de gouvernement d'entreprise
Autres informations réglementaires AMF : honoraires des Commissaires aux Comptes, document d'information annuel, descriptif du programme de rachat d'actions.

COMMUNICATION FINANCIERE

Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la Société.

Les informations réglementées et autres informations récurrentes communiquées publiquement sont disponibles sur le site internet du Groupe : www.nrjgroup.fr

Informations publiées ou rendues publiques du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2009

(en application de l'article L. 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Informations mises en ligne et/ou publiées sur les sites internet de NRJ GROUP, de l'AMF et du BALO :

DATE	THEME	LIEU DE CONSULTATION
11/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2007 et apport de liquidité	www.nrjgroup.fr
17/01/2008	Déclaration mensuelle de droits de vote – décembre 2007	www.nrjgroup.fr
28/01/2008	Information financière du 4 ^{ème} trimestre 2007	www.nrjgroup.fr
12/02/2008	Déclaration mensuelle des droits de vote – janvier 2008	www.nrjgroup.fr
13/02/2008	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007	BALO
10/03/2008	Changement de la date de la publication des résultats annuels 2007	www.nrjgroup.fr
20/03/2008	Déclaration mensuelle des droits de vote – février 2008	www.nrjgroup.fr
25/03/2008	Résultats annuels 2007	www.nrjgroup.fr
30/04/2008	Comptes annuels 2007	BALO
30/04/2008	Communiqué de mise à disposition du document de référence incluant le rapport financier annuel – exercice 2007	www.nrjgroup.fr
30/04/2008	Document de référence 2007	AMF - www.nrjgroup.fr
07/05/2008	Information financière du 1 ^{er} trimestre 2008	www.nrjgroup.fr
13/05/2008	Crédit Mutuel CIC porte à 90 % sa participation dans le capital de NRJ MOBILE	www.nrjgroup.fr
14/05/2008	Complément d'information concernant NRJ MOBILE	www.nrjgroup.fr
14/05/2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008	BALO
16/05/2008	Communiqué de presse NRJ GROUP sur le projet de changement du mode d'administration et de gestion (passage en Conseil d'administration)	www.nrjgroup.fr
23/05/2008	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale de 2008	www.nrjgroup.fr
23/05/2008	Avis de réunion valant avis de convocation – Assemblée Générale 2008	BALO
30/05/2008	Descriptif du programme de rachat d'actions	www.nrjgroup.fr
30/05/2008	Documents en vue de l'Assemblée Générale 2008	www.nrjgroup.fr
06/06/2008	Déclaration mensuelle des droits de vote – mai 2008	www.nrjgroup.fr
25/06/2008	Descriptif du programme de rachat d'actions – Rectificatif	www.nrjgroup.fr
27/06/2008	Rapport Annuel 2007	www.nrjgroup.fr
27/06/2008	Assemblée Générale du 27 juin 2008	www.nrjgroup.fr
01/07/2008	Décompte des voix – Assemblée Générale du 27 juin 2008	www.nrjgroup.fr
08/07/2008	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce des comptes annuels	greffe TC Paris
08/07/2008	Déclaration mensuelle des droits de vote – juin 2008	www.nrjgroup.fr
09/07/2008	Compte rendu – Assemblée Générale du 27 juin 2008	www.nrjgroup.fr
11/07/2008	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce des actes juridiques relatifs au passage en Conseil d'Administration	greffe TC Paris
11/07/2008	Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2007	www.nrjgroup.fr
11/07/2008	Bilan Semestriel du contrat de liquidité – juin 2008	www.nrjgroup.fr

23/07/2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2008	www.nrjgroup.fr
04/08/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 30.07.2008 au 01.08.2008	www.nrjgroup.fr
06/08/2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2008	BALO
11/08/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 04 au 06.08.2008	www.nrjgroup.fr
25/08/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 15 au 22.08.2008	www.nrjgroup.fr
28/08/2008	Déclaration mensuelle des droits de vote – juillet 2008	www.nrjgroup.fr
28/08/2008	Résultats du 1 ^{er} semestriels 2008	www.nrjgroup.fr
29/08/2008	Rapport financier semestriel 2008	www.nrjgroup.fr
29/08/2008	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008	www.nrjgroup.fr
01/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 25 au 29.08.2008	www.nrjgroup.fr
04/09/2008	Déclaration mensuelle des droits de vote – août 2008	www.nrjgroup.fr
08/09/2008	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce des actes juridiques relatifs à la réduction de capital	greffe TC Paris
09/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 1er au 08.09.2008	www.nrjgroup.fr
16/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 09 au 15.09.2008	www.nrjgroup.fr
23/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 16 au 22.09.2008	www.nrjgroup.fr
29/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 23 au 26.09.2008	www.nrjgroup.fr
06/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 29.09.2008 au 03.10.2008	www.nrjgroup.fr
07/10/2008	Rapport financier semestriel 2008	AMF
10/10/2008	Déclaration mensuelle des droits de vote – septembre 2008	www.nrjgroup.fr
13/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 06 au 10.10.2008	www.nrjgroup.fr
20/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 13.10.2008	www.nrjgroup.fr
27/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 20 au 24.10.2008	www.nrjgroup.fr
03/11/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 27 au 31.10.2008	www.nrjgroup.fr
03/11/2008	Rectificatif du décompte des voix AG du 27 juin 2008	www.nrjgroup.fr
10/11/2008	Déclaration mensuelle de droit de vote - octobre 2008	www.nrjgroup.fr
10/11/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 03 au 07.11.2008	www.nrjgroup.fr
13/11/2008	Information financière du 3 ^{ème} trimestre 2008	www.nrjgroup.fr
17/11/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 10 au 14.11.2008	www.nrjgroup.fr
24/11/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 17 au 21.11.2008	www.nrjgroup.fr
01/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 24 au 28.11.2008	www.nrjgroup.fr
08/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 1er au 5.12.2008	www.nrjgroup.fr
15/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 08 au 12.12.2008	www.nrjgroup.fr
17/12/2008	NRJ GROUP – Adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF	www.nrjgroup.fr
22/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 15 au 19.12.2008	www.nrjgroup.fr
29/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres du 22 au 24.12.2008	www.nrjgroup.fr
05/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 29.12.2008 au 02.01.2009	www.nrjgroup.fr
07/01/2009	Déclaration de franchissement de seuil d'autocontrôle	AMF
09/01/2009	Bilan Semestriel du contrat de liquidité – décembre 2008	www.nrjgroup.fr
09/01/2009	Déclaration mensuelle de droit de vote - décembre 2008	www.nrjgroup.fr
14/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 05 au 13.01.2009	www.nrjgroup.fr
20/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 14 au 19.01.2009	www.nrjgroup.fr
26/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 20 au 23.01.2009	www.nrjgroup.fr
27/01/2009	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2008	www.nrjgroup.fr
02/02/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 26 au 30.01.2009	www.nrjgroup.fr
09/02/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 02 au 06.02.2009	www.nrjgroup.fr
16/02/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 09 au 13.02.2009	www.nrjgroup.fr
23/02/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 16 au 20.02.2009	www.nrjgroup.fr
03/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 23 au 27.02.2009	www.nrjgroup.fr
09/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 02 au 06.03.2009	www.nrjgroup.fr
16/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 09 au 13.03.2009	www.nrjgroup.fr
23/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 16 au 20.03.2009	www.nrjgroup.fr
25/03/2009	Résultats annuels 2008	www.nrjgroup.fr
30/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres du 23 au 27.03.2009	www.nrjgroup.fr

TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement « Européen » n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/1971/CE.

N/A : non applicable

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement « Européen » n° 809/2004	Page
1 - Personnes responsables	
1.1- Nom et fonction des personnes responsables -----	10
1.2- Attestation des personnes responsables -----	10
2 - Contrôleurs légaux des comptes-----	11
3 - Informations financières sélectionnées	
3.1- Informations financières historiques -----	15-16
3.2- Informations financières intermédiaires -----	16
4 - Facteurs de risque-----	32-45
5 - Informations concernant l'émetteur	
5.1- Histoire et évolution de la Société -----	13
5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial -----	74
5.1.2 Numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés-----	74
5.1.3 Date de constitution et durée de la Société-----	74
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable-----	74
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société -----	13,22-28
5.2- Investissements -----	26-27
5.2.1 Principaux investissements des exercices 2006 et 2007 -----	26-27,107
5.2.2 Principaux investissements en cours-----	26-27
5.2.3 Principaux investissements futurs-----	28
6 - Aperçu des activités	
6.1- Principales activités -----	17-22,29-30
6.2- Principaux marchés -----	17-22
6.3- Evénements exceptionnels-----	22
6.4- Dépendance éventuelle -----	29,32-37
6.5- Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle --	17-22,32-35
7 - Organigramme	
7.1- Description sommaire du Groupe-----	14-15
7.2- Liste des filiales importantes -----	30
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées -----	30,109
8.2- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles -----	37-38
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9.1- Situation financière -----	22-28,85-122
9.2- Résultat d'exploitation -----	22-26,87

10 - Trésorerie et capitaux	
10.1- Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme) -----	28,77-82,86-89
10.2- Source et montant des flux de trésorerie-----	26-27,88
10.3- Conditions d'emprunt et structure de financement -----	111-113
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur-----	N/A
10.5- Sources de financement attendues-----	26-27,88,111
11 - Recherche et développement, brevets et licences -----	29-31
12 - Information sur les tendances	
12.1 Tendances récentes-----	28
12.2 Perspectives-----	28
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice -----	N/A
14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1- Renseignements relatifs aux organes d'administration, de direction et de surveillance et à la direction générale-----	54-61
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale-----	61, 117-118
15 - Rémunérations et avantages	
15.1- Montant de la rémunération versée et des avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales ----	58-61,66-67
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages -----	112
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1- Date d'expiration des mandats actuels des organes d'administration, de direction ou de surveillance-----	54-57
16.2- Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance -----	61
16.3- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations -----	64-66
16.4- Conformité au régime de Gouvernement d'entreprise en vigueur en France-----	62
17 - Salariés	
17.1- Nombres de salariés -----	46-51,117,142
17.2- Participation et stock options-----	52-53
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur-----	N/A
18 - Principaux actionnaires	
18.1- Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote -----	79-80
18.2- Existence de droits de vote différents-----	76-78
18.3- Contrôle de l'émetteur -----	78-80
18.4- Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle-----	N/A
19 - Opérations avec des apparentés -----	61,117-118
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1- Informations financières historiques-----	15-16
20.2- Information financières pro forma-----	N/A
20.3- Etats financiers -----	85-149
20.4- Vérification des informations financières historiques annuelles-----	123,145
20.5- Date des dernières informations financières -----	31 décembre 2008
20.6- Informations financières intermédiaires et autres-----	N/A
20.7- Politique de distribution des dividendes-----	84
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage -----	42,112-113
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale-----	22-28

21 - Informations complémentaires

21.1- Capital social -----	77-80
21.1.1 Capital souscrit -----	77-80
21.1.2 Actions non représentatives du capital -----	N/A
21.1.3 Actions propres -----	79-82
21.1.4 Capital autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital -----	78
21.1.5 Instruments financiers non représentatifs du capital -----	N/A
21.1.6 Autres titres donnant accès au capital -----	52-53
21.1.7 Tableau d'évolution du capital -----	77
21.2- Acte constitutif et statuts -----	74-77
21.2.1 Objet social -----	74
21.2.2 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance -----	63-64
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions -----	76-78
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires -----	76
21.2.5 Assemblée Générale -----	76
21.2.6 Dispositions relatives au changement de contrôle -----	80
21.2.7 Franchissement de seuil -----	77,80
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital -----	N/A

22 - Contrats importants ----- 30

23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts ----- N/A

24 - Documents accessibles au public ----- 4-5

25 - Informations sur les participations ----- 14,31,119-122,134

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	CHAPITRE
1. COMPTES SOCIAUX	Chapitre 8
2. COMPTES CONSOLIDES	Chapitre 7
3. RAPPORT DE GESTION (AU SENS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)	
3.1 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100 DU CODE DE COMMERCE	
- Analyse de l'évolution des affaires - Analyse des résultats - Analyse de la situation financière - Principaux risques et incertitudes - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	Chapitres 2.4 et 2.6 Chapitres 2.4 et 2.6 Chapitres 2.4 et 2.6 Chapitre 3 Chapitre 6.2.2
3.2 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	Chapitre 6.2.5
3.3 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-211 DU CODE DE COMMERCE	
Rachats par la Société de ses propres actions	Chapitre 6.2.5
4. DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	Chapitre 1
5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES	Chapitres 7.6 et 8.7
6. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Chapitre 1.3.2
7. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	Chapitre 5.5
8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	Chapitre 5.6

1 PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du document

Jean-Paul BAUDECROUX
Président Directeur Général

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres 2, 3 et 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Jean-Paul BAUDECROUX

Responsable de l'information

Jean-Pierre TRELAT
Directeur Délégué Finances et Activités Internationales
Téléphone : 01 40 71 42 54

Commissaires aux Comptes titulaires

Deloitte & Associés
Henri LEJETTE
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Conseil Audit & Synthèse (ex Groupe PIA)
Thierry KARCHER
5, rue Alfred de Vigny
75008 Paris

1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.3.1 MANDATS

Mandats en cours		
	Date de début du premier mandat	Date de fin de mandat
Commissaires aux Comptes titulaires		
Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Henri LEJETTE	27 février 2003 ⁽¹⁾	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Conseil Audit & Synthèse (ex Groupe PIA) 5, rue Alfred de Vigny 75008 Paris Représenté par Thierry KARCHER	27 juin 2008 ⁽²⁾	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Commissaires aux Comptes suppléants		
BEAS 7-9, villa Houssay 92200 Neuilly sur Seine	27 février 2003 ⁽¹⁾	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
COEXCOM 40 avenue Hoche 75008 Paris	27 juin 2008 ⁽²⁾	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

⁽¹⁾ Suite à l'expiration des mandats de leurs prédécesseurs.

⁽²⁾ Suite à la démission de la société PIA et de Monsieur Yves CANAC

1.3.2 RÉMUNERATION

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par NRJ GROUP et ses filiales

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				Conseil Audit & Synthèse (ex Groupe PIA)			
	2008		2007		2008		2007	
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- NRJ GROUP SA	88	12%	109	12%	100	100%	100	100%
- Filiales intégrées globalement	622	80%	737	88%				
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- NRJ GROUP SA			67	7%				
- Filiales intégrées globalement			2	0%				
Sous total	710	100%	915	100%	100	100%	100	100%
Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres								
Sous total								
TOTAL	710	100%	915	100%	100	100%	100	100%

1.4 DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- ♦ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 29 avril 2008 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement aux pages 74 à 103 et 105 à 122,
- ♦ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 30 mai 2007 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement aux pages 68 à 110 et 111 à 129.

2 PRÉSENTATION - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS - ÉLÉMENTS IMPORTANTS (PROPRIÉTÉS, FILIALES ET CONTRATS) DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

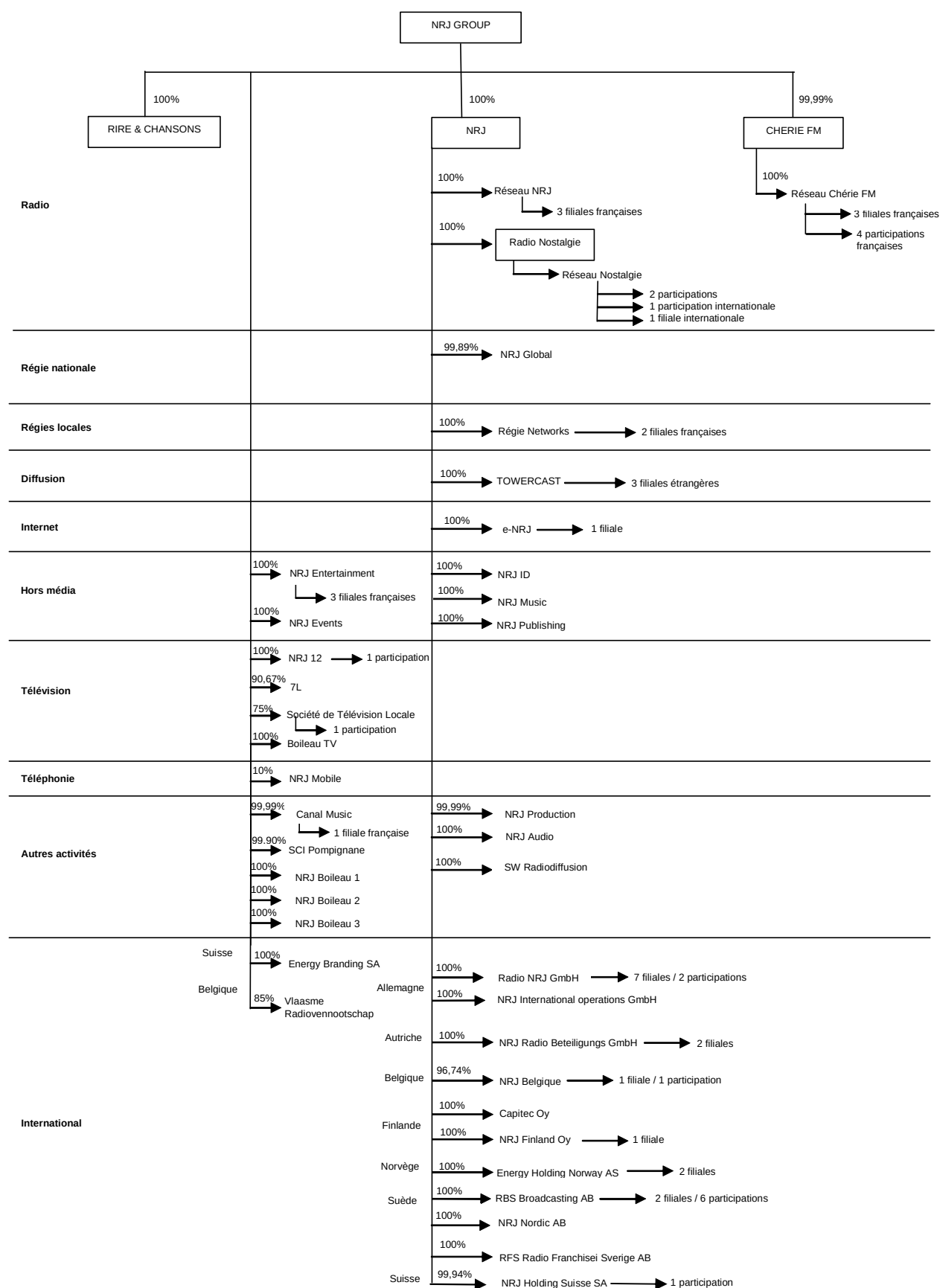
2.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION

RAPPEL HISTORIQUE

- 1981** Naissance de NRJ
- 1987** Naissance de CHERIE FM
- 1988** NRJ en Suisse et en Belgique
- 1989** NRJ au Second Marché de la Bourse de Paris
- 1990** RIRE & CHANSONS en Ile-de-France
- 1991** NRJ à Berlin
- 1993** 3 nouvelles stations NRJ en Allemagne
NRJ en Suède
- 1994** NRJ au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris
- 1995** 14 nouvelles stations NRJ en Suède et lancement de NRJ à Helsinki
RIRE & CHANSONS en national
NRJ acquiert 80% de NOSTALGIE
- 1998** NRJ à Vienne et à Oslo
- 1999** 7 nouvelles fréquences NRJ en Finlande
- 2000** NRJ GROUP au Premier Marché de la Bourse de Paris
Regroupement de tous les actifs au sein de NRJ GROUP
NRJ au Danemark
3 nouvelles stations NRJ en Norvège
- 2001** NRJ détient 100% de NOSTALGIE
- 2002** NRJ devient la 1^{ère} radio en France en audience cumulée sur septembre octobre 2002 (*)
- 2003** NRJ acquiert 49% de Radio Z AG, à Zürich
- 2005** Création de NRJ Events, l'agence événementielle du Groupe
Lancement de NRJ 12, chaîne de télévision numérique à vocation nationale
Lancement de NRJ MOBILE, opérateur virtuel de téléphonie mobile
Exercice exceptionnel de 15 mois, suite au changement d'exercice fiscal, lequel coïncide avec l'année civile à partir de 2006
- 2006** Première année complète de développement des nouveaux médias du Groupe, notamment télévision et mobile, dans le cadre de la stratégie globale multimédia. NRJ Régies devient NRJ GLOBAL. Lancement des premières webradios
- 2007** Poursuite du développement multimédia : développement de NRJ 12, lancement des chaînes NRJ Hits et 7L (Montpellier) et préparation du lancement de NRJ Paris, développement des webradios et lancement de nouvelles versions des sites internet des radios, lancement des offres d'abonnement NRJ MOBILE et C le Mobile en téléphonie mobile.
- 2008** Changement de mode de gestion par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration et nomination de Jean-Paul BAUDECROUX, principal actionnaire et fondateur du Groupe, en qualité de Président Directeur Général.
Recentrage sur les médias radio, TV et internet. Poursuite du développement du pôle Télévision avec notamment, lancement de NRJ Paris et enrichissement de l'offre internet. Réduction de la participation de NRJ GROUP de 50% à 10% dans NRJ Mobile et poursuite de l'activité sous forme de licence.

(*) : Enquête 75.000 + Médiamétrie-septembre-octobre 2002 – audience cumulée – lundi-vendredi-5h/24h – Cible 13 ans et +

2.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008



NRJ GROUP est la Société mère du Groupe. A ce titre ses recettes proviennent des dividendes reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de services effectuées pour leur compte.

Les principales relations commerciales entre les différentes sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2008 ont été les suivantes :

- ♦ commercialisation par NRJ GLOBAL SAS de l'espace publicitaire national des quatre radios du Groupe, des sites internet, des événements et de l'espace publicitaire télévisuel,
- ♦ commercialisation en France par REGIE NETWORKS SAS et ses filiales de l'espace publicitaire local des radios autorisées en catégorie C par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, des espaces locaux d'internet, des événements et animations locales et de la télévision locale,
- ♦ diffusion partielle des programmes des quatre radios du Groupe en France par towerCast SAS,
- ♦ mise à bail par NRJ PRODUCTION SAS des immeubles franciliens aux sociétés du Groupe y ayant leur siège,
- ♦ réalisation par NRJ AUDIO SAS de prestations techniques audiovisuelles et informatiques pour les sociétés françaises du Groupe,
- ♦ licence de la marque NRJ concédée par NRJ GROUP à NRJ SAS,
- ♦ prestations de services administratifs réalisées par NRJ GROUP au profit de l'ensemble des sociétés françaises.

2.3 CHIFFRES CLÉS

2.3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	338,9	368,2
dont opérations d'échanges	7,6	8,5
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges	331,3	359,7
Résultat opérationnel courant	18,4	34,7
Autres produits et charges opérationnels	0,9	32,7
Résultat financier	5,3	6,0
Impôt sur les résultats	(20,9)	(20,2)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	(7,8)	(0,4)
Résultat net des activités poursuivies	(4,1)	52,8
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	(4,1)	52,8
Intérêts minoritaires	(0,5)	(1,3)
Résultat net part du Groupe	(4,6)	51,5

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	208,3	182,3
Goodwill	142,2	153,7
Autres actifs non courants	13,7	17,5
Actifs non courants	364,2	353,5
Stocks	24,7	20,7
Clients et autres débiteurs	185,7	228,3
Fournisseurs et autres créditeurs	(182,3)	(205,8)
Actifs (passifs) d'impôts nets	(11,9)	2,4
Autres actifs / passifs	(18,2)	(16,1)
Besoin en fonds de roulement et Passifs non courants	(2,0)	29,5
Dettes financières à long terme	(0,4)	(0,1)
Dette financière courante	(10,6)	(22,8)
Trésorerie courante	96,0	143,9
Excédent net de trésorerie	85,0	121,0
Capitaux propres	447,2	504,0
Total actif	695,1	770,2
Total passif	(695,1)	(770,2)

Flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat net	(4,1)	52,8
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	31,2	17,9
Plus et moins-values de cession	(8,8)	(32,1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7,8	0,4
Coût de l'endettement net et charges d'impôts	15,5	14,3
Impôts versés	(8,6)	(22,9)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	24,6	(13,4)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	57,6	17,0
Acquisitions d'immobilisations	(51,7)	(37,7)
Cessions d'immobilisations	5,5	32,1
Flux nets de trésorerie affectés aux investissements	(46,2)	(5,6)
Dividendes versés par la Société mère	(24,9)	(24,9)
Augmentation (réduction de capital)	(1,8)	
Remboursements d'emprunts	0,1	(2,3)
Acquisitions nettes d'actions propres	(25,3)	(1,1)
Autres flux liés aux opérations de financement	4,9	3,5
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(47,0)	(24,8)
Variation de trésorerie courante	(35,9)	(13,4)

2.3.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

Néant

2.4 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

2.4.1 PRÉSENTATION DES METIERS ET DE LEURS MARCHÉS

Acteur majeur dans le domaine de la Radio en France et implanté dans 12 autres pays, NRJ GROUP exerce les métiers d'éditeur, de producteur, de diffuseur et assure la commercialisation de ses propres espaces média. Il s'appuie sur la force du média Radio et de ses marques NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM, RIRE & CHANSONS, son expertise marketing et sa puissance commerciale, pour déployer de nouveaux médias - Télévision, Internet et des activités connexes en partenariat comme la Téléphonie Mobile - afin de suivre et anticiper les évolutions de consommation et proposer une offre publicitaire élargie à ses clients.

Le métier cœur du Groupe consiste à créer et développer des médias que ce soit la radio, la télévision ou internet. Dans ce contexte, les programmes et les contenus créés par le Groupe visent à réunir l'audience la plus large, c'est-à-dire le plus grand nombre d'auditeurs, de téléspectateurs ou d'internautes. Près de 90% du chiffre d'affaires consolidé en 2008 est issu de la commercialisation d'espaces ou d'écrans de publicité auprès d'annonceurs désirant promouvoir un message, un service, un produit, ou une marque auprès de larges publics. Le Groupe évolue donc essentiellement sur le marché des investissements média en Presse, Télévision, Affichage, Radio et Internet.

En 2008, ce marché représentait 10,3 milliards d'euros nets en France en 2008. Après avoir connu une période de croissance entre 2003 et 2007, les investissements média en presse, télévision, affichage, radio et internet ont baissé de 2,9% en 2008. Entre 2007 et 2008, les dépenses publicitaires nettes sur les différents médias ont évolué comme suit (Source IREP – France Pub 2008) :

en milliards d'euros	2008	2007	Variation 2008/2007
Presse	4,582	4,757	-3,7%
Télévision	3,303	3,460	-4,5%
Affichage	1,123	1,102	+1,9%
Radio	0,742	0,767	-3,3%
Internet	0,516	0,488	+32%
TOTAL	10,266	10,574	-2,9%

Parmi les médias, la radio est le principal métier du Groupe sur lequel il est un acteur majeur en France et a atteint un niveau élevé de rentabilité. En télévision, le Groupe développe un pôle télévision qui nécessite des investissements importants avant d'atteindre l'équilibre à moyen terme. De même sur internet, mais dans des proportions moindres, le Groupe investit à l'heure actuelle dans ses sites avec pour objectif d'atteindre le niveau d'audience qui lui permettra d'attirer des annonceurs plus nombreux.

De manière générale, l'activité d'éditeur de média est fondée sur un modèle économique présentant une forte proportion de coûts fixe soit principalement les coûts liés aux programmes, les coûts de diffusion, les coûts des régies commerciales et les coûts centraux. Toute variation du chiffre d'affaires a donc un fort impact sur le résultat.

Parmi les charges variables que le Groupe est tenu d'acquitter, notamment au titre des activités de radio en France, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, figure une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes à des fins commerciales dans les programmes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la Société de Perception de la Rémunération Equitable (SPRE). Son barème résulte, à compter du 1er janvier 2008, d'une décision de la commission créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, qui fait cependant actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat de la part des deux principaux syndicats de radio français.

Le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droit des oeuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles il a conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les oeuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

En télévision, en application de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, le Groupe est redevable de la taxe COSIP (Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels). Cette taxe, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est applicable aux chaînes de télévision diffusant des oeuvres éligibles aux aides du compte d'affectation spéciale "Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale" du Trésor et, à compter du 1er janvier 2009, des oeuvres éligibles aux aides du Centre National de la cinématographie (CNC). Par ailleurs, la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision, promulguée le 7 mars 2009, a instauré une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4% (cf. 3.1.3.2).

Concernant le chiffre d'affaires publicitaire, l'horizon de visibilité est limité à quelques semaines, voire quelques jours pour les médias très réactifs comme la radio ou internet. En effet, sur ces médias, le délai et le coût de préparation des campagnes publicitaires sont faibles et permettent aux annonceurs de mettre en place ou au contraire d'annuler une campagne de publicité en quelques jours.

RADIO

Sur le média Radio en France, le Groupe est un acteur majeur dans un marché très concurrentiel dans lequel les intervenants sont de taille et de nature différente :

- ♦ radios généralistes et radios musicales,
- ♦ radios indépendantes et radios appartenant à des Groupes de média,
- ♦ radios commerciales et radios publiques,
- ♦ réseaux de radio nationaux et radios locales.

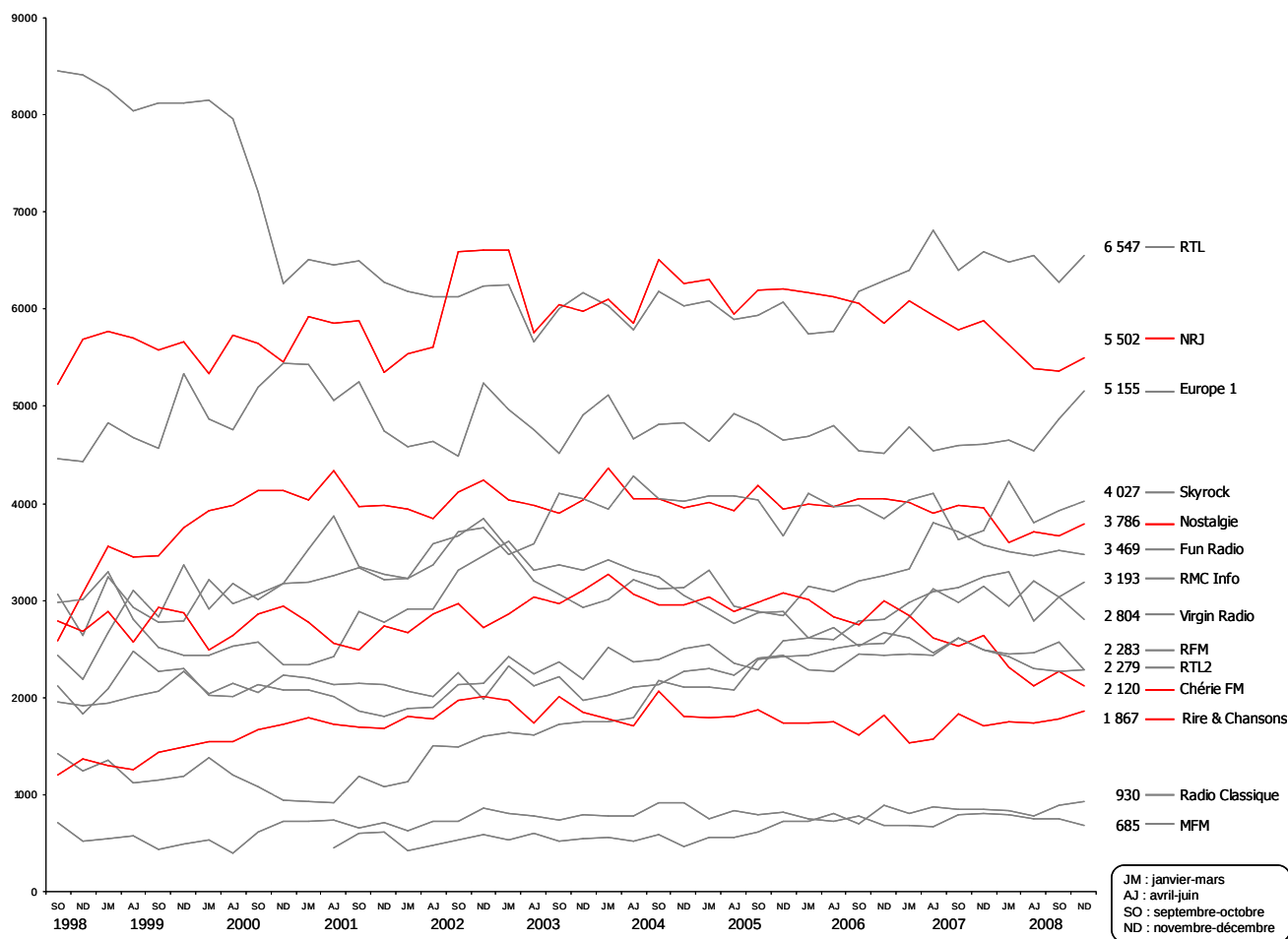
Afin de diffuser ses programmes le Groupe dispose en France de nombreuses autorisations d'émettre obtenues auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, l'autorité française de régulation des médias (cf 3.4.1 Risques liés à la réglementation). Le Groupe a ainsi développé trois réseaux dans de nombreuses villes de France qui lui permettent de diffuser non seulement des programmes nationaux sur une large partie de la population française mais aussi, dans les villes où le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel lui a accordé des autorisations d'émettre de catégorie C - 278 autorisations pour NRJ, NOSTALGIE et CHERIE FM y compris réémetteurs et stations franchisées - de diffuser des programmes locaux de proximité.

Le Groupe a ainsi la possibilité de commercialiser des espaces pour de la publicité nationale et/ou locale.

Sur longue période, on constate que le chiffre d'affaires des activités radio du Groupe évolue tout d'abord en fonction de la tendance des investissements publicitaires sur le média radio, mais aussi en fonction de sa part d'audience et de son dynamisme commercial. Dans un marché des investissements média en recul et après plusieurs années de progression, les investissements publicitaires radio ont diminué de 3,3% en 2008 à 742 millions d'euros nets (Source IREP- France Pub 2008) et le chiffre d'affaires radio en France du Groupe a quant à lui baissé de 7,3% pour atteindre 222,1 millions d'euros dans un contexte de diminution de la part d'audience commercialisable. En 2008, la part de marché du Groupe y compris la contribution de la radio MFM commercialisée par la régie publicitaire nationale NRJ GLOBAL SAS s'est élevée à 29,9% (source NRJ GROUP et IREP France Pub).

En terme d'audience, les quatre antennes musicales du Groupe, dont les positionnements permettent de couvrir une grande part du marché en terme d'âge et de sexe, ont représenté en 2008 une audience cumulée de 23,1% et une part d'audience de 15,9% (source Médiamétrie).

Sur longue période, l'audience cumulée des principaux réseaux nationaux de radios commerciales a évolué comme suit (source Médiamétrie, cible 15 ans et plus jusqu'en avril-juin 2002, puis cible 13 ans et plus de 5h à 24h du lundi au vendredi, en milliers d'auditeurs quotidiens) :



A l'international, soit environ 10% du chiffre d'affaires, le Groupe se développe en s'appuyant sur son savoir-faire musical et sa marque NRJ/Energy. Aujourd'hui, ses radios regroupent plus de 10 millions d'auditeurs par semaine au travers d'une exploitation en direct en Allemagne, Autriche, Finlande, Norvège, Belgique et Suisse ou d'une exploitation sous forme de partenariat ou de licence comme en Suède, Russie, Bulgarie, Ukraine, Liban et Danemark. Dans les pays où il est présent, le Groupe représente une part de marché limitée.

TELEVISION

En télévision en France, le Groupe développe quatre antennes : NRJ 12, NRJ PARIS, NRJ HITS et 7L. La principale source de revenus est NRJ 12, l'une des nouvelles chaînes nationales de la TNT lancée en mars 2005 et qui connaît un fort développement.

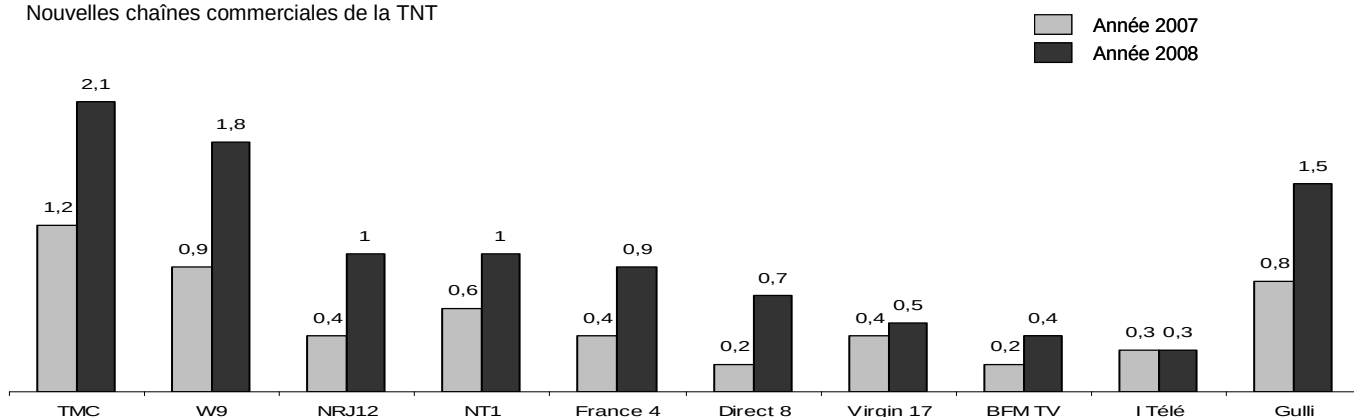
Dans ce nouvel environnement télévisuel, à l'inverse des chaînes historiques leaders, la part d'audience de NRJ 12 augmente régulièrement en liaison avec la montée en puissance de sa grille de programmes et au fur et à mesure de la progression de la couverture du territoire par la

TNT. Sur l'univers TNT représentatif de la population âgée de 4 ans et plus équipée d'un adaptateur TNT et selon Médiamétrie, la part d'audience de NRJ 12 s'est élevée à 2,2% à fin décembre 2008 et le nombre de spectateurs par semaine atteignait 23 967 000 en décembre 2008 à comparer à 13 827 120 en décembre 2007, soit une progression de 73,3%. Sur la population totale regardant la télévision, soit environ 57 millions de personnes, la part d'audience de NRJ 12 commence à atteindre des niveaux significatifs avec 1,1% en décembre 2008 (0,7% en décembre 2007) et 1% en moyenne sur l'ensemble de l'année 2008 (0,4% en 2007).

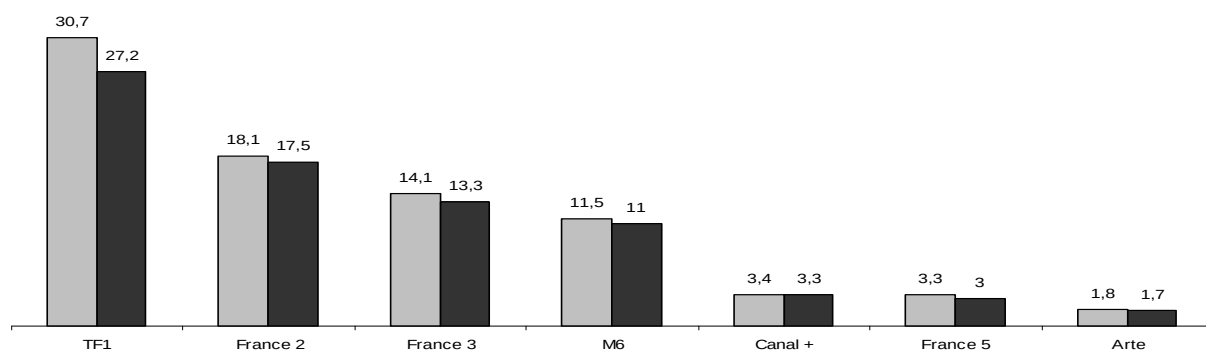
Dans ce contexte favorable, la part de marché du Groupe progresse fortement et le chiffre d'affaires du pôle télévision a augmenté de 187,4% entre 2007 et 2008, passant de 8,7 millions d'euros à 25 millions d'euros. Cette performance a été atteinte en dépit d'un marché des investissements publicitaires en télévision à la baisse en 2008 pour la première fois depuis 2001 à - 4,5 %, représentant 3,3 milliards d'euros d'investissements nets (source IREP- France Pub 2008).

Evolution de la part d'audience nationale annuelle des chaînes de la TNT (Source Médiamétrie – Médiamat - cible 4 ans et plus) :

En %
Nouvelles chaînes commerciales de la TNT



Chaînes historiques



La chaîne généraliste urbaine d'« infotainment », NRJ PARIS, l'une des quatre chaînes régionales sur la TNT en Ile de France, a été lancée en mars 2008. En moins d'un an, NRJ PARIS est devenue la 1^{ère} chaîne d'Ile de France avec près de 1 million de téléspectateurs hebdomadaires (source Médiamétrie – Etude TV locale - septembre-décembre 2008 – cible 15 ans et + équipés en TV en Ile de France).

La chaîne musicale NRJ HITS lancée en mars 2007 sur le câble et le satellite est désormais la 3^{ème} chaîne musicale des 15-34 ans sur l'univers Câble et Satellite en rassemblant plus de 5 millions de téléspectateurs chaque mois (source Médiamétrie – MédiaCabsat – vague 16 – 1^{er} septembre 2008 au 15 février 2009).

La chaîne 7L enfin est une chaîne locale d'information et de divertissement de proximité à Montpellier.

INTERNET

Sur internet en France, le Groupe exploite très essentiellement des sites d'image et de contenus visant à développer une audience dans un modèle économique fondé sur la publicité. A l'heure actuelle, il ne dispose pas d'activité marchande significative sur internet. Le marché fondé sur le modèle de la publicité est largement dominé par les sites des moteurs de recherche et par les sites regroupant le plus grand nombre de visiteurs uniques mensuels selon le classement Médiamétrie NetRatings tel qu'utilisé par les annonceurs. Le Adnetwork NRJ * a réalisé son plus haut score d'audience en décembre 2008 avec 5,2 millions de visiteurs uniques contre 1,9 million en décembre 2007, soit une progression de 174% sur

l'année (source : Médiamétrie NetRatings – décembre 2008).

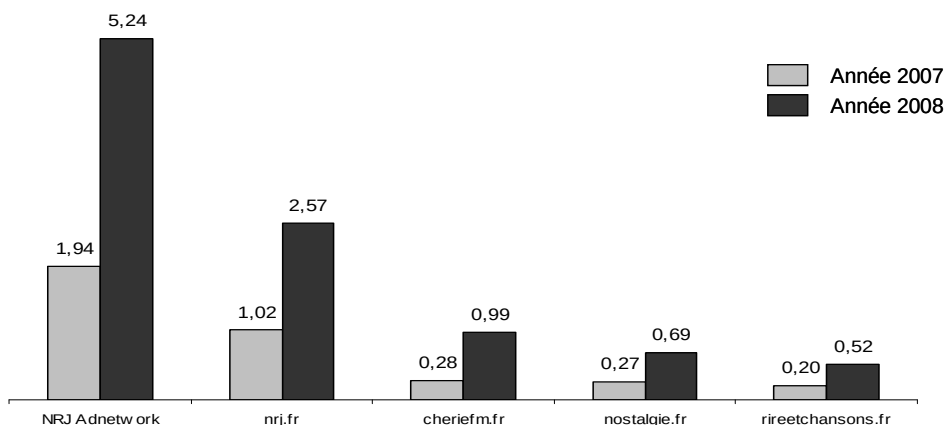
(*) Adnetwork NRJ : agrégat des sites internet commercialisés par le Groupe : nrj.fr, nrjmobile.fr, nrj12.fr, nrjparis.fr, nrjblog.fr, nrjstudio.fr, kingomusic.com, grattage.com, moobtv.com, cheriefm.fr, nostalgie.fr, rireetchansons.fr, vivolta.com, ticketnet.fr

Sur l'année 2008, les internautes ont ouvert plus de 110 millions de sessions d'écoute des players radios et web radios sur les quatre sites des radios du groupe (Source : YACAST - cumul année 2008 des players radios et web radios NRJ, CHERIE FM, NOSTALGIE, RIRE & CHANSONS).

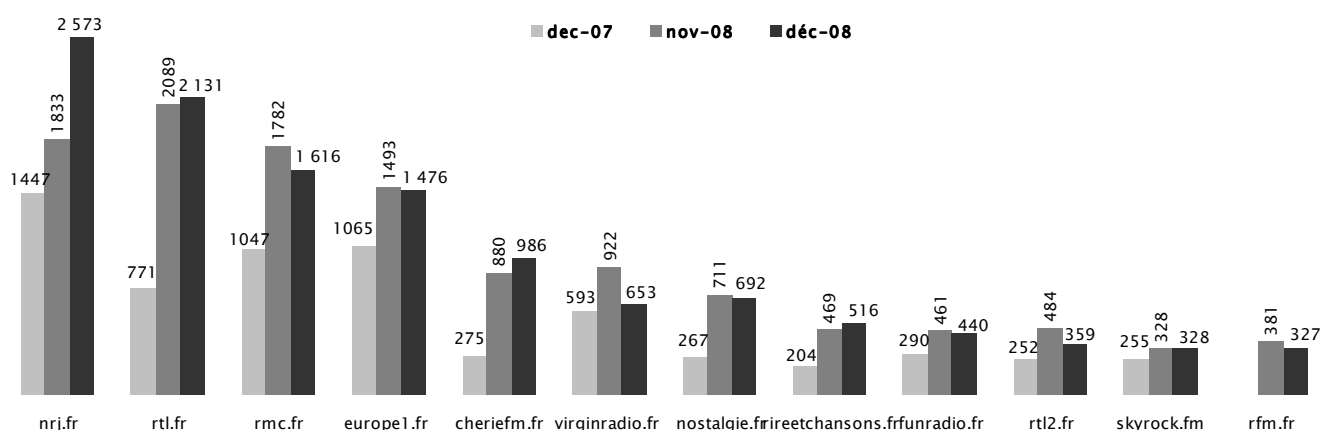
En outre, le Groupe se développe sur le secteur du numérique grâce à la conclusion de partenariats avec la société Apple en mettant notamment à disposition les applications radios et web radios compatibles iPhone et iPod touch sur iTunes. Ces partenariats en 1^{ère} place des applications gratuites les plus téléchargées dès la 1^{ère} semaine de mise en ligne ont suscité près de 140 000 téléchargements en sept semaines après leur lancement fin 2008. Par ailleurs, iTunes est devenue la plateforme de téléchargement musical des sites NRJ et de multiples opérations NRJ/ iTunes sont programmées pour l'année 2009.

Le Groupe poursuit ainsi le développement de son activité sur internet et adapte progressivement son offre aux évolutions technologiques. Les perspectives sur ces nouveaux marchés apparaissent intéressantes. Cependant, à ce stade, le chiffre d'affaires lié à l'activité internet demeure peu significatif à l'échelle du Groupe.

Evolution de l'audience de l'ensemble du Adnetwork et des sites des quatre radios du Groupe (source Médiamétrie NetRatings – en millions de visiteurs uniques par mois) :



Evolution de l'audience des sites radio (source Médiamétrie NetRatings – catégorie Médias TV/Radio - en millions de visiteurs uniques par mois)



REGIES

En France principalement, le Groupe assure lui-même la commercialisation de ses espaces publicitaires à travers des régies nationale et locale puissantes employant près de 425 commerciaux dont environ 330 en régions afin de commercialiser l'offre de publicité locale du Groupe.

SECTEURS ANNONCEURS

Les premiers secteurs annonceurs diffèrent selon les médias et varient en fonction de leurs besoins en matière de communication et des contraintes réglementaires qui leur sont applicables : à titre d'exemple, la publicité pour les produits de beauté est plutôt télévisuelle et la publicité pour le cinéma est interdite à la télévision.

La répartition par secteur du chiffre d'affaires publicitaire radio (annonceurs nationaux et île de France) et celle du chiffre d'affaires publicitaire cumulé télévision et radio (annonceurs nationaux et île de France) sont les suivantes :

Secteur	2007		2008	
	Radio	Télévision + Radio	Radio	Télévision + Radio
Distribution	33%	32%	36%	32%
Transport	16%	14%	15%	16%
Services	12%	11%	11%	12%
Télécommunications	8%	8%	8%	8%
Alimentation	6%	8%	6%	6%
Toilette / Beauté – Pharmacie – Médecine	6%	7%	5%	6%
Culture et Loisirs	5%	7%	5%	5%
Information Média- Edition	5%	4%	4%	5%
Autres secteurs	10%	9%	8%	10%

Définitions selon Médiamétrie

RADIO ET TELEVISION

Audience cumulée : indicateur d'audience de la radio et de la télévision. Il s'agit du nombre ou du pourcentage de personnes ayant eu au moins un contact avec le média étudié au cours d'une période (tranche horaire, journée, semaine, etc.), quelle qu'en soit la durée. L'audience cumulée est en relation avec les durées d'écoute : audience cumulée (en pourcentage) = DEI / DEA.

DEI ou Durée d'Ecoute par Individu : indicateur d'audience d'une station radio ou d'une chaîne de télévision. Moyenne du temps passé à l'écoute de la radio ou de la télévision par un individu composant la population ou la sous-population étudiée. Elle peut être calculée pour une émission, une tranche horaire ou l'ensemble de la journée. Elle est exprimée en minutes.

DEA ou Durée d'Ecoute par Auditeur : indicateur d'audience de la radio. Moyenne du temps passé par auditeur, à l'écoute d'une émission, d'une station ou du média radio, sur une tranche horaire ou sur l'ensemble de la journée. Elle est exprimée en minutes. Le terme DEA est aussi parfois utilisé pour la télévision (il est cependant préférable de parler de Durée d'Ecoute par Téléspectateur).

Part d'audience : pourcentage d'audience d'un support (station de radio, chaîne de télévision) ou d'un ensemble de supports (agrégats, couplages), calculé par rapport à l'audience du média ou d'un sous ensemble

(exemple : programmes généralistes). Cet indicateur peut être calculé pour une émission ou une tranche horaire et par cible. Synonyme : part de marché.

INTERNET

Visiteurs uniques : indicateur comptabilisant le nombre d'individus s'étant connecté à un site web sur une période donnée.

DIFFUSION

L'activité de diffusion est assurée par la société tower-Cast SAS, filiale contrôlée à 100% par le Groupe. Son modèle économique consiste à commercialiser des services de diffusion, essentiellement de radio FM et de TNT en France, à partir d'un réseau dense d'antennes et de matériel technique audiovisuel. A fin décembre 2008, ces infrastructures techniques sont installées sur 405 sites répartis sur le territoire national dont 36 sites détenus en pleine propriété par towerCast, les autres sites étant loués à divers bailleurs et à TDF (60 sites exclusivement dédiés à la diffusion de la TNT).

En FM, le réseau développé par towerCast permet de couvrir environ 85% de la population française (bande II). La durée des contrats est calquée sur celles des autorisations accordées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel : durée initiale de cinq ans, renouvelables deux fois pour cinq autres années. Historiquement en FM, le taux de rotation des contrats en fin de période est inférieur à 5%. Il s'agit donc d'une activité stable dans le temps et qui offre une bonne visibilité en matière de chiffre d'affaires.

En TNT, la durée des contrats est de cinq ans.

Actuellement, profitant de la poursuite du déploiement de la TNT ainsi que de l'arrivée du T-DMB (« Terrestrial – Digital Multimedia Broadcasting »), towerCast investit de manière significative dans de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins de couverture en bandes III (Radio Numérique Terrestre) et IV (TNT). Dans cette phase de fort développement, les investissements génèrent des charges d'amortissement qui pèsent sur la rentabilité.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités de divertissement ne sont pas individuellement significatives à l'échelle du Groupe à l'exception de l'activité de production ou de coproduction de spectacles vivants et notamment l'activité de coproduction de comédies musicales de grande ampleur.

Cette dernière activité implique un décalage dans le temps entre les recettes et les charges, celles-ci étant engagées environ pour moitié avant le début des représentations - scénario et chorégraphie, composition musicale, casting, fabrication des décors et costumes etc. - et donc avant l'essentiel des recettes de billetterie. Il s'agit là d'un risque maîtrisé dans la mesure où les ventes de CD peuvent permettre de couvrir pour partie les dépenses de pré production. Dans le cas de la comédie musicale « Le Roi Soleil », qui a connu un grand succès, la rentabilité a été très satisfaisante. Début 2009, le démarrage à Paris de la comédie musicale « Cléopâtre » est un succès mais le Groupe ne dispose pas à ce stade de visibilité sur le niveau de rentabilité final.

2.4.2 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT AFFECTÉ CES MARCHÉS

Les marchés des activités du Groupe NRJ, leurs réglementations et leurs environnements concurrentiel et technologique sont en constantes évolutions.

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision a été promulguée le 7 mars 2009. Ce texte organise entre autres :

- (i) la réforme du service public de télévision en instituant la suppression partielle de la publicité commerciale sur les antennes nationales de France Télévisions entre 20h et 6h,
- (ii) l'instauration d'une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4%,

(iii) l'introduction d'une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

(cf. § 3.4 Risques Juridiques)

En dehors des évolutions dans le cours normal de ses activités, aucun autre événement exceptionnel n'a affecté les marchés du Groupe.

2.4.3 RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DU GROUPE

L'année 2008 a été particulièrement marquée par la crise économique et financière et le recul des investissements publicitaires qui a concerné le secteur des médias dans son ensemble par rapport à 2007 (Source Irep – France Pub).

Dans ce contexte, le Groupe a réduit sa participation dans la société NRJ MOBILE SAS de 50% à 10% début mai 2008 et a poursuivi le développement de ses activités de télévision sur le marché en forte croissance de la Télévision Numérique Terrestre. Sur son métier cœur, la radio, le Groupe a subi les effets de la crise économique dans un contexte globalement défavorable pour les radios musicales et leur audience. Dans ces conditions, la nouvelle Direction mise en place à l'occasion du changement de mode d'administration et de direction du Groupe fin juin 2008 a notamment mis en œuvre des mesures d'économies visant en particulier à réduire le niveau des charges des activités de radio en France en constante augmentation au cours de ces dernières années.

Dans cet environnement, le chiffre d'affaires du Groupe hors opérations d'échanges dissimilaires s'est élevé à 331,3 millions d'euros en 2008 à comparer à 359,7 millions d'euros en 2007, soit une baisse de 7,9% (-4,3% à périmètre et taux de change comparables).

Le résultat opérationnel courant hors téléphonie mobile s'est élevé à 27,9 millions d'euros 2008. Par activité, il se caractérise notamment par :

- ♦ une contribution de 47,5 millions d'euros des activités de radio en France dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires et de hausse limitée des charges compte tenu des mesures d'économies mises en œuvre sur le second semestre 2008,
- ♦ une perte opérationnelle courante de 22,3 millions d'euros du pôle télévision qui a allié une performance commerciale très satisfaisante avec une maîtrise des coûts de développement des antennes,
- ♦ l'équilibre opérationnel pour les activités de radio à l'international reflétant essentiellement une bonne performance commerciale en dépit d'un contexte de marché morose.

Au total, y compris la contribution de la société NRJ MOBILE SAS consolidée à 50% sur la période de janvier à avril 2008, le résultat opérationnel courant s'est élevé à 18,4 millions d'euros en 2008 à comparer à 34,7 millions d'euros en 2007.

Les autres charges et produits opérationnels non courants ainsi que les pertes de valeur s'élèvent à 0,9 millions d'euros. Ils se composent essentiellement :

- ♦ d'un profit net de 11,6 millions d'euros enregistré suite à la cession début mai 2008 de 40% du capital de la société NRJ MOBILE SAS au Groupe CREDIT MUTUEL-CIC,
- ♦ d'une dotation aux provisions de 11 millions d'euros au titre de la dépréciation d'écarts d'acquisition à l'international.

Le résultat financier s'élève à 5,3 millions d'euros en 2008 contre 6,0 millions d'euros en 2007, en baisse de 0,7 million d'euros, cette évolution s'expliquant essentiellement par l'effet conjugué de la baisse de la trésorerie moyenne et de celle des taux d'intérêts sur l'exercice.

La charge d'impôt qui s'établit à 20,9 millions d'euros en 2008 contre 20,3 millions d'euros en 2007 inclut une charge d'impôt différé de 13,7 millions d'euros consécu-

tive principalement à la cession de 40% du capital de la société NRJ MOBILE SAS.

La quote-part du résultat dans les sociétés associées mises en équivalence est une perte de 7,8 millions d'euros en 2008 à comparer à une perte de 0,4 million d'euros en 2007 après dotation en 2008 d'une provision de 7,8 millions d'euros au titre de la dépréciation de la participation de 49% détenue par le Groupe dans Energy Zürich suite au non renouvellement de la licence de la société Radio Z AG, décision faisant l'objet d'un recours.

La part des intérêts minoritaires dans le résultat net est un profit de 0,5 million d'euros à comparer à un profit de 1,2 million d'euros en 2007.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2008 s'est établi en perte de 4,6 millions d'euros contre un résultat net part du Groupe positif de 51,5 millions d'euros en 2007.

Résultat de l'exercice 2008

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	338,9	368,2
dont opérations d'échanges	7,6	8,5
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges	331,3	359,7
Résultat opérationnel courant	18,4	34,7
Autres produits et charges opérationnels	0,9	32,7
Résultat financier	5,3	6,0
Impôt sur les résultats	(20,9)	(20,2)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	(7,8)	(0,4)
Résultat net des activités poursuivies	(4,1)	52,8
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	(4,1)	52,8
Intérêts minoritaires	(0,5)	(1,3)
Résultat net part du Groupe	(4,6)	51,5

Audiences

Radio en France

En 2008, le média radio a confirmé sa puissance en France : la radio a été écoutée en moyenne chaque jour de la semaine par 42,4 millions de français de 13 ans et plus contre 42,6 millions en 2007. En 2008, l'environnement propice à l'information avec les élections en France et aux Etats-Unis et la situation de crise économique et financière ont été globalement défavorables pour l'audience des radios musicales. Dans ce contexte, le Groupe a cependant confirmé en 2008 sa place de leader des groupes de radios privées avec une audience cumulée de 23,1%⁽¹⁾ et une part d'audience de 15,9%⁽¹⁾

(1) Source Médiamétrie – année 2008 - lundi au vendredi - 5h à 24h – cible 13 ans et plus.

Malgré l'environnement peu favorable, l'année 2008 a été placée sous le signe de l'offensive pour les radios du Groupe à partir de la rentrée de septembre avec de nouvelles grilles de programmes et notamment :

- ♦ un nouveau morning sur NRJ,
- ♦ des évolutions des formats musicaux essentiellement sur NRJ et CHERIE FM,
- ♦ des adaptations marketing sur NOSTALGIE,
- ♦ et le renforcement des contenus de RIRE & CHANSONS.

Ces actions ont permis à trois des quatre radios du Groupe d'afficher une progression de leur audience sur la vague Médiamétrie Novembre - Décembre 2008 par rapport à la vague précédente Septembre - Octobre 2008 et ce contrairement à la majorité des radios musicales.

Télévision

En télévision, le Groupe a enregistré une forte progression d'audience pour ses trois chaînes principales : NRJ 12, NRJ PARIS et NRJ HITS :

- ♦ La chaîne à vocation généraliste NRJ 12 a atteint une part d'audience nationale de 1% en moyenne en 2008 contre 0,4% en 2007. En décembre 2008, avec une part d'audience nationale de 1,1%, NRJ 12 rassemblait près de 24 millions de téléspectateurs chaque semaine (2)
- ♦ La nouvelle chaîne régionale NRJ PARIS lancée en mars 2008 est la 1ère chaîne d'Ile de France avec près de 1 million de téléspectateurs hebdomadaires (3)
- ♦ et enfin la chaîne musicale NRJ HITS est désormais la 3ème chaîne musicale des 15-34 ans sur l'univers Câble et Satellite en rassemblant plus de 5 millions de téléspectateurs chaque mois (4)

(2) Source Médiamétrie – décembre 2008 et Médiamat annuel – cible 4 ans et plus initialisés NRJ 12 et équipés TV

(3) Source Médiamétrie Etude TV locales septembre-décembre 2008 – cible 15 ans et plus équipés en TV en Ile de France

(4) Source Médiamétrie – MédiaCabsat – Vague 16 – 1er septembre 2008 au 15 février 2009

Ces bons résultats d'audience traduisent pour NRJ 12 le succès du virage éditorial de la chaîne qui vise à devenir une chaîne généraliste incontournable au sein du paysage audiovisuel français. En 2008, NRJ 12 a notamment mis en place des magazines de reportages ainsi que des émissions originales animées par des présentateurs en adéquation avec l'image jeune et mature de la chaîne.

Internet

Sur Internet enfin, les sites du Groupe ont enregistré de fortes progressions d'audience en 2008. Le Adnetwork NRJ (5) a rassemblé 5,2 millions de visiteurs uniques en décembre 2008 dont près de 2,6 millions de visiteurs uniques pour le seul site nrj.fr, 1er site radio de France (catégorie Médias TV/Radio), soit une progression de 153% en un an (6)

Dans un contexte où la radio est le premier média consommé sur internet, les sites des radios du Groupe ont pour premier objectif d'accompagner les auditeurs sur internet avec notamment une trentaine de webradios offrant des programmations musicales ciblées.

De plus, prenant en compte les nouveaux modes de consommation de la musique, le Groupe a lancé fin 2008 ses premières applications compatibles Iphone et Ipod Touch sur l'Apple Store d'Apple afin de rendre son offre internet accessible en mobilité. En complément de cette offre de mobilité, le Groupe s'est associé avec iTunes début 2009 avec pour objectif de développer plus encore la complémentarité entre la radio et internet dans l'univers de la musique.

(5) Agrégat des sites internet commercialisés par le Groupe : nrj.fr, nrjmobile.fr, nrj12.fr, nrjparis.fr, nrjblog.fr, nrjstudio.fr, kingomusic.com, grat-

tage.com, moobtv.com, cheriefm.fr, nostalgie.fr, rireetchansons.fr, vivolta.com, ticketnet.fr

(6) Source Médiamétrie NetRatings – décembre 2008 – cible 2 ans et +

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR POLE

Radio en France

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	222,1	239,6
Résultat opérationnel courant	47,5	67,7
Marge opérationnelle courante	21,4%	28,3%

Dans un environnement globalement défavorable pour les radios musicales et leur audience et après un quatrième trimestre particulièrement difficile en raison de la conjoncture économique et financière, le chiffre d'affaires des activités de radio en France s'est élevé à 222,1 millions d'euros en 2008 à comparer à 239,6 millions d'euros en 2007, soit une baisse de 7,3% (-14,6% au 4ème trimestre 2008). Ce recul de l'activité reflète notamment une légère hausse des investissements publicitaires du secteur de la distribution et une nette baisse des investissements publicitaires des secteurs des transports, des services, des télécommunications et de la toilette – beauté/pharmacie.

Le chiffre d'affaires des activités de radio en France se décompose dans les proportions suivantes entre les stations du Groupe d'une part et les stations hors Groupe d'autre part :

	2008	2007
NRJ	44 %	43 %
NOSTALGIE	24 %	23 %
CHERIE FM	23 %	25 %
RIRE & CHANSONS	5 %	5 %
Total Groupe	96 %	96 %
Hors Groupe	4 %	4 %
Total	100 %	100 %

Concernant les charges, après la forte hausse observée au premier semestre de l'exercice afin de renforcer les programmes et la promotion et compte tenu de la crise économique et financière, la nouvelle Direction mise en place fin juin 2008 a rapidement mis en œuvre des mesures d'économies. Le Groupe a ainsi réalisé une économie de 6,5 millions d'euros sur le second semestre 2008 par rapport au second semestre 2007, économie relative notamment aux charges de promotion.

Au total sur l'ensemble de l'année 2008, la hausse des charges a été limitée à 2% et le résultat opérationnel courant des activités de Radio en France s'est établi à 47,5 millions d'euros en 2008 contre 67,7 millions d'euros l'année précédente.

Radio à l'international

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	33,8	32,1
Résultat opérationnel courant	0,1	(1,8)
Marge opérationnelle courante	0,3%	-5,6%

Le chiffre d'affaires des activités de radio à l'international s'est élevé à 33,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 5,3% par rapport à 2007 (6,7% sur la zone germanique). Le chiffre d'affaires qui s'était inscrit en croissance sur chacune des zones géographiques au premier semestre 2008 par rapport au premier semestre 2007 est resté en progression au second semestre en dépit de la dégradation des conditions économiques.

En 2008, les charges se sont inscrites en légère baisse dans leur ensemble par rapport à 2007 et le résultat opérationnel courant des activités de radio à l'international est un profit de 0,1 million d'euros à comparer à une perte de 1,8 million d'euros en 2007. En zone germanique, compte tenu de la croissance du chiffre d'affaires et d'une légère réduction du niveau des charges sur l'ensemble de l'exercice, la perte opérationnelle courante de la zone a été réduite de plus de 1 million d'euros pour s'élever à -1,9 million d'euros en 2008. Sur les zones francophone et nordique, le résultat opérationnel courant a progressé de près de 1 million d'euros au total, ce résultat ayant été obtenu grâce aux performances de la zone nordique dans un contexte de progression du chiffre d'affaires et de baisse des charges.

Télévision

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	25,0	8,7
Résultat opérationnel courant	(22,3)	(18,3)
Marge opérationnelle courante	-89,2%	-210,3%

En 2008, le développement du pôle télévision a été une nouvelle fois satisfaisant. La Télévision Numérique Terrestre (TNT) a poursuivi son développement en France et, compte tenu de la progression de la couverture de la diffusion qui atteignait 87% de la population française fin 2008 et de la croissance tous modes confondus de l'équipement des ménages, la TNT était reçue par 41 millions d'individus en France fin 2008, soit 72% de la population équipée en télévision (source Médiamétrie).

Dans cet environnement favorable à la TNT, les investissements dans les grilles de programmes ont permis d'afficher en 2008 de nouveaux records d'audience pour les trois principales chaînes du Groupe - NRJ 12, NRJ PARIS et NRJ HITS - et le chiffre d'affaires du pôle télévision s'est élevé à 25,0 millions d'euros, en croissance de 187,4% par rapport à 2007.

A ce stade de son développement, le pôle télévision enregistre toujours des pertes. Cependant le développement commercial est plus rapide que prévu, tant sur le plan des audiences que sur le plan du chiffre d'affaires. De ce fait et grâce à la maîtrise de la croissance des charges, notamment le coût des grilles de programmes de NRJ 12, les charges de support ainsi que les charges liées au lancement de la chaîne NRJ PARIS en mars 2008, la perte opérationnelle courante a été limitée à 22,3

millions d'euros en 2008 à comparer à une perte de 18,3 millions d'euros en 2007.

Hors-média (comédie musicale et spectacle vivant, Internet, événementiel, produits dérivés, label musical)

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	17,4	41,5
Résultat opérationnel courant	(4,3)	3,6
Marge opérationnelle courante	-24,7%	8,7%

Le chiffre d'affaires des activités hors média s'est élevé à 17,4 millions d'euros en 2008 à comparer à 41,5 millions d'euros en 2007. Cette baisse résulte principalement de l'arrêt de la comédie musicale « Le Roi Soleil » après ses dernières représentations données en juillet 2007. En effet, en 2008, la comédie musicale a contribué au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 0,8 million d'euros à comparer à 23,4 millions d'euros en 2007. Hors « Roi Soleil », le chiffre d'affaires du pôle hors média se serait élevé à 16,6 millions d'euros en 2008 contre 18,1 millions d'euros en 2007.

De même, le résultat opérationnel courant s'est inscrit en perte de 4,3 millions d'euros en 2008 à comparer à un résultat opérationnel courant positif de 3,6 millions d'euros en 2007. En 2008, la contribution au résultat opérationnel courant du Roi Soleil était quasi nulle à comparer à une contribution positive de 6,5 millions d'euros en 2007.

Hors « Roi Soleil », la perte opérationnelle courante de 4,3 millions d'euros se compare ainsi à une perte opérationnelle courante de 2,9 millions d'euros en hausse de 1,4 million d'euros principalement du fait de la hausse des charges dans le cadre du développement des sites internet du Groupe.

Diffusion

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires *	24,7	18,2
Résultat opérationnel courant	5,7	2,6
Marge opérationnelle courante	23,1%	14,3%

* le chiffre d'affaire total, y compris le chiffre d'affaires réalisé à l'intérieur du Groupe, s'est élevé 37,7 millions d'euros en 2008

TowerCast, la filiale de diffusion du Groupe, a connu une nouvelle année de forte croissance de son activité grâce à la poursuite du développement de la TNT en France mais aussi grâce au développement de la diffusion FM notamment dans le cadre du plan de renouvellement des fréquences FM 2006-2008. Ainsi, le chiffre d'affaires s'est élevé à 24,7 millions d'euros, en hausse de 35,7% par rapport à 2007. En TNT, towerCast a confirmé en 2008 sa position de challenger incontournable. Le chiffre d'affaires a progressé sous l'effet « année pleine » des dernières phases 6a et 6b du réseau principal déployées fin 2007 et de la mise en service des premières phases du réseau complémentaire 7a1, 7a2 et 7b1 respectivement en mars, juin et novembre 2008. Ainsi, en 2008, ce sont 118 nouvelles diffusions TNT qui ont été effectuées par towerCast pour le compte des différents multiplexes mais aussi 177 nouvelles diffusions en FM.

Parallèlement au fort développement de l'activité, les équipes de towerCast ont :

- ♦ poursuivi la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir la pérennité du patrimoine : plan de remise à niveau des sites et de maintenance préventive au titre du service client,
- ♦ et initié un plan d'évolution afin de préparer l'entreprise à l'arrivée de la radio numérique et de la mise en place du réseau secondaire de la TNT.

Au total, grâce à la forte progression du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant s'est élevé à 5,7 millions d'euros en 2008 contre 2,6 millions d'euros en 2007.

Téléphonie

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	7,2	18,3
Résultat opérationnel courant	(9,5)	(19,2)
Marge opérationnelle courante	-131,9%	-104,9%

Comme indiqué précédemment, le Groupe a réduit sa participation dans l'activité de téléphonie Mobile de 50% à 10% en cédant 40% du capital de la société NRJ MOBILE SAS au Groupe CREDIT MUTUEL – CIC début mai 2008 pour un montant de 15 millions d'euros. Le Groupe CREDIT MUTUEL – CIC a ainsi porté sa participation au capital de cette société à 90%. En conservant une participation de 10% du capital, NRJ GROUP reste associé au développement de la société NRJ MOBILE SAS avec laquelle il a conclu un contrat de licence de marque.

En 2007, suite à la montée du Groupe CREDIT MUTUEL - CIC dans le capital de la société NRJ MOBILE SAS à hauteur de 50%, cette activité était consolidée à 100% sur les mois de janvier et février et à 50% à compter du 1er mars. En 2008, la société NRJ MOBILE SAS a été consolidée à 50% de janvier à avril et n'est plus consolidée à compter du 1er mai. Dans ce contexte, la perte opérationnelle courante de 9,5 millions d'euros correspond donc à la consolidation à 50% des pertes enregistrées dans le cadre du développement de l'activité de téléphonie mobile sur les quatre premiers mois de l'année 2008.

Autres

(en millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors échanges dissimilaires	1,1	1,3
Résultat opérationnel courant	1,2	0,1
Marge opérationnelle courante	109,1%	7,7%

Le pôle « autres activités » agrège :

- ♦ les activités centrales du Groupe : support technique audio, support informatique et activités immobilières,
- ♦ ainsi que les activités de programmation musicale à destination des réseaux de distribution d'enseignes développées au sein de la société CMD SARL (CANAL MUSIC).

L'évolution du résultat du pôle « autres activités » reflète l'ajustement des refacturations de charges supportées par les autres activités du Groupe et notamment les charges locatives.

2.4.4 INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT

Trésorerie nette courante

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat net	(4,1)	52,8
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	31,2	17,9
Plus et moins-values de cession	(8,8)	(32,1)
Quote-part de résultat des sociétés associées mises en équivalence	7,8	0,4
Coût de l'endettement net, autres charges et produits financiers et charges d'impôts	15,5	14,3
Impôts versés	(8,6)	(22,9)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	24,6	(13,4)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	57,6	17,0
Acquisitions d'immobilisations	(51,7)	(37,7)
Cessions d'immobilisations	5,5	32,1
Flux nets de trésorerie affectés aux investissements	(46,2)	(5,6)
Dividendes versés par la Société mère	(24,9)	(24,9)
Augmentation (réduction) de capital	(1,8)	
Remboursements d'emprunts	0,1	(2,3)
Acquisitions nettes d'actions propres	(25,3)	(1,1)
Autres flux liés aux opérations de financement	4,9	3,5
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(47,0)	(24,8)
Incidence de la variation des cours des devises	(0,3)	
Variation de trésorerie courante	(35,9)	(13,4)

Après une diminution de -13,4 millions d'euros en 2007, la trésorerie nette courante consolidée a diminué de -35,9 millions d'euros en 2008 :

- ♦ Les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 57,6 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2007, en augmentation de 40,6 millions d'euros malgré la baisse du résultat opérationnel courant net d'impôt grâce essentiellement à la variation favorable des actifs et passifs d'exploitation. Ces derniers ont progressé de 24,6 millions d'euros en 2008 à comparer à une variation défavorable de -13,4 millions d'euros en 2007 compte tenu notamment de la baisse importante du poste clients au 31 décembre 2008 par rapport au 31 décembre 2007.
- ♦ Les flux de trésorerie affectés aux acquisitions d'immobilisations se sont élevés à -51,7 millions d'euros contre -37,7 millions d'euros en 2007. En 2008, les investissements ont principalement concerné :
 - ♦ comme en 2007, l'activité de diffusion ainsi que les équipements relatifs aux studios de radio et de télévision (NRJ PARIS),
 - ♦ l'acquisition, fin 2008, pour 19,1 millions d'euros de l'immeuble de bureau abritant notamment le pôle télévision avenue Théophile Gautier à Paris dont le Groupe était jusqu'alors locataire.

Les flux de trésorerie affectés aux investissements sont par ailleurs favorablement impactés par la cession des titres NRJ MOBILE pour un montant de 4,4 millions d'euros, net de l'effet de la déconsolidation de la société à compter du 1er mai 2008. En 2007, ils étaient favorablement impactés par l'augmentation de capital de 60 millions d'euros souscrite par le CREDIT MUTUEL – CIC, soit 30 millions d'euros en quote-part NRJ GROUP.

- ♦ Enfin, les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement se sont élevés à -47,0 millions d'euros à comparer à -24,8 millions d'euros en 2007, en augmentation de 22,2 millions d'euros principalement du fait de la mise en œuvre par le Groupe de son programme de rachat d'actions à compter d'août 2008.

Investissements (hors immobilisations financières et variations des dettes sur immobilisations)

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations incorporelles	5,4	2,3
Immobilisations corporelles	42,3	26,0
Total	47,7	28,3

Les investissements en immobilisations incorporelles concernent notamment les systèmes d'information et la comédie musicale Cléopâtre. Au cours des trois derniers exercices, aucun investissement pris individuellement n'a représenté un montant supérieur à 25% de la valeur brute des immobilisations incorporelles inscrites au bilan consolidé du Groupe.

Comme indiqué précédemment, les investissements en immobilisations corporelles concernent les équipements audiovisuels des studios de radio et de télévision (NRJ PARIS) ainsi que les installations de diffusion de tower-cast dans le cadre notamment du développement de la diffusion TNT. Fin 2008, le Groupe a également procédé à l'acquisition de l'immeuble de bureau abritant notamment le pôle télévision avenue Théophile Gautier à Paris dont le Groupe était locataire. Cette acquisition d'un montant de 19,1 millions d'euros représentait 10,9% de la valeur brute des immobilisations corporelles au 31 décembre 2007. En dehors de cet investissement, au cours des trois derniers exercices, aucun investissement pris individuellement n'a représenté un montant supérieur à 10% de la valeur brute des immobilisations corporelles inscrites au bilan consolidé du Groupe.

Dans le cadre des affaires courantes, certains investissements sont engagés afin de préparer, entre autres, des ouvertures de sites de diffusion. De même, les travaux de maintenance ou de rénovation des studios de radio ou des sites de diffusion sont réalisés en permanence, sans que ces engagements aient un caractère exceptionnel.

A l'exception de ces travaux récurrents, il n'existe pas d'engagement ferme concernant des investissements non récurrents et significatifs à venir et qui ne seraient pas comptabilisés au bilan ou mentionnés en engagements hors bilan au 31 décembre 2008.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	208,3	182,3
Goodwill	142,2	153,7
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1,4	8,1
Actifs financiers non courants	12,3	9,4
Actifs non courants	364,2	353,5
Stocks	24,7	20,7
Clients et autres débiteurs	185,7	228,3
Fournisseurs et autres créditeurs	(182,3)	(205,8)
Actifs (passifs) d'impôts nets	(11,9)	2,4
Autres actifs / passifs	(18,2)	(16,1)
Besoin en fonds de roulement et Passifs non courants	(2,0)	29,5
Dettes financières à long terme	(0,4)	(0,1)
Dettes financières courantes	(10,6)	(22,8)
Trésorerie courante	96,0	143,9
Excédent net de trésorerie	85,0	121,0
Capitaux propres	447,2	504,0
Total actif	695,1	770,2
Total passif	(695,1)	(770,2)

Le bilan consolidé s'élève à 695,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, en baisse de 75,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

Les actifs non courants progressent de 10,7 millions d'euros compte tenu des investissements réalisés en immobilisations corporelles et incorporelles et en dépit de la dépréciation d'écarts d'acquisitions à l'international et de la dépréciation de la participation de 49% du Groupe dans la société RADIO Z AG (Energy Zurich) mise en équivalence.

Le besoin en fonds de roulement et les passifs non courants baissent de 31,5 millions d'euros à -2,0 million d'euros. Cette variation est essentiellement due à la baisse de 42,6 millions d'euros du poste « clients et autres débiteurs ». Par ailleurs, la baisse de 23,5 millions d'euros du poste « fournisseurs et autres créditeurs » compense la hausse de 14,3 millions d'euros du solde des comptes d'actifs et de passifs d'impôts. Les stocks augmentent de 4,0 millions d'euros essentiellement du fait des achats de programmes des activités de télévision.

L'excédent net de trésorerie a diminué de 36,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, compte tenu de ces variations, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 447,2 millions d'euros dont -0,8 million d'euros d'intérêts minoritaires.

2.4.5 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

En date du 13 mars 2009, Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a accordé à NRJ GROUP la prolongation du régime du bénéfice fiscal consolidé pour une durée de trois exercices à compter du 1er janvier 2008.

En mars 2009, dans le cadre du nouvel appel à candidature faisant suite à celui intervenu en 2008 et annulé par le Ministère Norvégien de la Culture, NRJ NORGE AS a obtenu des licences 24h/24h à Oslo, Bergen et Stavanger. A Trondheim, NRJ NORGE AS a obtenu une licence à fréquence partagée ainsi que de nouvelles licences pour les villes de Kristiansand et Tromsø. Klem FM, l'autre format développé par le Groupe en Norvège a obtenu des licences dans 3 villes. Ces nouvelles licences prendront effet au 1er janvier 2010 et seront valables pour une période de 6 ans. Ces décisions sont susceptibles de recours.

Aucun autre événement majeur n'est à signaler depuis le début de l'exercice.

Concernant les perspectives d'avenir :

La crise économique est profonde et la baisse du marché publicitaire est d'une ampleur sans précédent dans l'histoire des médias :

- ♦ en radio en France, la baisse du chiffre d'affaires au 1er trimestre 2009 est supérieure à la baisse de 14,6% enregistrée sur le 4ème trimestre 2008 et la visibilité est particulièrement faible sur le reste de l'année,
- ♦ en télévision, la tendance reste positive compte tenu de la hausse des parts d'audience des chaînes du Groupe.

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe continue de rechercher des sources d'économies.

2.5 AUTRES INFORMATIONS

2.5.1 DÉPENDANCE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU INTELLECTUELLE

Voir également 3.Facteurs de Risques et assurances.

Dépendance commerciale

Près de 90% des revenus de NRJ GROUP proviennent des recettes de la publicité. Sans être en position de dépendance commerciale, quelques annonceurs peuvent représenter une part non négligeable du chiffre d'affaires publicitaire. Des opérations de concentration ou de convergence de marque affectant ces annonceurs ou des modifications réglementaire ou de stratégie de communication peuvent affecter le chiffre d'affaires et, par conséquent, la rentabilité du Groupe.

Cependant, le choix d'une organisation commerciale autour d'une régie publicitaire interne sur le plan national et sur le plan local, le nombre important d'annonceurs, le renouvellement des marques ainsi que l'environnement concurrentiel fort limitent les risques de dépendance commerciale. Par ailleurs, NRJ GROUP développe depuis plusieurs années une politique de diversification de sa clientèle, tant par la conquête de nouveaux secteurs d'activité (Alimentation/Boisson, Toilette/Beauté) que par celle de nouveaux clients dans ses secteurs traditionnels.

Dépendance industrielle

NRJ GROUP est propriétaire de l'essentiel de ses moyens techniques d'émission et de diffusion. Cependant, pour certaines de ses activités, elle s'appuie sur des prestataires techniques (voir § 3.2. Risques industriels et techniques).

La défaillance d'un de ces prestataires pourrait avoir des conséquences sur l'offre publicitaire du Groupe et par conséquent sur son chiffre d'affaires et sa rentabilité. Afin de les limiter, NRJ GROUP ne contracte qu'avec des sous-traitants de premier plan tout en cherchant constamment à diversifier, dans la mesure du possible, ses partenaires.

Par ailleurs, le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques intégrées du type ERP, notamment pour ses processus de facturation et de reporting financier sur lesquels il s'appuie dans certaines de ses décisions opérationnelles. Toute défaillance de ces applications ou des réseaux de communication des données pourrait retarder ou biaiser certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour le Groupe.

Dépendance intellectuelle

Dans le cadre de ses activités le Groupe est tenu d'acquitter, notamment au titre des activités de radio en France, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes à des fins commerciales dans les programmes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la Société de Perception de la Rémunération Equitable (SPRE). Son barème résulte, à compter du 1er janvier 2008, d'une décision de la com-

mission créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, qui fait cependant actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat de la part des deux principaux syndicats de radio français.

Le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droit des oeuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles il a conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les oeuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

En télévision, en application de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, le Groupe est redevable de la taxe COSIP (Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels). Cette taxe, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est applicable aux chaînes de télévision diffusant des oeuvres éligibles aux aides du compte d'affectation spéciale "Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale" du Trésor et, à compter du 1er janvier 2009, des oeuvres éligibles aux aides du Centre National de la cinématographie (CNC). Par ailleurs, la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision, promulguée le 7 mars 2009 a instauré une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4% (cf. 3.1.3.2).

Une révision à la hausse de ces barèmes aurait un impact défavorable sur les performances financières de NRJ GROUP.

2.5.2 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement pouvant donner droit à un crédit d'impôt.

Cependant, compte tenu de la nature de ses activités, NRJ GROUP est très attentif aux évolutions technologiques et comportementales et mobilise une partie de ses ressources humaines, techniques et financières en particulier dans les domaines suivants :

Recherche en matière de programmation

Une part importante des activités de NRJ GROUP est basée sur les audiences et le succès des grilles de programmes des radios. Dans ce contexte, NRJ GROUP a développé un observatoire de recherche musicale pour répondre aux goûts et aux désirs des auditeurs en matière de musique et de programmes. Des évaluations régulières sont réalisées selon trois modes :

- ♦ le call out quotidien : sondage téléphonique qui permet de mesurer et de suivre l'évolution et l'opinion instantanée des auditeurs sur chaque titre diffusé,
- ♦ l'auditorium : technique qui permet de mesurer avec des groupes d'auditeurs sélectionnés l'appréciation relative à certains titres musicaux notamment les gold de plus de 3 ans,

- ♦ le focus group : technique permettant de déterminer, sur le même modèle de l'auditorium, les forces et les faiblesses d'un programme, l'image d'une station et de mesurer la perception, les motivations, les comportements et les attentes des auditeurs.

Recherche en matière de marché

Les directions marketing des régies publicitaires et des antennes effectuent ou s'appuient sur de nombreuses études de marché et d'audience afin d'anticiper les évolutions de comportement, de marché et de consommation relatives aux différentes activités de NRJ GROUP.

Recherche en matière de technologies

Fort de son savoir faire et de sa capacité historique à intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux modes de diffusion dans ses activités, NRJ GROUP effectue une veille technologique permanente. Celle-ci porte tant sur les nouveaux modes de diffusion (numérisation, web radio, téléphonie mobile, etc.), que sur les services associés, en collaboration avec les directions marketing des activités (interactivité, téléchargement, call TV, etc.).

2.5.3 FILIALES IMPORTANTES

Comme indiqué plus haut dans la présentation de l'organigramme simplifié, NRJ GROUP est présent dans les métiers de :

- ♦ la radio en France et à l'international : les filiales les plus significatives sont celles qui sont titulaires des autorisations d'émettre en France, notamment NRJ (programme NRJ), Radio NOSTALGIE (programme NOSTALGIE), CHERIE FM (programme CHERIE FM) et RIRE & CHANSONS (programme RIRE & CHANSONS),
- ♦ la télévision : principalement NRJ 12, titulaire de l'autorisation d'émettre un programme national TV diffusé en numérique hertzien et NRJ Paris (Société de Télévision Locale), titulaire de l'autorisation d'émettre un service de télévision locale en Ile de France,
- ♦ la régie publicitaire en France et à l'international avec principalement en France NRJ GLOBAL pour la commercialisation des espaces publicitaires nationaux et Régie Networks pour la commercialisation des espaces publicitaires locaux,
- ♦ la diffusion : la principale filiale concerne les activités françaises avec towerCast,
- ♦ les autres activités (Internet, événementiel et spectacles).

2.5.4 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats conclus par NRJ GROUP et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs activités ne sont pas détaillés dans ce chapitre.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes consolidés (paragraphe 7.5.4.17), le Groupe dispose, au terme d'un contrat d'options d'achat d'actions, de droits de vote potentiels dans une entité non consolidée par intégration globale. L'exercice des options est subordonné à la réalisation de conditions suspensives totalement indépendantes de la volonté du Groupe.

2.5.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

En France, NRJ GROUP exploite des studios de radio et des sites de diffusion radio et TV dont elle est, en général, locataire.

A l'international, NRJ GROUP est généralement locataire des immeubles qui accueillent ses studios de radio dans chaque ville où elle est présente. Elle est en revanche propriétaire des équipements nécessaires à leur exploitation.

Les actifs immobiliers les plus significatifs du Groupe sont les immeubles situés au 22 rue Boileau et au 46/50 avenue Théophile Gautier à Paris dans le 16^{ème} arrondissement. Outre le siège social, ces sites regroupent les studios nationaux des radios NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE & CHANSONS, le studio du pôle télévision ainsi que les différents matériels techniques audiovisuels nécessaires à leur exploitation. Ces deux sites abritent également l'essentiel des installations et des équipements informatiques du Groupe.

NRJ GROUP procède régulièrement à des contrôles techniques et qualité de ses installations et est engagée dans un processus de modernisation et de numérisation, tant pour les activités de radios que pour celles de diffusion.

2.6 SOCIÉTÉ MÈRE NRJ GROUP

2.6.1 SITUATION ET ACTIVITÉ DE NRJ GROUP AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET RÉSULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE

NRJ GROUP est la Société mère du Groupe. Ses recettes proviennent des dividendes reçus de ses filiales directes, de la facturation de prestations de services - management fees - effectuées pour le compte des sociétés appartenant au Groupe et des redevances de marque. De ce fait, les résultats sociaux de NRJ GROUP et leur évolution d'une année sur l'autre ne traduisent que partiellement la performance du Groupe et ne reflètent pas les mêmes tendances que les comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires de NRJ GROUP s'élève à 25,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. La hausse du chiffre d'affaires entre les deux périodes est principalement due à la progression des management fees.

Les charges d'exploitation, nettes des autres produits d'exploitation, se sont élevées à 28,0 millions d'euros en 2008 contre 24,6 millions d'euros durant l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En 2008, elles se composent principalement :

- ♦ des autres achats et charges externes pour 13,5 millions d'euros à comparer à 14,5 millions d'euros en 2007. La baisse du poste « autres achats et charges externes » s'explique principalement par la réduction des postes « charges de publicité et de relations publiques » et « charges d'entretiens et réparations » partiellement compensée par l'augmentation du poste « loyers et charges locati-

ves » suite à la prise à bail d'un troisième site à Saint-Cloud.

- ♦ et des charges de personnel pour 13,9 millions d'euros dont 4,1 millions d'euros au titre des charges sociales à comparer à 9,5 millions d'euros en 2007 dont 2,8 millions d'euros au titre des charges sociales. L'augmentation des charges de personnel constatée en 2008 s'explique principalement par des transferts de personnel intra groupe et par le versement d'indemnités non récurrentes. Au 31 décembre 2008, l'effectif moyen de la Société s'élève à 122 personnes à comparer à 121 personnes en 2007.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation de NRJ GROUP est une perte de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 à comparer à une perte de 0,7 millions d'euros en 2007.

Le résultat financier négatif de NRJ GROUP s'élève au 31 décembre 2008 à - 229,2 millions d'euros contre - 481,6 millions d'euros au 31 décembre 2007. Outre les dividendes encaissés, ce résultat inclut une dotation aux provisions pour dépréciation des titres NRJ SAS de 300 millions d'euros en complément des dépréciations comptabilisées au titre des exercices précédents pour un montant total de 900 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le résultat courant avant impôt est une perte de 231,5 millions d'euros à comparer à une perte de 482,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

La perte nette de la période, après prise en compte notamment d'un produit d'impôt de 3,4 millions d'euros, s'établit à 215,3 millions d'euros à comparer à une perte nette de 474,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

La trésorerie nette disponible hors actions propres est positive, passant de 73,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 50,5 millions d'euros au 31 décembre 2008. La valeur nette des actions propres auto détenues, acquises sur l'exercice et classées en valeurs mobilières de placement, s'élève à 21,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 037,1 millions d'euros contre 1 279,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Outre la perte de l'exercice 2008, la variation constatée s'explique par le dividende versé au cours de l'exercice à hauteur de 24,9 millions d'euros ainsi que par la réduction de capital intervenue à hauteur de 1,8 million d'euros suite à l'annulation de 287 700 actions propres auto détenues.

A fin décembre 2008, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 082,6 millions d'euros contre 1 325,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.6.2 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

En date du 13 mars 2009, Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a accordé à NRJ GROUP la prolongation du régime du bénéfice fiscal consolidé

pour une durée de trois exercices à compter du 1er janvier 2008.

En mars 2009, dans le cadre du nouvel appel à candidature faisant suite à celui intervenu en 2008 et annulé par le Ministère Norvégien de la Culture, NRJ NORGE AS a obtenu des licences 24h/24h à Oslo, Bergen et Stavanger. A Trondheim, NRJ NORGE AS a obtenu une licence à fréquence partagée ainsi que de nouvelles licences pour les villes de Kristiansand et Tromsø. Klem FM, l'autre format développé par le Groupe en Norvège a obtenu des licences dans 3 villes. Ces nouvelles licences prendront effet au 1er janvier 2010 et seront valables pour une période de 6 ans. Ces décisions sont susceptibles de recours.

Aucun autre événement majeur n'est à signaler depuis le début de l'exercice.

Hors éléments non récurrents ayant affecté le résultat financier en 2008, l'activité de la société NRJ GROUP devrait, durant l'exercice 2009, demeurer très proche de ce qu'elle a été durant l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.6.3 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société NRJ GROUP n'a comptabilisé aucune charge en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

2.6.4 DÉPENSES DE NATURE SOMP-TUAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.6.5 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions à l'article L 233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'évolution des participations détenues par votre Société au cours du dernier exercice :

- ♦ Le 13 mai 2008, la Société a cédé 40 % du capital social de la société NRJ MOBILE à la société EURO INFORMATION portant ainsi sa participation à 10 %.
- ♦ Le 24 juin 2008, la Société a cédé 20 % du capital social de la société SOCIETE DE TELEVISION LOCALE à la société TELIF et 5 % à la société FRAN-CILIENNES TV portant ainsi sa participation à 75 %.
- ♦ Le 15 octobre 2008, la Société a acquis un complément de 14,82 % des actions de la société 7L portant ainsi sa participation à 90,68 %.
- ♦ Le 28 novembre 2008, la société SONOPAR PARTICIPATIONS a été dissoute sans liquidation au profit de la Société. Par le biais de cette opération, les actions de la société RIRE & CHANSONS détenues par la société SONOPAR PARTICIPATIONS, ont été transférées à la Société qui détient de ce fait 100 % du capital social de la société RIRE & CHANSONS.

3 FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

3.1 RISQUES ECONOMIQUES

3.1.1 RISQUES LIES À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA POSITION CONCURRENTIELLE

Le métier cœur du Groupe consiste à créer et développer des médias que ce soit la radio, la télévision ou internet. Dans ce contexte, les programmes et les contenus créés par le Groupe visent à réunir l'audience la plus large, c'est-à-dire le plus grand nombre d'auditeurs, de téléspectateurs ou d'internautes. Près de 90% du chiffre d'affaires consolidé est issu de la commercialisation d'espaces ou d'écrans de publicité auprès d'annonceurs désirant promouvoir un message, un produit ou une marque auprès de larges publics. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend donc essentiellement de l'évolution du marché des investissements média en presse, télévision, affichage, radio et internet. En 2008, ce marché représentait 10,3 milliards d'euros nets en France (Source IREP-France Pub 2008).

Après avoir connu une période de croissance entre 2003 et 2007, les investissements média en presse, télévision, affichage, radio et internet ont baissé de 2,9% en 2008 (source IREP- France Pub 2008). Au sein de la tendance générale du marché média, chaque média/support peut sur-performer ou sous-performer celle-ci selon les années. De manière générale, la visibilité sur le marché publicitaire est faible et dépend de la santé et du dynamisme économique des annonceurs et donc du contexte économique national et international.

La position concurrentielle du Groupe sur chacun des marchés média sur lequel il est présent dépend également de l'audience ou part d'audience qu'il développe. Il peut ainsi sur-performer ou sous-performer la tendance positive ou négative des dépenses publicitaires sur un média selon que sa part d'audience évolue favorablement ou non.

Sur le média radio en France, le Groupe occupe une place de leader. Les quatre radios du Groupe, dont les positionnements permettent de couvrir une large part de la population en terme d'âge et de sexe, ont représenté en 2008 une audience cumulée de 23,1% et une part d'audience de 15,9% (Source Médiamétrie).

En 2008, la part de marché du Groupe y compris la contribution au chiffre d'affaires consolidé de la radio MFM commercialisée par la régie publicitaire NRJ GLOBAL SAS s'est élevée à 29,9% (Sources NRJ Group et IREP- France Pub). De 2006 à 2008, selon Médiamétrie, la part d'audience nationale commercialisée par le Groupe a évolué de 19,7% à 16,8%. Sur la même période, la part de marché publicitaire du Groupe y compris MFM a baissé de 32,4% à 29,9% (Sources NRJ Group et IREP- France Pub).

Sur longue période, on constate que le chiffre d'affaires des activités radio du Groupe évolue tout d'abord en fonction de la tendance des investissements publicitaires sur le média radio, mais aussi en fonction de sa part

d'audience et de son dynamisme commercial. Dans un marché des investissements média en presse, télévision, affichage, radio et internet en recul de 2,9% de 2007 à 2008 et après plusieurs années de progression, les investissements publicitaires radio ont diminué de 3,3% en 2008 à 742 millions d'euros nets (Source IREP- France Pub 2008) et le chiffre d'affaires radio du Groupe a quant à lui baissé de 7,3% pour atteindre 222,1 millions d'euros dans un contexte de diminution de la part d'audience commercialisable.

Concernant les activités de radio à l'international qui représentent environ 10% du chiffre d'affaires consolidé, le Groupe dispose d'une part de marché limitée dans les pays où il est présent. Selon les pays ou les zones géographiques, le Groupe se développe soit en direct, soit via des partenariats prenant notamment la forme de contrats de licence de marque sans investissements directs.

En télévision en France, la principale chaîne et source de revenus du Groupe est NRJ 12, l'une des nouvelles chaînes nationales de la TNT lancée en mars 2005 et qui connaît un fort développement.

Dans ce nouvel environnement télévisuel, à l'inverse des chaînes historiques leaders, la part d'audience de NRJ 12 augmente régulièrement en liaison avec la montée en puissance de sa grille de programmes et au fur et à mesure de la progression de la couverture du territoire par la TNT. Sur l'univers TNT représentatif de la population âgée de 4 ans et plus équipée d'un adaptateur TNT et selon Médiamétrie, la part d'audience de NRJ 12 s'est élevée à 2,2% à fin décembre 2008 et le nombre de spectateurs par semaine atteignait 23 967 000 en décembre 2008 à comparer à 13 827 120 en décembre 2007, soit une progression de 73,3%. Sur la population totale regardant la télévision, soit environ 57 millions de personnes, la part d'audience de NRJ 12 commence à atteindre des niveaux significatifs avec 1,1% en décembre 2008 (0,7% en décembre 2007).

Dans ce contexte favorable, la part de marché du Groupe progresse fortement et le chiffre d'affaires du pôle télévision a augmenté de 187,4% entre 2007 et 2008, passant de 8,7 millions d'euros à 25 millions d'euros. Cette performance a été atteinte en dépit d'un marché des investissements publicitaires en télévision à la baisse en 2008 pour la première fois depuis 2001 à - 4,5 %, représentant 3,3 milliards d'euros d'investissements nets (source IREP- France Pub 2008).

Sur internet en France, le Groupe exploite très essentiellement des sites d'image et de contenus visant à développer une audience dans un modèle économique fondé sur la publicité. A l'heure actuelle, il ne dispose pas d'activité marchande significative sur internet. Le marché fondé sur le modèle de la publicité est largement dominé par les sites des moteurs de recherche et par les sites regroupant le plus grand nombre de visiteurs uniques mensuels selon le classement Médiamétrie NetRatings tel qu'utilisé par les annonceurs. Le Adnetwork NRJ * a réalisé son plus haut score d'audience en décembre 2008 avec 5,2 millions de visiteurs uniques contre 1,9 million en décembre 2007, soit une progression de 174% sur

l'année (source : Médiamétrie NetRatings – décembre 2008).

(*) Adnetwork NRJ : agrégat des sites internet commercialisés par le Groupe : nrj.fr, nrjmobile.fr, nrj12.fr, nrjparis.fr, nrjblog.fr, nrjstudio.fr, kingomusic.com, grattage.com, moobtv.com, cheriefm.fr, nostalgie.fr, rireetchansons.fr, vivolta.com, ticketnet.fr

Sur l'année 2008, les internautes ont ouvert plus de 110 millions de sessions d'écoute des players radios et web radios sur les quatre sites des radios du groupe (Source : YACAST - cumul année 2008 des players radios et web radios NRJ, CHERIE FM, NOSTALGIE, RIRE & CHANSONS).

En outre, le Groupe se développe sur le secteur du numérique grâce à la conclusion de partenariats avec la société Apple en mettant notamment à disposition les applications radios et web radios compatibles iPhone et iPod touch sur iTunes. Ces partenariats en 1ère place des applications gratuites les plus téléchargées dès la 1ère semaine de mise en ligne ont suscité près de 140 000 téléchargements en sept semaines après leur lancement fin 2008. Par ailleurs, iTunes est devenue la plateforme de téléchargement musical des sites NRJ et de multiples opérations NRJ/ iTunes sont programmées pour l'année 2009.

Le Groupe poursuit ainsi, le développement de son activité sur internet et adapte progressivement son offre aux évolutions technologiques. Les perspectives sur ces nouveaux marchés apparaissent intéressantes. Cependant, à ce stade, le chiffre d'affaires lié à l'activité internet demeure peu significatif à l'échelle du Groupe.

Définitions selon Médiamétrie

RADIO ET TELEVISION

Audience cumulée : indicateur d'audience de la radio et de la télévision. Il s'agit du nombre ou du pourcentage de personnes ayant eu au moins un contact avec le média étudié au cours d'une période (tranche horaire, journée, semaine, etc.), quelle qu'en soit la durée. L'audience cumulée est en relation avec les durées d'écoute : audience cumulée (en pourcentage) = DEI / DEA.

DEI ou Durée d'Ecoute par Individu : indicateur d'audience d'une station radio ou d'une chaîne de télévision. Moyenne du temps passé à l'écoute de la radio ou de la télévision par un individu composant la population ou la sous-population étudiée. Elle peut être calculée pour une émission, une tranche horaire ou l'ensemble de la journée. Elle est exprimée en minutes.

DEA ou Durée d'Ecoute par Auditeur : indicateur d'audience de la radio. Moyenne du temps passé par auditeur, à l'écoute d'une émission, d'une station ou du média radio, sur une tranche horaire ou sur l'ensemble de la journée. Elle est exprimée en minutes. Le terme DEA est aussi parfois utilisé pour la télévision (il est cependant préférable de parler de Durée d'Ecoute par Téléspectateur).

Part d'audience : pourcentage d'audience d'un support (station de radio, chaîne de télévision) ou d'un ensemble de supports (agrégats, couplages), calculé par rapport à l'audience du média ou d'un sous-ensemble (exemple : programmes généralistes). Cet indicateur peut être calculé pour une émission ou une tranche horaire et par cible. Synonyme : part de marché.

INTERNET

Visiteurs uniques : indicateur comptabilisant le nombre d'individus s'étant connecté à un site web sur une période donnée.

3.1.2 RISQUES LIES AU MODELE ECONOMIQUE

Comme indiqué plus haut, le Groupe est constitué d'activités de nature et de maturité différentes.

En effet, afin d'anticiper les modes de consommation des médias, le Groupe développe depuis plusieurs années de nouveaux médias autour de son cœur de métier, la radio. Le Groupe devient ainsi un acteur multimédia en radio, télévision et internet qui répond par sa stratégie - « On Air, On Line, On Demand » (*) - aux différentes façons de consommer la musique et les médias dans un environnement de révolution technologique et d'essor de l'internet.

(*) à l'antenne, en ligne, sur demande

METIERS MEDIAS

Parmi les médias, la radio est le principal métier du Groupe sur lequel il est leader en France et a atteint un niveau élevé de rentabilité. En télévision, le Groupe développe un pôle télévision qui nécessite des investissements importants avant d'atteindre l'équilibre à moyen terme. De même sur internet, mais dans des proportions moindres, le Groupe investit à l'heure actuelle dans ses sites avec pour objectif d'atteindre le niveau d'audience qui lui permettra d'attirer des annonceurs plus nombreux.

De manière générale, l'activité d'éditeur de média est fondée sur un modèle économique présentant une forte proportion de coûts fixes. Toute variation du chiffre d'affaires a donc un fort impact sur le résultat.

Parmi les charges variables que le Groupe est tenu d'acquitter, notamment au titre des activités de radio en France, en application de l'article L 214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, figure une rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes à des fins commerciales dans les programmes. Cette rémunération, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est collectée par la Société de Perception de la Rémunération Equitable (SPRE). Son barème résulte, à compter du 1er janvier 2008, d'une décision de la commission créée par l'article L 214-4 du Code de la Propriété Intellectuelle en date du 15 octobre 2007, publiée au Journal Officiel du 6 novembre 2007, qui fait cependant actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat de la part des deux principaux syndicats de radio français.

Le Groupe est également tenu de rémunérer les ayants droit des œuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles il a conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisé à diffuser les œuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée en pourcentage du chiffre d'affaires publicitaire.

En télévision, en application de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, le Groupe est redevable de la taxe COSIP (Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels). Cette taxe, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires, est applicable aux chaînes de télévision diffusant des œuvres éligibles aux aides du compte d'affectation spéciale "Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale" du Trésor et, à compter du 1er janvier 2009, des œuvres éligibles aux aides du Centre National de la cinématographie (CNC). Par ailleurs, la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision, promulguée le 7 mars 2009 a instauré une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publici-

taire des chaînes de télévision déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4% (cf. partie risques juridiques).

Une révision à la hausse de ces barèmes aurait un impact défavorable sur les performances financières du Groupe.

Concernant le chiffre d'affaires publicitaire, l'horizon de visibilité de celui-ci est limité à quelques semaines, voire quelques jours pour les médias très réactifs comme la radio ou internet. En effet, sur ces médias, le délai et le coût de préparation des campagnes publicitaires sont faibles et permettent aux annonceurs de mettre en place ou au contraire d'annuler une campagne de publicité en quelques jours.

National / local

En radio, le Groupe diffuse en France :

- ♦ quatre programmes nationaux incluant des espaces publicitaires nationaux,
- ♦ ainsi que des programmes locaux de proximité dans les villes où le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel lui a accordé des autorisations d'émettre de catégorie C donnant accès à la commercialisation d'espaces publicitaires locaux. Au total, NRJ, NOSTALGIE et CHERIE FM disposent de 278 autorisations d'émettre de catégorie C (y compris réémetteurs et stations franchisées).

Le chiffre d'affaires purement local est réalisé auprès d'un très grand nombre de petits et moyens annonceurs locaux. Il dépend moins des grandes tendances économiques des différents secteurs annonceurs et présente un profil plus stable.

De même, en télévision, le Groupe développe un pôle composé de chaînes nationales (NRJ 12, NRJ HITS) et de chaînes locales (NRJ PARIS, 7L à Montpellier).

Sur internet, le Groupe développe des offres commerciales permettant de géolocaliser la publicité.

Il est à noter que NRJ GROUP est le seul groupe média en France à pouvoir décliner avec NRJ une offre publicitaire cross-media couplant radio, télévision et internet.

Régie

En France principalement, le Groupe assure lui-même la commercialisation de ses espaces publicitaires à travers des régies nationale et locale puissantes employant près de 425 commerciaux dont environ 330 en régions.

Secteurs annonceurs

Les premiers secteurs annonceurs diffèrent selon les médias et varient en fonction de leurs besoins en matière de communication et des contraintes réglementaires qui leur sont applicables : à titre d'exemple, la publicité pour les produits de beauté est plutôt télévisuelle et la publicité pour le cinéma est interdite à la télévision.

La répartition par secteur du chiffre d'affaires publicitaire radio (annonceurs nationaux et île de France) et celle du chiffre d'affaires publicitaire cumulé télévision et radio

(annonceurs nationaux et île de France) sont les suivantes :

Secteur	2007		2008	
	Radio	TV + Radio	Radio	TV + Radio
Distribution	33%	32%	36%	32%
Transport	16%	14%	15%	16%
Services	12%	11%	11%	12%
Télécommunications	8%	8%	8%	8%
Alimentation	6%	8%	6%	6%
Toilette / Beauté – Pharmacie – Médecine	6%	7%	5%	6%
Culture et Loisirs	5%	7%	5%	5%
Information Média-Edition	5%	4%	4%	5%
Autres secteurs	10%	9%	8%	10%

Les chiffres ci-dessus montrent que, compte tenu du développement rapide du pôle télévision, le poids des différents secteurs dans le chiffre d'affaires publicitaire évolue progressivement au profit de secteurs comme le secteur Alimentation et le secteur Toilette/Beauté – Pharmacie - Médecine, secteurs traditionnellement les plus présents en télévision. Au fur et à mesure du développement du pôle télévision, le Groupe présente et continuera de présenter une répartition plus équilibrée de son chiffre d'affaires par secteur.

Par ailleurs, sans que le Groupe soit en position de dépendance commerciale, quelques clients au sein des grands secteurs d'annonceurs peuvent représenter une part non négligeable du chiffre d'affaires publicitaire. Dans ce contexte, des opérations de concentration ou de convergence de marque comme par exemple dans les secteurs de la grande distribution, des télécommunications ou des cablo - opérateurs ainsi que des évolutions réglementaires - possibilité par exemple d'accéder à la publicité télévisée - ou de stratégie de communication - arbitrage en faveur de nouveaux médias etc. - ont pu et peuvent affecter le chiffre d'affaires et, par conséquent, la rentabilité du Groupe (voir partie risques financiers).

Cependant, le choix d'une organisation commerciale intégrée sur le plan national comme sur le plan local, le nombre important d'annonceurs, le renouvellement des marques ainsi que le fort environnement concurrentiel limitent les risques de dépendance commerciale. Par ailleurs, NRJ GROUP développe depuis plusieurs années une politique de diversification de sa clientèle, tant par la conquête de nouveaux secteurs d'activité - Alimentation, Toilette/Beauté – Pharmacie - Médecine - que par celle de nouveaux clients au sein des secteurs d'annonceurs investissant traditionnellement en radio.

METIER DE DIFFUSEUR

L'activité de diffusion est assurée par la société tower-Cast SAS, filiale contrôlée à 100% par le Groupe. Son modèle économique consiste à commercialiser des services de diffusion, essentiellement de radio FM et de TNT en France, à partir d'un réseau dense d'antennes et de matériel technique audiovisuel. A fin décembre 2008, ces infrastructures techniques sont installées sur 405 sites répartis sur le territoire national dont 36 sites détenus en

pleine propriété par towerCast, les autres sites étant loués à divers bailleurs et à TDF (60 sites exclusivement dédiés à la diffusion de la TNT). A nombre de pylônes équivalent, toute nouvelle prestation de services générant du chiffre d'affaires permet d'améliorer la rentabilité de cette activité après prise en compte des charges liées à l'installation des infrastructures techniques et des charges liées à l'exécution de la nouvelle prestation de services.

En FM, le réseau développé par towerCast permet de couvrir environ 85% de la population française (bande II). La durée des contrats est calquée sur celles des autorisations accordées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel : durée initiale de cinq ans, renouvelables deux fois pour cinq autres années. Historiquement en FM, le taux de rotation des contrats en fin de période est inférieur à 5%. Il s'agit donc d'une activité stable dans le temps et qui offre une bonne visibilité en matière de chiffre d'affaires.

En TNT, la durée des contrats est de cinq ans.

Actuellement, profitant de la poursuite du déploiement de la TNT ainsi que de l'arrivée du T-DMB (« Terrestrial – Digital Multimedia Broadcasting »), towerCast investit de manière significative dans de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins de couverture en bandes III (Radio Numérique Terrestre) et IV (TNT). Dans cette phase de fort développement, les investissements génèrent des charges d'amortissement qui pèsent sur la rentabilité.

A moyen terme, towerCast devra faire face à de nouveaux enjeux générés par l'arrêt de la télévision analogique annoncée pour fin 2011. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est en cours d'élaboration du plan de fréquence de passage amorcé en 2008 ainsi que du plan de fréquence cible impliquant des modifications significatives des paramètres de diffusion : fréquences, aériens et puissances d'émission. Dans ce cadre, towerCast devra investir afin de mettre à niveau ses installations et, ce, en décalage avec le renouvellement de ses contrats clients. Au delà de l'évolution des coûts de diffusion, une pression concurrentielle sur les prix n'est pas à exclure.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités de divertissement ne sont pas individuellement significatives à l'échelle du Groupe à l'exception de l'activité de production ou de coproduction de spectacles vivants et notamment l'activité de coproduction de comédies musicales de grande ampleur.

Cette dernière activité implique un décalage dans le temps entre les recettes et les charges, celles-ci étant engagées environ pour moitié avant le début des représentations - scénario et chorégraphie, composition musicale, casting, fabrication des décors et costumes etc. - et donc avant l'essentiel des recettes de billetterie. Il s'agit là d'un risque maîtrisé dans la mesure où les ventes de CD peuvent permettre de couvrir pour partie les dépenses de pré production. Dans le cas de la comédie musicale « Le Roi Soleil », qui a connu un grand succès, la rentabilité a été très satisfaisante. Début 2009, le démarrage à Paris de la comédie musicale « Cléopâtre » est un succès mais le Groupe ne dispose pas à ce stade de visibilité sur le niveau de rentabilité final.

3.1.3 AUTRES RISQUES DE NATURE ECONOMIQUE

Il n'existe aucun actif utilisé par le Groupe qui appartiendrait majoritairement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif qui n'aurait pas été mentionné dans les notes annexes aux comptes consolidés.

3.2 RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNIQUES

Sur le plan industriel et technique, les principaux risques concernent les activités de diffusion.

3.2.1 RISQUES LIES A LA PRODUCTION ET A LA DIFFUSION D'UN SIGNAL RADIO

Afin d'assurer une diffusion permanente des quatre réseaux radiophoniques du Groupe en France, des mesures sont effectuées à tous les stades de la production et de la diffusion des signaux.

PRODUCTION DES SIGNAUX

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une indisponibilité partielle ou totale ou des accidents techniques majeurs au niveau du siège du Groupe rue Boileau à Paris où sont produits les quatre programmes nationaux du Groupe, serait de nature à paralyser en grande partie les activités radiophoniques. Dans ce contexte, des mesures importantes de protection et de sécurité ont été mises en place :

- ♦ L'ensemble du matériel technique utilisé pour les studios et la fabrication du signal est redondé, chaque antenne dispose d'un studio de secours et des programmes de secours sont automatiquement déclenchés en cas de blanc à l'antenne,
- ♦ Une alimentation électrique continue est assurée grâce à la présence d'un groupe électrogène,
- ♦ Le Centre de Modulation, par lequel transitent les quatre signaux radio est entièrement sécurisé (caméras, restriction d'accès par badges au seul personnel habilité),
- ♦ Un double système de climatisation est en place afin d'assurer la pérennité de fonctionnement des équipements de diffusion en période de fortes chaleurs,
- ♦ Des équipes de maintenance sont présentes de 5h à 21h chaque jour de la semaine et une astreinte téléphonique est en place en dehors de ces horaires,
- ♦ Tous les outils de production des signaux audio font l'objet d'un contrat de maintenance offrant une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR),
- ♦ En cas d'indisponibilité totale des installations du siège par exemple en cas d'incendie généralisé ou d'inondations majeures, il est prévu courant 2009, qu'un système de diffusion de secours soit opérationnel depuis le site « Les Mercuriales » à Bagnolet,
- ♦ En cas d'indisponibilité concomitante du bâtiment principal et du site « Les Mercuriales », il est prévu que les signaux soient relayés via la tour Eiffel.

Les bâtiments et installations techniques au sein desquels sont élaborés les programmes locaux font également l'objet de mesures de protection. Le matériel nécessaire à la fabrication et à la diffusion du signal bénéficie d'une maintenance régulière effectuée par des équipes spécialisées. En tout état de cause, en cas de panne au niveau des antennes locales, l'antenne nationale prendrait automatiquement le relais évitant ainsi toute coupure d'antenne.

DIFFUSION ET TRANSPORT DES SIGNAUX

En France, la diffusion des programmes du Groupe est assurée par des émetteurs installés sur tout le territoire national. Le transport des signaux vers ces sites de diffusion installés en régions est assuré par La société TDF, associée à la société GLOBECAST, via le satellite AB 3 en mode FM-DAB. L'acheminement des signaux vers le satellite AB 3, leur transport et le traitement des sons correspondants pour alimenter les émetteurs terrestres relèvent donc de la responsabilité de la société TDF associée à la société GLOBECAST. Les signaux sont acheminés vers le site de montée sur le satellite basé à Paris via deux modes de transport différents : faisceau hertzien et ligne filaire sécurisée du réseau Télécom. Le basculement vers un site de départ satellite de secours est prévu en cas de défaillance du site principal.

En cas de défaillance du satellite, la diffusion des programmes en province ne serait plus assurée. Dans ce contexte, une solution de secours est prévue par contrat avec la société GLOBECAST afin que, le cas échéant, une bascule des signaux sur un satellite de même capacité soit opérée. En cas de chute du satellite, la société GLOBECAST s'est engagée contractuellement à trouver une solution de secours dans les plus brefs délais.

NRJ GROUP se trouve ainsi dans une situation de dépendance pour la transmission des signaux vers les stations locales, autres que la région parisienne. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de solution alternative.

En régions, les deux principaux diffuseurs sont les sociétés TDF et towerCast. Concernant towerCast, l'ensemble des sites de diffusion est équipé de matériel professionnel et modulaire permettant une plus grande fiabilité. Un entretien régulier de ces matériels est en outre assuré par des techniciens dédiés, installés en régions. De plus, afin de connaître en temps réel l'état de fonctionnement des équipements installés, une grande partie des émetteurs est équipée d'un système de télésurveillance intelligent raccordé à un centre de supervision basé à Paris.

En cas de défaillance d'un émetteur, le préjudice est proportionnel au bassin d'auditeurs desservis par cet émetteur. C'est pourquoi un plan d'urgence a été élaboré afin d'assurer le rétablissement du service dans les meilleurs délais et ce afin d'assurer une continuité de la diffusion. Ce plan prévoit par exemple le recours au déploiement de pylônes mobiles ou la "réquisition" de fournisseurs « pylônistes ».

Compte tenu du nombre important d'auditeurs en région Ile-de-France, il existe pour cette population outre le site de diffusion principal situé à la tour Eiffel le site de secours des « Mercuriales, tous deux alimentés en redondance par faisceau hertzien et lignes filaires sécurisées directement à partir du siège du Groupe rue Boileau à Paris. Ces deux sites de diffusion bénéficient notamment

d'émetteurs de secours et d'alimentation électrique autonome.

3.2.2 RISQUES LIES A LA PRODUCTION ET A LA DIFFUSION D'UNE CHAÎNE DE TELEVISION NUMERIQUE

NRJ 12 ET NRJ HITS

Afin de garantir la mise à l'antenne et la diffusion nationale sur le réseau TNT de sa chaîne NRJ 12 ainsi que la diffusion sur le câble et le satellite de sa chaîne NRJ HITS, le Groupe fait appel à différentes catégories de prestataires techniques :

- ♦ TNSF (Groupe Thomson) exploite la régie finale 100 % numérique à Saint Cloud pour NRJ 12 et NRJ HITS,
- ♦ TF1 opère la tête de réseau pour la compression/multiplexage depuis Boulogne pour NRJ 12,
- ♦ ARQUIVA est chargé de la liaison montante NRJ 12 depuis Boulogne vers le satellite AB3,
- ♦ TDF, towerCast et OneCast (filiale de TF1) réalisent la diffusion nationale de NRJ 12 en DVB-T via des sites terrestres,
- ♦ Le Centre de Numérisation de CanalSatellite opère la tête de réseau NRJ HITS ainsi que sa liaison montante sur le satellite ASTRA, qui dessert le bouquet CanalSatellite,
- ♦ CanalSatellite opère directement l'encodage, le multiplexage et la diffusion cryptée de NRJ 12 pour ses offres satellites et ADSL,
- ♦ Un départ de NRJ 12 en Haute Définition sur fibre optique dédiée est réalisé sur le site de TNSF vers les différents opérateurs ADSL et Câble.

Les équipements de diffusion de la régie finale commune à NRJ 12 et à NRJ HITS notamment les serveurs vidéo sont totalement redondés avec des commutations automatiques transparentes. Le site de Saint Cloud est sécurisé tant au niveau de la génération électrique via des groupes électrogènes de secours qu'au niveau du contrôle d'accès des personnels.

Les équipements du Centre de Numérisation de Canal Satellite sont totalement redondés, tant au niveau des codeurs que pour la montée satellite sur ASTRA.

Pour exploiter l'ensemble des solutions techniques mises en place chez TNSF, un personnel est présent en permanence au sein de la régie finale afin d'assurer les opérations de contrôle du départ antenne ainsi que la maintenance.

Les différentes têtes de réseau font appel à des équipements redondés tant pour les encodeurs vidéo que pour le multiplexeur. La commutation est automatique en cas de défaillance éventuelle d'un élément détectée par un équipement de supervision. L'accès aux locaux des têtes de réseaux se fait après passage d'un sas avec identification biométrique. Une fois multiplexés, les signaux partent ensuite sur deux fibres optiques aux chemine-ments différenciés vers les centres d'ARQUIVA, Canalsatellite, GLOBECAST et TF1.

ARQUIVA opère pour NRJ 12 la liaison montante vers le satellite AB3 depuis une installation redondée au niveau du modulateur et des étages de puissance. L'alimentation électrique est secourue. La transmission sécurisée et non interceptable est émise vers le satellite AB3 qui alimente les sites terrestres. En cas de défaillance du répéteur satellite, un autre répéteur peut immédiatement prendre la relève. En cas de défaillance complète du satellite AB3, NRJ 12 a souscrit auprès de TDF une liaison de secours terrestre utilisant un réseau fibré IP desservant le réseau primaire de diffusion TNT.

Pour la diffusion en TNT de NRJ 12, les diffuseurs TDF, towerCast et Onecast exploitent sur l'ensemble du territoire français différents sites de diffusion où sont localisés les émetteurs terrestres. Ces derniers sont redondés au niveau de leur modulateur et majoritairement au niveau de leurs étages d'amplification pour les sites de forte puissance.

Compte tenu du nombre important de téléspectateurs initialisés TNT en région Ile-de-France, le site de la Tour Eiffel n'est pas alimenté depuis le satellite AB3 mais directement depuis Boulogne par la tête de réseau opérée par TF1 via une fibre optique haut débit sécurisée par un faisceau hertzien.

Le système de supervision client CRISTAL permet à NRJ 12 de connaître en temps réel l'état de son réseau de diffusion.

NRJ PARIS

NRJ PARIS, la chaîne locale sur l'île de France, a démarré ses activités en mars 2008.

Le pôle TV du Groupe assure directement la production de cette chaîne depuis son immeuble situé rue Théophile Gautier à Paris notamment à l'aide des moyens techniques suivants :

- ♦ Un plateau Haute Définition,
- ♦ Une régie de production en HD,
- ♦ Une régie finale qui contrôle les départs,
- ♦ Des salles de post production.

L'ensemble des équipements vitaux et notamment les serveurs de diffusion est sécurisé et redondé. L'alimentation électrique de l'ensemble des éléments actifs de la chaîne est sécurisée. En outre, l'accès à l'ensemble des locaux est limité aux personnes habilitées via un système de badges.

NRJ PARIS utilise une fibre optique primaire et une fibre optique secours pour sa liaison vers sa tête de réseau TNT exploitée par ARQUIVA à Boulogne.

3.2.3 RISQUES LIES A LA DIFFUSION DE PUBLICITE

La publicité constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe. Les procédés de fabrication et de diffusion des publicités font donc l'objet d'une attention particulière.

En radio, le Groupe doit traiter quotidiennement un très grand nombre de spots publicitaires au travers de ses antennes nationales et de ses décrochages locaux. Des services spécialisés situés à Paris et à Lyon sont chargés de numériser les sons associés à chaque campagne, de

préparer les écrans publicitaires pour la diffusion et de suivre la facturation.

Des moyens logiciels ad hoc permettent d'automatiser un certain nombre d'opérations et de réaliser de nombreux contrôles.

Afin de sécuriser le processus de diffusion, plusieurs dispositifs ont été mis en place au sein du Groupe et notamment la numérisation et la sauvegarde sur des serveurs redondés des sons des spots de publicité.

En 2008, le projet « BIRD » mis en oeuvre par la Direction des Systèmes d'Informations a permis la sécurisation de l'envoi de la publicité en local par la redondance des liens de télécommunication vers les antennes locales du groupe.

L'ensemble des outils de production et de diffusion des messages publicitaires fait l'objet d'un contrat de maintenance dédié, incluant une maintenance 24H/24H 7J/7J ainsi qu'une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR).

De même, en télévision, les films publicitaires sont numérisés et sauvegardés sur des serveurs redondés. De plus, afin d'éviter tout problème d'incompatibilité de format pouvant altérer la diffusion, les films sont le plus souvent reçus au format retenu par les standards de la profession (« broadcast ») et font l'objet d'un contrôle technique.

3.3 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'activité de production du signal radio par la société NRJ Audio n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. En revanche, l'activité de transport et de diffusion de signaux radio assurée par la société towerCast est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, tel que décrit ci-après.

3.3.1 MESURES DE CHAMPS MAGNÉTIQUES

Les émissions électromagnétiques soulèvent des questions quant aux effets à long terme que ces rayonnements seraient susceptibles d'avoir sur la santé, bien qu'à ce stade aucune étude scientifique n'ait prouvé que cela soit effectivement le cas.

En Europe, le Conseil de l'Union Européenne a adopté, le 12 juillet 1999, une recommandation visant à limiter l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Les limites d'exposition recommandées ont pour but d'assurer que les expositions se situent suffisamment en dessous des niveaux pour lesquels les études biologiques démontrent un effet nocif reproductible. Deux marges de sécurité ont été déterminées :

- ♦ la première concernant les personnes réalisant des interventions sur les émetteurs,
- ♦ et la deuxième concernant le Public.

Par ailleurs, la Directive 2004/40/CE relative à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) concerne les expositions en milieu professionnel et doit être transposée en droit

français avant le 30 avril 2012. Cette transposition n'est pas intervenue à la date de rédaction du présent rapport.

La réglementation relative à la protection du Public contre les champs électromagnétiques s'appuie en France sur plusieurs textes :

- ◆ Décret du 3 mai 2002 (n° 2002-775) qui a transposé en droit français la Recommandation européenne relative aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunications ou par les installations radioélectriques,
- ◆ Décret du 8 octobre 2003 (n° 2003-961) qui complète le dispositif réglementaire relatif à la protection du Public, définit le Débit d'Absorption Spécifique (DAS) comme l'unité de mesure d'exposition et prévoit des sanctions pénales en cas de mise en service d'équipements ne respectant pas les valeurs limites,
- ◆ Arrêté du 8 octobre 2003 qui fixe les valeurs limites d'exposition du Public que doivent respecter les équipements terminaux radioélectriques pour être mis en service et utilisés en France,
- ◆ Arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002,
- ◆ Arrêté du 4 août 2006 précisant les modalités de réalisation de mesures des champs électromagnétiques au titre de l'article L. 1333-21 du code de la santé publique énonçant que les préfets peuvent prescrire des mesures de champs électromagnétiques à la charge des opérateurs,
- ◆ Arrêté du 4 août 2006 définissant le contenu et les modalités de transmission au maire, au titre de l'article L. 96-1 du code des postes et des communications électroniques, du dossier établissant l'état des lieux d'une ou plusieurs installations radioélectriques exploitées sur le territoire de la commune.

Au regard de cette réglementation, towerCast, en tant qu'exploitant de sites de diffusion de communications électroniques, doit veiller à ce que le niveau d'exposition du Public aux champs électromagnétiques soit inférieur aux valeurs limites fixées en annexe du décret n° 2002-775. Le cas échéant, lorsque des mesures de champs sur chacun des sites sont effectuées, elles doivent être consignées dans un dossier à produire à l'Agence Nationale des Fréquences et communiquées aux opérateurs installés sur ses pylônes. La loi de juillet 2001 exhortait déjà les opérateurs à donner les caractéristiques de leurs équipements dans une annexe aux conventions passées avec leur bailleur (propriétaire ou gestionnaire de sites).

Les sites dont towerCast est titulaire et comportant au moins deux diffusions de communication électroniques en FM font l'objet de mesures de champs à première demande. Conformément aux exigences législatives, les organismes qui effectuent ces mesures de champs électromagnétiques (APAVE et VERITAS) ont obtenu une accréditation COFRAC. Afin d'assurer un plan de continuité, towerCast doit vérifier avant toute nouvelle mise en service de diffusion que la contribution de champs élec-

tromagnétiques n'amène pas de dépassement des valeurs limites d'exposition du Public fixées par le Décret du 3 mai 2002. En complément, sur demande écrite, toute personne et tout Maire qui s'interroge sur le niveau des champs électromagnétiques à son domicile, à son travail, à l'école de ses enfants ou plus généralement en tout lieu de vie peut obtenir une réponse concrète exprimée en V/m (volts par mètre) et en pourcentage de la valeur limite réglementaire.

Dans ce cadre et afin de promouvoir les recherches scientifiques relatives au domaine des radiofréquences et de la santé, towerCast en lien avec l'AFOM (Association française des opérateurs de téléphonie mobile) ainsi que les équipementiers et les autres opérateurs de diffusion ont mis en place une fondation «Radiofréquences et Santé». L'Etat contribue à hauteur de 50% au capital de cette fondation grâce au Fond des Priorités de Recherche. L'objectif de cette fondation est de définir, promouvoir et financer :

- ◆ des programmes de recherche épidémiologique, expérimentale et sociologique sur les effets de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques radiofréquences utilisés notamment pour les communications électroniques,
- ◆ des programmes de diffusion auprès des professionnels et du Public des connaissances acquises concernant ces effets.

3.3.2 AUTRES MESURES DE PROTECTION DES SITES ET DES SALARIÉS

En marge des obligations légales et réglementaires, towerCast poursuit sa démarche visant à améliorer la sécurité et la qualité de ses sites d'émission. Une revue des sites actifs du Groupe a été réalisée à la fin de l'exercice 2004 afin de déterminer un niveau de risque pour chaque emplacement. La solidité des structures, la sécurité des aménagements et de l'environnement proche ont, en particulier, été examinées. Depuis cette date, un plan d'actions sécurité sites (Plan PASS), organisé sur quatre ans, a permis de lancer un programme de travaux. Ce plan de travaux s'est terminé fin 2008 avec au total 219 sites mis à niveau totalement ou partiellement (151 mises en conformité électriques, 94 remplacements de pylônes et 88 démontages). La Société travaille de plus à la mise en place de bases de données avec pour objet d'identifier et de suivre les travaux ainsi que de réduire les risques relatifs à la sécurité et à l'environnement sur les sites où elle opère.

Par ailleurs, depuis 2005, les techniciens de towerCast bénéficient d'un plan de formation et d'habilitation continu à la sécurité. Les collaborateurs continuent à être sensibilisés à l'impact environnemental de leur activité.

3.3.3 AUTRES MESURES ENVIRONNEMENTALES

En dehors des effets de champs magnétiques cités ci-dessus, l'activité du Groupe n'a pas particulièrement d'impact sur l'environnement. Cependant, le Groupe NRJ sensibilise ses salariés sur les comportements qui permettent de préserver l'environnement, notamment concernant les économies de papier et le tri des déchets.

3.4 RISQUES JURIDIQUES

3.4.1 RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION

De manière générale, le Groupe évolue dans un cadre légal et réglementaire qui régit les médias et prévient notamment les positions dominantes et le risque d'influence. Comme pour tout secteur d'activité, une modification majeure de ces règlements pourrait influencer significativement la situation économique et concurrentielle. Notamment, l'attribution de nouvelles autorisations d'émettre en radio et télévision serait de nature à modifier le paysage concurrentiel

RADIO EN FRANCE

Autorisations d'émettre

NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE & CHANSONS sont soumises aux dispositions de la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication modifiée et complétée, ainsi qu'aux dispositions des textes d'application qui organisent la tutelle du secteur.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'émettre pour exploiter une fréquence FM sur un territoire donné. Cette autorisation est accordée "intuitu personae" et pour un programme déterminé. En conséquence, toute modification substantielle du contrôle de l'entité attributaire, des conditions d'exploitation ou du programme est soumise à l'accord de l'autorité de tutelle sous peine de retrait de ladite autorisation.

Depuis le 1er février 1994, les autorisations sont accordées pour une durée de cinq années renouvelables deux fois automatiquement.

Les autorisations d'émettre restent néanmoins pérennes au-delà de cette durée. En effet, alors que les renouvellements n'étaient pas automatiques dans le passé sur le plan juridique, ils ont toujours eu lieu, compte tenu du respect par le titulaire des conditions d'autorisation, comme en atteste la constante progression du nombre d'autorisations d'émettre dont le Groupe est titulaire.

La loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, transposition des directives communautaires « Paquet Télécom », a introduit de nouvelles dispositions concernant le Groupe :

- ♦ Le réaménagement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel des fréquences analogiques de la bande FM,
- ♦ La possibilité sous certaines conditions de demander au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le passage d'une fréquence de catégorie D - station dite passive diffusant un programme national - en catégorie C - station affiliée à un programme national ayant accès au marché publicitaire local -, sans passer par un appel à candidatures spécifique,
- ♦ L'autorisation de regrouper, sous une seule entité par réseau, les structures locales détenant les autorisations de diffusion. Le Groupe a ainsi sollicité et obtenu de la part du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le regroupement de 90 autorisations d'émettre locales au sein de trois structures juridiques ad hoc: NRJ RESEAU SAS, CHERIE FM RESEAU SAS et NOSTALGIE RESEAU SAS. La finalisation juridique de ces regroupements a été effectuée début janvier 2006 avec la parution au Journal Officiel de l'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

A fin 2008, le quatre radios contrôlées par le Groupe disposait de 796 autorisations d'émettre en France (dont 65 autorisations d'émettre exploitées par des franchisés). Compte tenu du nombre important de renouvellements effectués entre 2007 et 2008 dans le cadre du plan de renouvellement des fréquences FM 2006-2008, les échéances de renouvellement sont les suivantes :

	Dans moins d'un an	Echéance de renouvellement Dans plus d'un an et moins de 5 ans	Dans plus de 5 ans
796 autorisations	11 autorisations	443 autorisations	342 autorisations

Radio numérique

Le 2 décembre 2008, dans le cadre de l'appel à candidatures lancé le 28 mars 2008, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a déclaré recevables les candidatures du Groupe pour la diffusion de 7 services de radio numérique sur 19 grandes agglomérations couvrant 30 % de la population française.

Non respect des engagements de diffusion

Lors de l'attribution d'une fréquence, chaque titulaire signe une convention avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et s'engage à respecter un certain nombre d'obligations et de règles. Le titulaire de l'autorisation est

le seul responsable du programme diffusé sur son antenne, quelles que soient les modalités de sa fabrication. Il doit également communiquer chaque année un rapport sur l'exécution de ses obligations au cours de l'année précédente et pouvoir mettre à disposition du Conseil toutes les informations lui permettant d'exercer le contrôle du respect des obligations qui lui sont imposées.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peut, en cas de non respect par le titulaire de l'une des stipulations de chaque convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure : suspension de l'autorisation pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée d'autorisation dans la limite d'une année.

Afin de respecter ces obligations, le Groupe, soucieux de diffuser un contenu en adéquation avec ses valeurs, réalise un suivi de sa programmation et est attentif aux propos tenus sur ses antennes. Des règles de l'animation ont été édictées et un contrôle des discours des animateurs, tant au plan national que local est réalisé.

RADIO A L'ETRANGER

Autorisations d'émettre

Le développement à l'international est principalement assuré par le Groupe sous la marque NRJ/ENERGY. D'une façon générale, les pays européens où le Groupe est présent disposent en matière audiovisuelle d'une réglementation applicable sur le plan national. En Allemagne, pays fédéral, en revanche, ce sont les différentes régions qui fixent la réglementation applicable et sont responsables de la nomination de leur propre autorité de régulation.

Suivant les pays, les autorisations d'émettre sont accordées pour des durées variables allant généralement de quatre à dix ans.

Compte tenu de la date de démarrage des activités internationales (1991), des différents lancements de stations intervenus depuis lors ainsi que des renouvellements déjà obtenus, les renouvellements ou réattributions de fréquences correspondant aux autorisations actuelles s'étalent jusqu'en 2017.

En Norvège, les licences actuelles sont valables jusqu'au 31 décembre 2009. En mars 2009, dans le cadre du nouvel appel à candidature faisant suite à celui intervenu en 2008 et annulé par le Ministère Norvégien de la Culture, NRJ NORGE AS a obtenu des licences 24h/24h à Oslo, Bergen et Stavanger. A Trondheim, NRJ NORGE AS a obtenu une licence à fréquence partagée ainsi que de nouvelles licences pour les villes de Kristiansand et Tromsø. Klem FM, l'autre format développé par le Groupe en Norvège a obtenu des licences dans 3 villes. Ces nouvelles licences prendront effet au 1er janvier 2010 et seront valables pour une période de 6 ans. Ces décisions sont susceptibles de recours.

En Suède, les licences actuelles sont valables jusqu'au 31 décembre 2009. A ce jour le processus de renouvellement n'est pas encore déterminé.

En Belgique francophone, la société NRJ BELGIQUE SA et la société NOSTALGIE SA, société contrôlée à 50% par le Groupe, ont obtenu chacune un des quatre réseaux communautaires par décision en date du 17 juin 2008 du Collège d'autorisation et de contrôle de la Communauté française de Belgique. Les autorisations d'émettre - soit 39 pour NRJ et 44 pour NOSTALGIE - ont été accordées pour une durée de 9 ans à compter du 22 juillet 2008.

A ce jour, seuls les recours en annulation de RTL (format Mint) et de IPM (format Ciel) sont encore pendants devant le Conseil d'Etat, les recours en suspension des candidats évincés ayant fait l'objet de rejets.

Les recours en annulation ne seront sans doute pas tranchés avant plusieurs années (2 à 4 ans). Il convient de noter que le nouveau plan de fréquences est entré en vigueur – nonobstant les recours – depuis le 22 juillet 2008 et que le transfert des fréquences attribuées – accompagné de l'arrêt des émissions des candidats évincés – est d'ores et déjà intervenu. Les autorisations d'émettre de NRJ et de NOSTALGIE ne supportent donc désormais qu'un risque faible d'être remises en cause.

NOSTALGIE SA dispose par ailleurs d'une participation de 50% dans le capital de la société VLAANDEREN EEEN NV, l'autre actionnaire à 50% de cette société étant le groupe CONCENTA NV. La société VLAANDEREN EEEN NV diffuse depuis le 20 mars 2008 un programme NOSTALGIE sur la Flandres. La durée de l'autorisation d'émettre court jusqu'à mai 2012.

En Suisse alémanique, la candidature de Energy Zürich pour l'attribution d'une des trois concessions couvrant la région de Zurich-Glaris a été rejetée à l'automne 2008. Dans ce contexte, la société Radio Z AG détenue à 51% par le Groupe RINGIER et à 49% par NRJ GROUP a déposé un recours en bonne et due forme auprès de l'Office fédéral de la communication - OFCOM. La décision devrait être prononcée au cours du 2ème semestre 2009.

Les échéances des attributions de fréquences pour les radios à l'international sont les suivantes :

Pays/Nombre de fréquences actives	Dans moins d'un an	Echéance de renouvellement	
		Dans plus d'un an et moins de 5 ans	Dans plus de 5 ans
Allemagne (hors Saxe) : 20 fréquences	-	12	8
Autriche : 2 fréquences	-	1	1
Suède : 20 fréquences	20	-	-
Norvège : 9 fréquences	-	-	9
Finlande : 32 fréquences	-	32	-
NRJ Belgique : 39 fréquences	-	-	39
Nostalgie Belgique : 44 fréquences	-	-	44

Télévision

Autorisation d'émettre

Chaînes du groupe	Date d'obtention de l'autorisation d'émettre	Date de prise d'effet de l'autorisation d'émettre	Durée de l'autorisation d'émettre	Echéance de l'autorisation d'émettre*
NRJ 12	10/06/2003	31/03/2005	10 ans (renouvelable 2 fois 5 ans)	30/03/2025
NRJ Hits	12/04/2007	12/04/2007	5,6 ans	31/12/2012
NRJ Paris	24/07/2007	20/03/2008	10 ans (renouvelable 2 fois 5 ans)	19/03/2028
7L (Montpellier)	12/12/2006	17/05/2007	10 ans (renouvelable 2 fois 5 ans)	16/05/2027

* sous réserve de renouvellement

Les quatre chaînes du Groupe, NRJ 12, NRJ PARIS, NRJ HITS et 7L sont soumises aux dispositions de la loi n°86-107 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée e.

NRJ 12, NRJ PARIS et NRJ HITS ont été autorisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à utiliser respectivement une partie de la ressource hertzienne en mode numérique conformément à l'article 30-1 de ladite loi.

La chaîne 7L, pour sa part, a été autorisée à utiliser une partie de la ressource hertzienne en mode analogique conformément aux articles 28 et 33-1 de ladite loi, mais également à émettre en mode numérique à Montpellier (département de l'Hérault).

En mode numérique, une même fréquence, dans une zone donnée, étant partagée par cinq ou six chaînes regroupées dans un multiplexe, l'utilisation des fréquences se fait en commun avec les autres chaînes regroupées au sein du même multiplexe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à candidatures lancé le 6 novembre 2007, NRJ 12 a été sélectionnée le 27 mai 2008 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour la diffusion de services de télévision mobile personnelle (TMP), aux côtés de 12 autres chaînes qui seront regroupées dans le multiplexe M7.

Loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision et décret modifiant le régime applicable à la publicité télévisée, au parrainage télévisé et au télé-achat

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision a été promulguée le 7 mars 2009. Ce texte organise entre autres :

- (i) la réforme du service public de télévision en instituant la suppression partielle de la publicité commerciale sur les antennes nationales de France Télévisions entre 20h et 6h,
- (ii) l'instauration d'une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4%,
- (iii) l'introduction d'une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Concernant (ii), le taux retenu pour les chaînes de la TNT est de 1,5% pour l'année 2009, de 2% pour l'année 2010 et de 2,5% pour l'année 2011. La base de calcul correspond à la fraction dépassant 11 millions d'euros du montant des sommes versées par les annonceurs, hors taxe

sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes versées au titre de la taxe COSIP et après abattement de 4%. Il est précisé que, jusqu'à l'année d'extinction en métropole de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode analogique des services de télévision, la taxe est plafonnée à 50% de l'accroissement de son assiette constatée pour l'année civile au titre de laquelle la taxe est due par rapport à 2008, sans toutefois que le montant de la taxe ne puisse être inférieure à 1,5% de son assiette.

Préalablement à la promulgation de la loi du 5 mars 2009, le décret n°2008-1392 du 19 décembre 2008 a modifié, à compter du 1er janvier 2009, le régime applicable à la publicité télévisée, au parrainage télévisé et au télé-achat :

- ♦ autorisation du changement de mode de décompte, l'heure d'horloge étant substituée à l'heure glissante.

Respect des engagements de diffusion

Lors de l'attribution de leur autorisation d'émettre, les quatre chaînes du Groupe ont conclues avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel une convention en vue de mettre en application les règles prévues par la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 et ses décrets d'application, notamment le décret 2001-1333 du 28 décembre 2001. Il s'agit essentiellement :

- ♦ de règles d'usage de la ressource hertzienne, d'obligations déontologiques : respect de la personne humaine, pluralisme de l'information et des courants d'opinion, protection de l'enfance,
- ♦ et d'obligations liées aux programmes : format de la chaîne, quotas de diffusion et obligations d'investissement dans la production.

Selon cette convention, les chaînes sont seules responsables des programmes diffusés sur leur antenne. Elles sont soumises au contrôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel quant au respect de leurs obligations et doivent à ce titre communiquer chaque année au Conseil un rapport portant sur leurs activités de l'année précédente.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peut, en cas de non respect par le titulaire de l'une des dispositions de la convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure. Les sanctions sont graduées en fonction de la gravité de la faute : suspension de l'autorisation pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée de l'autorisation dans la limite d'une année, retrait de l'autorisation.

Respect des engagements de production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques

La convention signée avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel stipule par ailleurs les obligations des chaînes du Groupe en terme de production d'œuvres audiovisuelles en application des articles 27, 70 et 71 de la loi du 30 septembre 1986. Le respect de cette obligation légale de soutien à la production d'œuvres audiovisuelles nécessite un niveau minimum d'investissements, calculé en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires net de chaque chaîne, au titre de l'exercice précédent.

NRJ 12 rencontre des difficultés à respecter cette obligation conventionnelle en raison du contexte concurrentiel du marché. En effet :

- ♦ Les acteurs du marché ont un intérêt économique à proposer prioritairement aux acteurs puissants leur catalogue et ces derniers disposent d'un droit de préférence pour l'ensemble de leurs chaînes sur les programmes disponibles qui leur permet d'avoir une certaine mainmise sur les programmes à venir et de bloquer l'accès à toute nouvelle chaîne qui tenterait de les acquérir,
- ♦ Les acteurs historiques du marché français sont les premiers producteurs d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française.

Afin de pallier à cette rareté relative de l'offre, NRJ 12 diversifie ses sources d'approvisionnement d'œuvres audiovisuelles auprès d'acteurs indépendants.

Enfin, un avenant à la convention de NRJ 12 adopté par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le 4 décembre 2007 autorise la chaîne à augmenter, à partir de 2008, son quantum annuel de diffusion d'œuvres cinématographiques dans la limite fixée à l'article 8 du décret n°90-66 du 17 janvier 1990 et à bénéficier d'une montée en charge sur trois ans pour sa contribution au développement de la production d'œuvres cinématographiques, conformément aux articles 4 et 7 du décret n°2001-1333 du 28 décembre 2001.

Par ailleurs, la chaîne 7L, en tant que chaîne locale, est tenue de consacrer au moins 14h hebdomadaires à des émissions produites localement en 1ère diffusion.

De même, NRJ PARIS est tenue de consacrer 20% du volume total de son temps d'antenne à des émissions d'expression locale en 1ère diffusion.

NRJ HITS, en tant que chaîne musicale, consacre l'essentiel de sa programmation à la musique via des vidéomusiques.

Charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision

En février 2008, sous l'égide du ministère de la Santé et des Sports et du ministère de la Culture et de la Communication, les chaînes de télévision dont NRJ 12, les producteurs audiovisuels ainsi que les annonceurs ont signé une charte d'une durée de cinq ans visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision dans le but de contribuer à la prévention des comportements nutritionnels déséquilibrés chez les plus jeunes. Selon les termes de cette charte dont le Conseil

Supérieur de l'Audiovisuel est chargé de la mise en œuvre, les chaînes de télévision s'engagent à :

- ♦ accorder des tarifs préférentiels à l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) pour la diffusion des campagnes collectives véhiculant ses messages sanitaires,
- ♦ diffuser et mettre à la disposition du jeune public des programmes sur l'alimentation et l'activité physique.

3.4.2 RISQUES LIÉS A DES LITIGES ET AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les principaux litiges du Groupe font l'objet d'une description dans la note 11 des notes annexes aux comptes consolidés. Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est soumis à des contrôles fiscaux et administratifs. Il constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3.5 RISQUES FINANCIERS

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers :

- ♦ risques de marché : risque de change, risque de taux, risque de marché actions,
- ♦ risques de crédit et de contrepartie,
- ♦ et risque de liquidité.

3.5.1 RISQUE DE MARCHE

RISQUE DE CHANGE

De part son activité internationale, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change qui peuvent impacter ses résultats ou ses capitaux propres. Il s'agit principalement du risque de change lié aux financements contractés dans une devise différente des monnaies fonctionnelles par les filiales étrangères hors zone euro (filiales suédoises, norvégiennes et suisses).

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Compte tenu de la quasi absence d'endettement, le Groupe ne dispose d'aucun instrument de couverture de taux.

Les autres valeurs mobilières de placement – présentées au bilan consolidé en « trésorerie et équivalents de trésorerie » - comprennent essentiellement des OPCVM monétaires. Au 31 décembre 2008, le Groupe détient quasi exclusivement des FCP et SICAV monétaires euro investis en titres émis ou garantis par l'Etat Français ou par des Etats de la zone euro.

Il est précisé qu'une variation de 1% du taux de rémunération de la trésorerie courante nette disponible exposerait le Groupe à une incidence en terme de résultat avant impôt de 0,9 millions d'euros.

RISQUE MARCHES ACTIONS

En matière de placements, le Groupe pratique une politique privilégiant la sécurité.

Dans ce contexte :

- ♦ le Groupe ne détient pas de titres de sociétés cotées autres que les actions auto détenues et les actions d'autocontrôle, soit au total 4 324 362 titres au 31 décembre 2008. Comme stipulé au paragraphe 7.5.4.12. Titres d'autocontrôle et titres auto détenus des notes annexes aux comptes consolidés, l'ensemble des titres d'autocontrôle et des titres auto détenus, propriété du Groupe, est enregistré dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres.
- ♦ le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés actions (cf.

3.5.2 RISQUE DE CREDIT ET DE CONTRE-PARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Compte tenu de la nature non risqué des placements financiers temporaires (cf.), les transactions susceptibles de générer pour le Groupe un risque de crédit et de contrepartie sont essentiellement les comptes clients.

COMPTES CLIENTS

L'exposition du Groupe au risque de crédit est à considérer au regard des caractéristiques individuelles des différents annonceurs publicitaires.

Toutes activités confondues, en France, la part des principaux clients dans le Chiffre d'affaires consolidé se présente comme suit :

	% du CA consolidé 2007	% du CA consolidé 2008
Poids du principal client	2,6%	2,9%
Poids des 5 principaux clients	10,8%	11,2%
Poids des 10 principaux clients	16,1%	17,3%

Les politiques menées par les régies publicitaires du Groupe en France en matière de gestion du risque clients sont les suivantes :

NRJ GLOBAL SAS

Hors Ile de France, les clients de la régie publicitaire nationale du Groupe sont des annonceurs importants générant des facturations significatives. Dans ce contexte, chaque nouveau client fait systématiquement l'objet d'une enquête de solvabilité de la part de la Société EULER HERMES SFAC, organisme d'assurance avec lequel NRJ GLOBAL SAS a conclu un contrat ad hoc. En cas de défaillance d'un client, NRJ GLOBAL SAS récupère un pourcentage de sa créance dans les limites de couverture et selon les dispositions contractuelles du contrat EULER HERMES SFAC. Concernant l'Ile de France, un versement d'acompte peut être demandé à certains clients.

REGIE NETWORKS

Compte tenu du grand nombre d'annonceurs en local, REGIE NETWORKS SAS a mis en place un logiciel d'aide à la gestion du risque client.

En outre, depuis le 1er janvier 2009, une enquête de solvabilité est effectuée par une société spécialisée dans les renseignements commerciaux pour tout nouveau client dès lors que les seuils suivants sont atteints :

- ♦ 5 000 euros pour une opération spéciale,
- ♦ 7 500 euros pour les autres prestations.

Enfin, concernant les opérations spéciales, jugées plus risquées, le versement d'un acompte est systématiquement demandé.

D'une façon générale, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS INSCRITS AU BILAN

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

Exposition maximale au risque de crédit

(en millions d'euros)	2008	2007
Actifs financiers non courants	12 300	9 409
Clients et autres débiteurs	125 734	222 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 017	143 906
Total	294 051	381 623

ECHÉANCES DES ACTIFS FINANCIERS

Prêts à des sociétés associées

Les différentes échéances des prêts à des sociétés associées se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2008				31/12/2007			
	Non échu et moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	Total	non échu et moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	Total
Valeur brute	10 738			10 738	7 025			7 025
Dépréciation								
Valeur nette	10 738			10 738	7 025			7 025

Clients et autres débiteurs

Les différentes échéances des créances clients hors créances clients échanges dissimilaires se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2008				31/12/2007			
	non échu et moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	Total	non échu et moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	Total
Valeur brute	88 813	13 398	13 718	115 929	109 232	17 938	22 183	149 353
Dépréciation			(8 112)	(8 112)	(158)	(128)	(8 411)	(8 697)
Valeur nette	88 813	13 398	5 606	107 817	109 074	17 810	13 772	140 656

L'appréciation du risque encouru par le Groupe relatif au poste « clients et autres débiteurs en vue de la comptabilisation éventuelle d'une dépréciation est décrite dans les notes annexes aux comptes consolidés au § 7.5.4.8.

3.5.3 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque auquel le Groupe est exposé au regard de sa faculté à honorer ses dettes arrivées à échéance.

Compte tenu du niveau de sa trésorerie courante nette disponible et de l'absence d'instruments financiers dérivés, le Groupe considère n'être exposé à aucun risque de liquidité.

TRESORERIE COURANTE NETTE DISPONIBLE

Le tableau ci-après présente le niveau de trésorerie courante nette disponible du Groupe :

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Disponibilités	12 868	23 986
Valeurs mobilières de placement	83 149	119 750
Certificats de dépôt		170
Concours bancaires courants	(10 539)	(22 556)
Trésorerie courante nette disponible	85 478	121 350

INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS INSCRITS AU BILAN

La valeur comptable des passifs financiers représente l'exposition maximale au risque de liquidité :

Exposition maximale au risque de liquidité		
(en milliers d'euros)	2008	2007
Passifs financiers non courants	403	73
Passifs financiers courants	10 584	22 244
Fournisseurs et autres créditeurs	182 356	205 768
Total	193 343	228 685

A fin décembre 2008, les prêts bancaires portant intérêts et les emprunts et dettes financières divers correspondant à des comptes courants d'associés contractés par des filiales non contrôlées à 100% s'élèvent à 440 milliers d'euros. Le détail des dettes financières figure en note 11 des notes annexes aux comptes consolidés. Aucune de ces dettes n'est sujette à des covenants.

3.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES DU GROUPE

Le Groupe souscrit des assurances afin de couvrir certains risques inhérents à son activité. Les couvertures mises en place permettent de couvrir les risques concernant notamment le capital humain et les dirigeants, les actifs immobiliers et techniques, l'image de marque, les pertes éventuelles d'exploitation ainsi que les recours de tiers lorsque la responsabilité du Groupe est engagée.

Les principales assurances du Groupe sont les suivantes:

ASSURANCE DOMMAGES

- ♦ Couverture maximale de 120 millions d'euros
- ♦ Franchise variable de 3 000 à 100 000 euros selon la nature des dommages.

Le Groupe a souscrit une police d'assurance qui couvre l'ensemble des dommages causés aux biens du Groupe ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

- ♦ Couverture maximale de 15 millions d'euros
- ♦ Franchise variable de 0 à 15 000 euros selon la nature des dommages.

Cette police garantit notamment les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que la société NRJ GROUP et ses filiales françaises créées ou à créer encourrent. La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la responsabilité civile exploitation, organisateur, professionnelle et/ou après livraison.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

- ♦ Plafond de garantie : 15 millions d'euros par période d'assurance,

Les assurés sont les dirigeants de toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par NRJ GROUP. Cette assurance a pour objet de prendre en charge les

conséquences pécuniaires découlant d'une réclamation résultant d'un acte fautif commis par les assurés dans le cadre de leur fonction de dirigeant. Cette assurance couvre également les employés du Groupe si leur responsabilité est mise en cause conjointement avec un dirigeant.

AUTRES ASSURANCES

Par ailleurs, le Groupe assure ses salariés au-delà de l'assurance prévoyance lors de leurs déplacements professionnels ainsi que les salariés techniciens du Groupe lors de leurs interventions sur le matériel audio, sur les matériels de diffusion de towerCast ou lors de la préparation des opérations événementielles.

D'autres programmes d'assurances destinées à couvrir des risques de moindre intensité sont également souscrits comme par exemple la police d'assurance Tous Risques Matériels couvrant le matériel audiovisuel mobile ou encore la police flotte automobile du Groupe.

Le Groupe ne dispose pas d'une compagnie d'assurance captive.

ASSURANCE DES FILIALES A L'INTERNATIONAL

Concernant les filiales à l'international, à l'exception des filiales belges, celles-ci sont autonomes dans la gestion de leurs polices d'assurance. Dans chaque pays où le Groupe est implanté avec des filiales et une présence locale (Suisse, Allemagne, Finlande, Autriche, Suède, Norvège), des assurances dommages et responsabilité civile ont été souscrites.

Les plafonds de garantie sont les suivants :

En milliers d'€	Dommage	Responsabilité civile
Finlande	3 000	1 000
Finlande *	2 600	2 500
Norvège	710	1 250
Suède	43	1 076
Allemagne	1 055	3 000
Suisse	1 800	
Autriche	1 453	1 500

**assurance souscrite par Telemast, filiale de diffusion en Finlande*

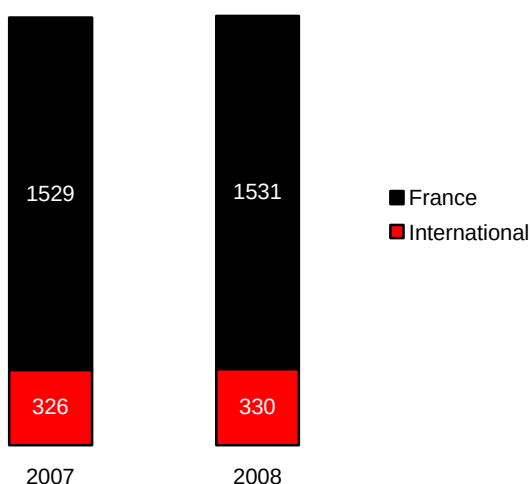
4 RESSOURCES HUMAINES ET CITOYENNETÉ

4.1 EFFECTIFS, EMPLOI, FORMATION

4.1.1 EFFECTIFS

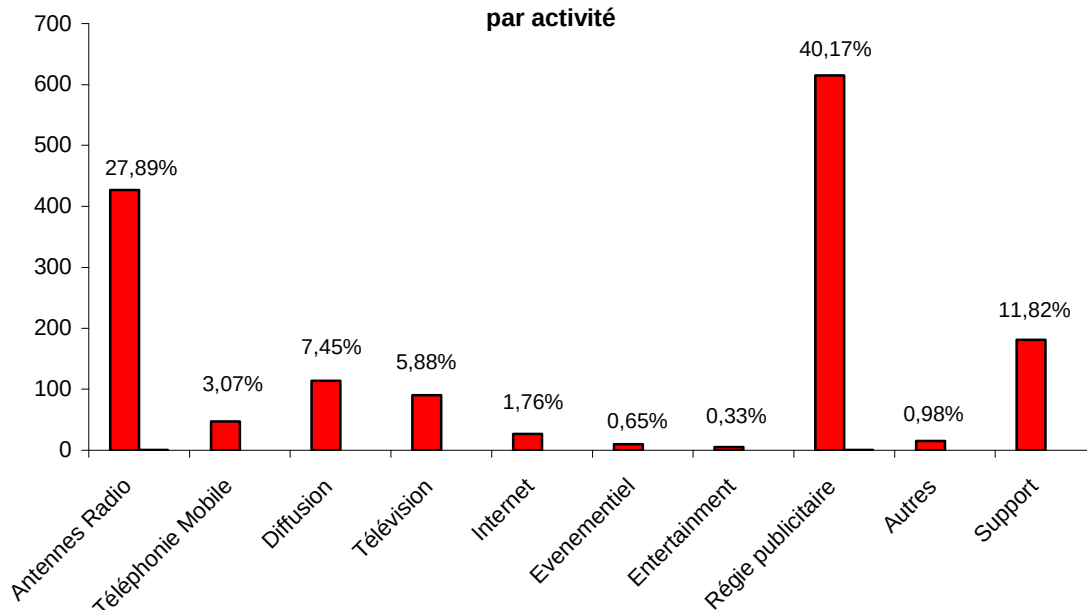
En 2008, en ce compris les données relatives à NRJ Mobile, l'effectif annuel moyen du Groupe en France et à l'international était de 1 861 personnes en 2008, en légère augmentation par rapport à 2007.

Effectif Annuel moyen Groupe



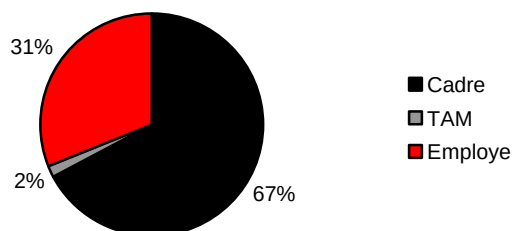
En France, l'effectif annuel moyen en 2008 était 1 531 personnes contre 1 529 personnes. Il est précisé que par collaborateur, on entend toute personne disposant d'un contrat de travail à l'exclusion des intermittents et des stagiaires.

Répartition des effectifs France par activité



Les régies publicitaires concentrent plus de 40% de l'effectif permanent du Groupe, à Paris et en région. Sur les 60% restants, les antennes radio représentent la première activité du groupe avec près de 28% de l'effectif global.

Répartition de l'effectif France par statuts

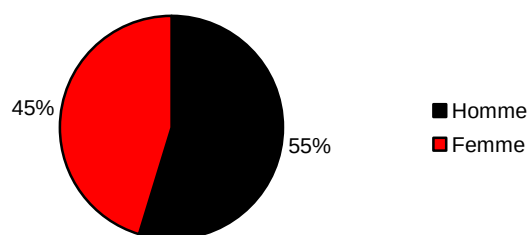


En France, le taux d'encadrement de près de 67% reflète le recours à une main d'œuvre qualifiée en cohérence avec la nature des activités du Groupe.

D'importantes différences existent cependant entre les activités. Par exemple, les activités historiques à savoir celles des antennes radio concentrent près de 55% des populations agents de maîtrise et employés.

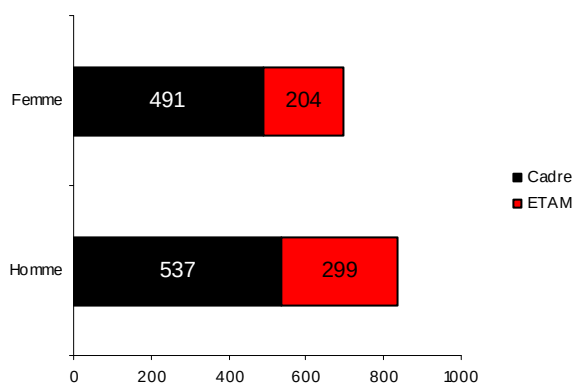
TAM : techniciens, agents de maîtrise

Répartition des effectifs France par sexe



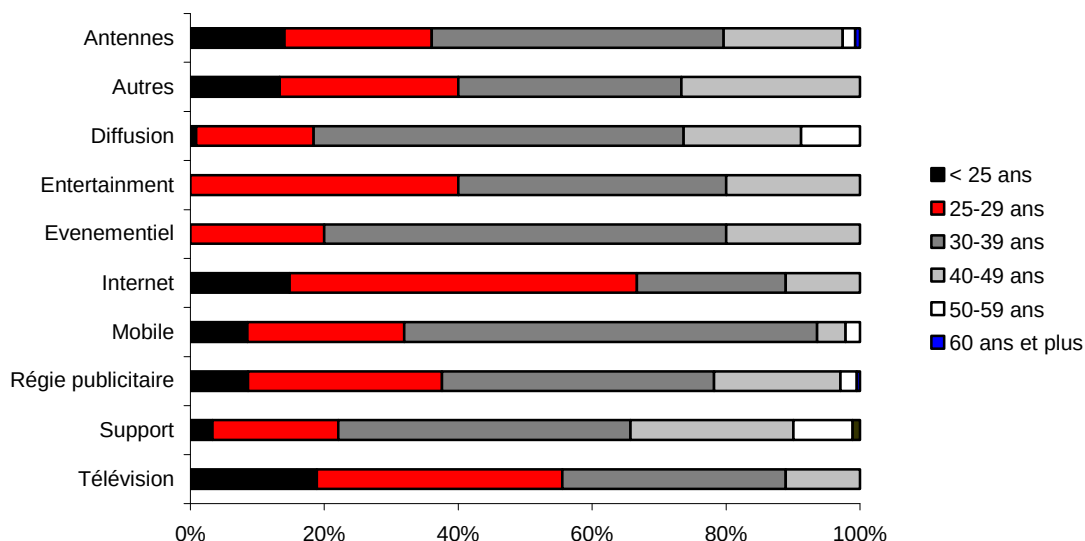
Compte tenu de la nature de l'activité du groupe, la répartition des effectifs par sexe est assez équilibrée et n'appelle pas de commentaire particulier. La proportion hommes/femmes par activité est équilibrée, à l'exception des antennes et des activités de diffusion.

Répartition des effectifs France par sexe et par statut



Les femmes sont plus présentes dans les postes d'encadrement et les fonctions à niveau de qualification élevée : 48% des cadres du groupe sont des femmes.

Répartition des effectifs France par classe d'âge



Au total en France, plus de 80 % de l'effectif du groupe a moins de 40 ans. La classe d'âge la plus représentée est celle des trentenaires (44 % de l'effectif global).

Répartition de l'effectif France par type de contrats



L'effectif en CDD représente moins de 5 % de l'effectif du groupe au 31 décembre 2008.

Le recours aux contrats à durée déterminée est de deux ordres :

- ♦ recours aux CDD dits d'usage dans le cadre des activités de radio diffusion (antennes et télévision) afin de répondre aux problématiques de saisonnalité des programmes,
- ♦ recours aux CDD traditionnels dans les cas couverts par la législation et notamment les remplacements pour congé maternité/congé parental.

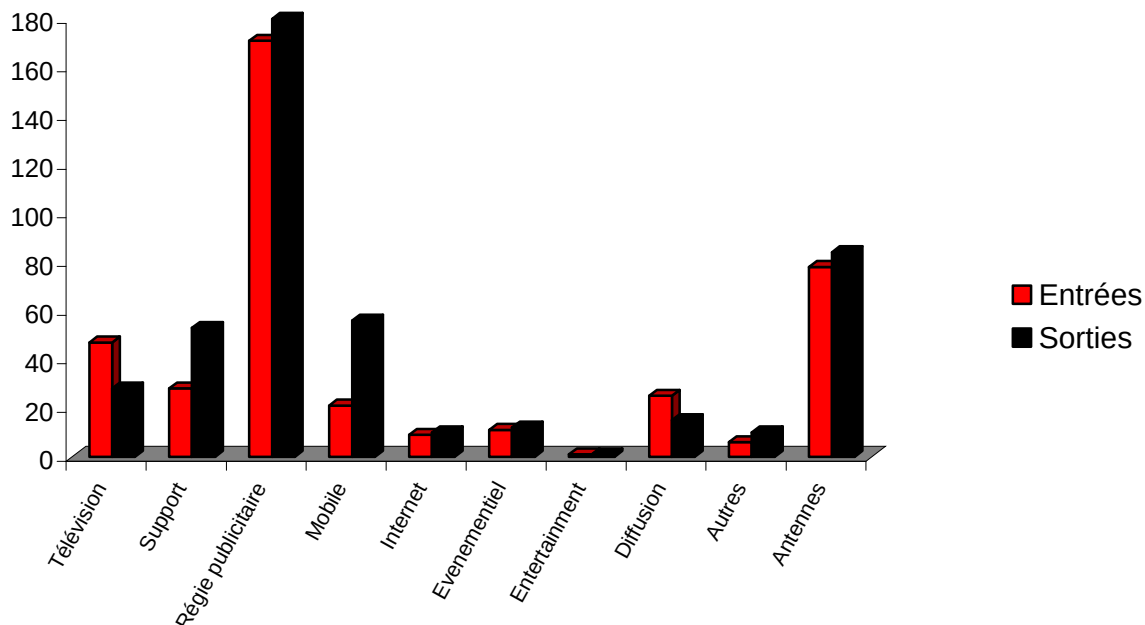
Les embauches de type CDU, intermittents du spectacle et de pigistes sont effectuées dans le respect des dispositions légales et conventionnelles spécifiques à ces types de statuts.

4.1.2 EMPLOI

ENTRÉES ET SORTIES

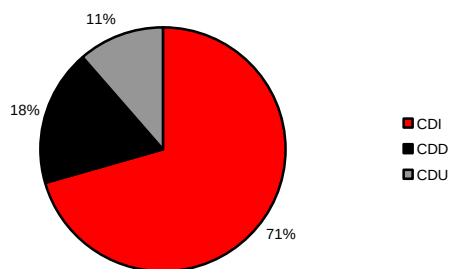
En 2008 en France, les entrées représentent 26% et les sorties 29% de l'effectif global.

Entrées et sorties 2008

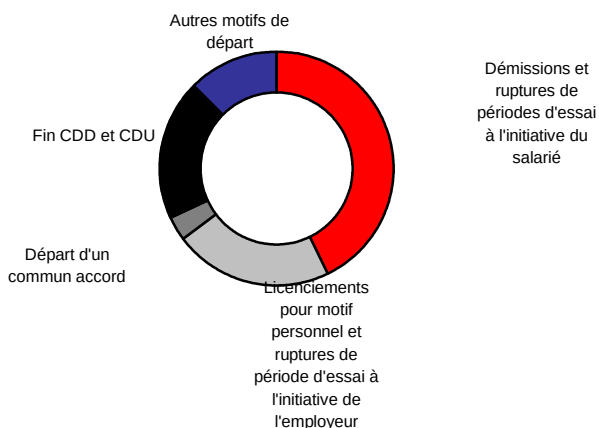


Les mouvements les plus importants concernent les régies publicitaires et les antennes radio en raison de la saisonnalité des programmes, qui génère des mouvements de personnels importants. Les CDD d'usage qui répondent à cette problématique, représentent 11% des embauches en 2008.

Entrées par type de contrats



Typologie des sorties



RECRUTEMENTS

Une vingtaine de recrutements ont été réalisés grâce aux partenariats menés avec des sites Internet spécialisés dans la diffusion d'annonces. Cette internalisation des moyens de sourcing a permis de limiter le recours aux cabinets de recrutement pour les postes de middle management.

La cooptation ou recrutement direct par les différents directeurs restent également des moyens d'approche privilégiés dans un environnement fortement concurrentiel.

FORMATION

La formation des collaborateurs se poursuit tout au long de leur vie professionnelle. Dans ce contexte, la Direction des Ressources Humaines élabore sa politique d'accompagnement de la stratégie en harmonisant et en développant les compétences individuelles et collectives des collaborateurs.

Le Groupe est conscient que la formation est un outil au service de la stratégie d'entreprise et que sa performance passe également par l'acquisition, le maintien et le développement de connaissances. En 2008, le Groupe a investi environ 3,3% de sa masse salariale aux actions de formation.

La politique est élaborée à moyen et long termes et les démarches de formation coordonnées en fonction des axes prioritaires définis par la Direction Générale et les souhaits des collaborateurs.

Les données ci-dessous concernent exclusivement la France.

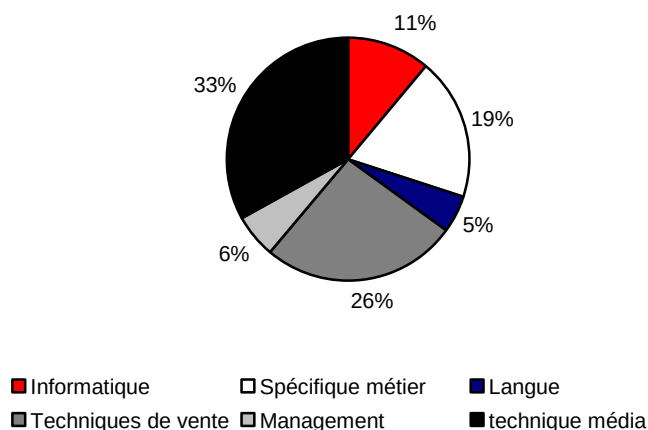
Près de 50% des collaborateurs du Groupe ont bénéficié de la formation continue en 2008.

Cette politique vise à :

- ♦ Acquérir, maintenir et développer les compétences des collaborateurs,
- ♦ Optimiser la richesse du capital humain en développant des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être,
- ♦ Professionnaliser les actions au quotidien.

REPARTITION DES HEURES DE STAGE PAR DOMAINE :

Répartition des heures de formation par domaines



Les principales actions de formation développées au sein du groupe sont :

- ♦ Les domaines des techniques média, des formations spécifiques métiers et des techniques de vente qui constituent le cœur de l'activité du groupe,
- ♦ L'informatique, le management et les langues.

POLITIQUE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE : LES CONTRATS EN ALTERNANCE ET LES FORMATIONS INTERNES

Les contrats en alternance figurent également dans les axes de détection et de recrutement des futurs collaborateurs. Dans ce contexte, 22 contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ont été signés en 2008.

NRJ GROUP a mis en place une formation diplômante en alternance ayant pour but de détecter les nouveaux talents : la NRJ Sales Academy. Cette formation débouche fréquemment sur des embauches au sein du Groupe.

4.2 MAIN D'ŒUVRE EXTERIEUR ET SOUS-TRAITANCE

Pour les besoins de son activité, le Groupe a essentiellement recours à des emplois salariés directs. En outre, il fait appel à des sociétés extérieures afin de couvrir des besoins connexes tels que les hôtesse d'accueil, l'entretien, la sécurité.

Par ailleurs et selon ses besoins, le Groupe fait appel à de l'effectif intérimaire qui n'est cependant pas significatif au regard de l'effectif global. L'effectif intérimaire est plus important dans les activités de support, et notamment à la Direction comptable

4.3 ORGANISATION DU TRAVAIL

4.3.1 DURÉE DU TRAVAIL

La durée du travail est variable d'un pays à l'autre et est fonction des dispositions légales, des accords collectifs ou des dispositions contractuelles.

Pour la France, la durée hebdomadaire légale du travail est fixée à 35 heures suite à un accord de réduction du temps de travail signé en décembre 2000 et applicable au 1er janvier 2001.

4.3.2 TEMPS PARTIEL

En moyenne, 8 % des salariés du Groupe en France disposent d'un contrat de travail à temps partiel. 61% de ces collaborateurs à temps partiel sont des femmes.

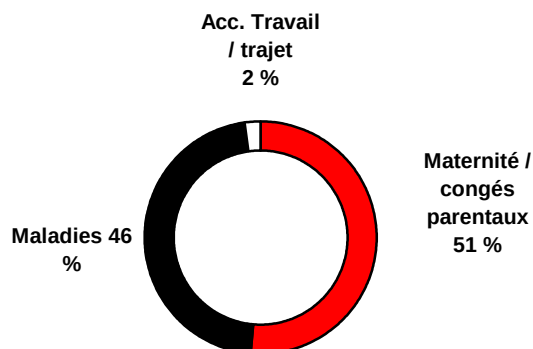
Les antennes concentrent 98 % des postes de travail à temps partiel occupés par des collaborateurs hommes. Ces postes de travail sont spécifiques aux métiers des antennes : animateurs, producteurs, réalisateurs.

Le temps partiel des collaborateurs femmes est un temps partiel choisi, pour des raisons d'ordre familial afin de concilier au mieux vie privée et activité professionnelle. Le Groupe s'attache à répondre positivement à toutes ces demandes.

4.3.3 ABSENTÉISME

En France, le nombre moyen de jours d'absence par personne en 2008 s'est élevé à 11 jours tous motifs confondus, en baisse par rapport à l'année 2007.

Répartition des jours d'absence par motif



Les absences pour maladie et maternité ont représenté en 2008 la majorité des jours d'absence rémunérés (97 % du total des jours d'absence rémunérés).

4.3.4 CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail font l'objet d'un suivi rigoureux au sein du Groupe. Ces éléments sont régulièrement communiqués aux CHSCT, lesquels sont très impliqués dans la prévention des risques.

En France, la fréquence et la gravité des accidents du travail sont faibles et s'expliquent notamment par la nature peu risquée des activités du Groupe.

4.3.5 RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le dialogue social est construit principalement autour des différentes institutions représentatives du personnel :

- ♦ comités d'entreprise, délégués du personnel, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
- ♦ ainsi que des délégués syndicaux.

Plus de 3,3 réunions par mois en moyenne se sont tenues au cours de l'année 2008.

Ce travail de dialogue et de négociation a permis la conclusion notamment d'un accord collectif sur les méthodes de mise en œuvre de la GPEC au niveau de l'UES Régions.

La Direction des Ressources Humaines veille particulièrement au respect des obligations des différentes sociétés dans le domaine des négociations collectives et dans le respect des engagements pris.

4.4 RÉMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

4.4.1 REMUNERATION

Compte tenu de la diversité de ses implantations et des spécificités propres à chacune de ses activités, la masse salariale de chaque entité du Groupe est gérée au regard de ses résultats, du secteur d'activité dans lequel elle évolue, de la compétitivité à laquelle elle fait face et du respect du principe d'équité interne.

Les pratiques de rémunération sont orientées vers une individualisation des augmentations ainsi que des parts variables de rémunération afin de tenir compte au mieux des niveaux de compétences et de responsabilité de chaque collaborateur ainsi que de leurs performances individuelles.

La politique de rémunération du Groupe s'inscrit dans une démarche globale qui vise à concilier :

- ♦ l'évolution de la rémunération des collaborateurs,
- ♦ la captation de nouveaux talents,
- ♦ la volonté de privilégier la mobilité interne,
- ♦ et enfin la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

A cet effet, le Comité RH participe par son action, au respect de ces engagements, en identifiant avec les managers, les risques et les opportunités, tout en veillant à

4.4.4 OPTIONS ACCORDEES AUX SALARIES

Le Conseil d'administration du 15 septembre 2008 a mis en place conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée Générale du 27 juin 2008, 2 plans d'options d'achat d'actions dont le détail figure ci-dessous.

Historique des attributions d'options d'achats d'actions

Information sur les options d'achat d'actions		
	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'assemblée	27 juin 2008	27 juin 2008
Date du Conseil d'administration	15 septembre 2008	15 septembre 2008
Nombre total d'actions pouvant être achetées :	200.000	906.000
(i) dont le nombre pouvant être achetées par		
- des mandataires sociaux (Maryam SALEHI, administrateur)	0	400.000
- dix premiers attributaires salariés	200.000	506.000
(ii) dont nombre attribué		
- sans condition de performance	80.000	303.000
- avec condition de performance	120.000	603.000
Point de départ d'exercice des options :		
- Options sans condition de performance	16/09/2012	16/09/2012
- Options avec conditions de performance	A l'expiration d'un délai de 20 jours de bourse après publication des résultats 2011	A l'expiration d'un délai de 20 jours de bourse après publication des résultats 2011
Date d'expiration	2 ans à compter du point de départ d'exercice	2 ans à compter du point de départ d'exercice
Prix d'achat	7,50 €	8,25 €
Modalités d'exercice		
- sans condition de performance	80 options exerçables compter du point de départ d'exercice	303.000 options exerçables à compter du point de départ d'exercice
- avec condition de performance	120.000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 ¹	603.000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 ²
Nombre d'actions achetées	0	0
Nombre cumulé d'options d'achat actions annulées ou caduques	0	0
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	200.000	906.000

ce que l'évolution de la masse salariale globale s'inscrive dans une enveloppe budgétaire limitée à 1,5 %.

Le montant total de la masse salariale chargée (France) est de 90,7 millions d'euros en 2008.

4.4.2 EPARGNE SALARIALE

Toutes les sociétés françaises ayant une représentation des salariés et dans lesquelles NRJ GROUP détient, directement ou non, une participation au capital au moins égale à 50% ont signé l'accord de participation des salariés du Groupe. Les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation dans le cadre de cet accord Groupe sont celles prévues par la loi. La réserve globale ainsi déterminée est répartie entre tous les salariés des sociétés ayant adhéré à l'accord, quelque soit le niveau de leur résultat, pour autant que les salariés justifient d'au moins trois mois d'ancienneté.

Dans le respect des dispositions prévues par la loi, la réserve globale de participation s'est élevée à :

Au titre de l'exercice (en milliers d'euros)	Participation
2008	4084
2007	4158

Il n'existe pas de Plan d'Epargne Entreprise ni de plan d'intéressement, ouverts aux salariés des sociétés du groupe.

¹ 40.000 options exerçables si le ROC 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété, 40.000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété et 40.000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété. L'ensemble des options exerçables (120.000 au maximum) ne pourront être exercées que post publication des résultats 2011 + 20 jours de bourse et pendant 2 ans.

² 201.000 options exerçables si le ROC 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété, 201.000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété et 201.000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété. L'ensemble des options exerçables (603.000 au maximum) ne pourront être exercées que post publication des résultats 2011 + 20 jours de bourse et pendant 2 ans.

Informations sur les options d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice par NRJ GROUP et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de NRJ GROUP et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	1.106.000	8,11 €	200.000	906.000
Options détenues sur NRJ GROUP et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de NRJ GROUP et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	0			

4.5 PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

Depuis sa création, NRJ GROUP s'est toujours impliqué dans les grands combats de société.

En interne, en 2008, le Groupe a tenu à sensibiliser ses collaborateurs en les incitant au respect de l'environnement via des sessions d'informations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En outre, à l'occasion d'événements organisés en partenariat avec le Groupe, des supports de communication innovants et non polluants peuvent être utilisés comme le système écologique de transport de personnes « Urban Cab » dans le cadre d'une garden party organisée par CHERIE FM ou encore l'utilisation de bâches promotionnelles recyclées à l'occasion d'un concert.

En externe, NRJ GROUP, de par ses différentes activités médiatiques, véhicule des valeurs positives et consensuelles, notamment en s'engageant, chaque année, dans les domaines humanitaire, de la recherche médicale et de l'environnement par le biais de campagnes gracieuses en faveur d'associations reconnues d'utilité publique.

A ce titre, les antennes radiophoniques nationales et/ou locales se sont investies dans les opérations suivantes, nées de leur propre initiative ou sur la base de partenariats :

- ♦ Organisation le 15 juin 2008, en partenariat avec CHERIE FM, de la "Rando Gaz de France", qui a permis à 15.000 randonneurs de découvrir Paris "autrement" en les sensibilisant au développement durable tout en pratiquant une activité sportive au coeur de l'environnement culturel et historique de Paris en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée (FFR) & la Mairie de Paris,
- ♦ Reconstitution de l'opération « La rose Marie Claire » avec CHERIE FM et l'UNICEF en soutien au développement scolaire à destination des jeunes filles dans les pays défavorisés,
- ♦ Reconstitution du soutien à l'Amade Monaco (Association Mondiale des Amis de l'Enfance) dans le cadre du festival « Les sérénissimes de l'Humour 3 » en partenariat avec RIRE & CHANSONS,

Par ailleurs, la fondation NRJ, créée en 1999, a pour objet de faire avancer la recherche médicale en neurosciences. La Fondation remet chaque année un prix destiné à récompenser et encourager des travaux scientifiques mis en oeuvre par une personne physique ou un groupe de personnes, dans le cadre d'une institution publique ou privée.

Grâce à ces aides financières et à la liberté totale dans le choix des bénéficiaires, la Fondation NRJ peut atteindre son objectif : aider la recherche scientifique et ainsi soulager ceux qui souffrent et qui sont seuls, démunis face à cette souffrance.

5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société en date du 27 juin 2008, a modifié le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter le mode de gestion par Conseil d'administration prévue aux articles L 225-17 à L 225-56 du Code de commerce. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ce changement de mode d'administration et de direction a entraîné la cessation des fonctions des membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

5.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration de la Société au cours de sa séance du 27 juin 2008 a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'administration.

5.1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration est composé de 6 administrateurs, dont 2 sont indépendants et un de nationalité étrangère :

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX

63 ans
Président Directeur Général
Date de 1^{ère} nomination : 27 juin 2008
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX est le fondateur du Groupe NRJ GROUP.

Au 31 décembre 2008, Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX détenait 62.780.838 actions et 124.941.676 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Président du Comité de surveillance de NRJ SAS depuis le 27 mai 2008

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP du 9 mai 2005 au 16 décembre 2008

Président du Conseil de surveillance de NRJ GROUP du 28 mars 1997 au 27 juin 2008

Président du Conseil de surveillance de NRJ du 27 mars 1997 au 27 mai 2008

Conseiller éditorial et du développement de NRJ GROUP jusqu'au 27 juin 2008 (contrat de travail suspendu)

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

Madame Micheline GUILBERT

61 ans
Vice-Présidente du Conseil d'administration
Date de 1^{ère} nomination : 27 juin 2008
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Micheline GUILBERT est la sœur de Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX.

Madame Micheline GUILBERT a exercé de nombreux mandats dans les différentes sociétés du groupe NRJ GROUP depuis sa création.

Au 31 décembre 2008, Madame Micheline GUILBERT détenait 3.339.146 actions et 6.374.416 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité de surveillance de NRJ SAS depuis le 27 mai 2008

Vice-Présidente du Conseil de surveillance de NRJ GROUP du 28 mars 1997 au 27 juin 2008
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de NRJ du 27 mars 1997 au 27 mai 2008

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

Madame Vibeke Anna RÖSTORP

37 ans
Administrateur
Date de 1^{ère} nomination : 27 juin 2008
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Vibeke Anna RÖSTORP est la compagne de Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX.

Madame Vibeke Anna RÖSTORP prépare actuellement une thèse de Doctorat sous la direction de Monsieur Bruno Foucart (Université de la Sorbonne-Paris IV) et Monsieur Tomas Björk (Université de Stockholm).

Au 31 décembre 2008, Madame Vibeke Anna RÖSTORP détenait 1 action et 1 droit de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Travail a la création d'une plateforme Internet d'informations et de services destinée au monde de l'art (B to B et B to C)
Publications d'articles sur l'art dans le premier quotidien suédois : « Dagens Nyheter »
Rédaction d'articles pour le SAUR (dictionnaire allemand de biographies d'artistes)
Publications dans le « Konsthistorisk tidskrift » (revue suédoise de référence d'histoire de l'art)

Madame Maryam SALEHI épouse BREMOND

45 ans
Administrateur
Date de 1^{ère} nomination : 27 juin 2008
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Maryam SALEHI a rejoint le Groupe en 1997 en qualité de Directeur Juridique du Groupe. Elle a ensuite occupé le poste de Secrétaire Général du Groupe jusqu'au 27 juin 2008 et occupe depuis cette date la fonction de Directeur Délégué à la Direction Générale.
Auparavant elle était avocat au barreau de Paris.

Au 31 décembre 2008, Madame Maryam SALEHI détenait 5 actions et 10 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Directeur Délégué à la Direction Générale de NRJ GROUP depuis le 27 juin 2008
Membre du Comité de Surveillance de 7L depuis le 28 février 2006
Gérant de EX DM depuis le 15 juillet 2008
Gérant de NRJ Publishing depuis le 15 juillet 2008

Directeur Juridique de NRJ GROUP jusqu'au 31 janvier 2008
Secrétaire Général de NRJ GROUP du 1^{er} février 2008 au 27 juin 2008
Membre du Directoire de NRJ GROUP jusqu'au 27 juin 2008
Membre du Directoire de NRJ jusqu'au 27 mai 2008
Président de NRJ GLOBAL du 6 au 25 novembre 2008
Président du Conseil de Surveillance de TOWERCAST jusqu'au 16 décembre 2008
Gérant de RADIO NRJ PARIS jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de RIGOLER jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de SLER jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de FICOM jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de GILDA jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de SORANO AMIENS jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de SORANO CHALON jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de SORANO GIEN jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de SORANO NEVERS jusqu'au 28 novembre 2008
Gérant de SORANO VOSGES jusqu'au 28 novembre 2008

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING

48 ans
Administrateur
Date de 1^{ère} nomination : 27 juin 2008
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING est associé de BAIN & COMPANY depuis le 1^{er} mai 2008. Précédemment, il occupait le poste de Directeur Général Finance Stratégie et Systèmes d'information du GROUPE DANONE dont il était également membre du Comité Exécutif.

Au 31 décembre 2008, Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING détenait 1.400 actions et 1.400 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'Audit de NRJ GROUP
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP

Membre du Conseil de surveillance de NRJ GROUP du 9 mars 2004 au 27 juin 2008

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Associé de BAIN & COMPANY depuis le 1^{er} mai 2008
Administrateur d'Euronext Paris depuis 2006

Directeur Général Finance Stratégie et Systèmes d'information du GROUPE DANONE jusqu'au 30 avril 2008.
Membre du Comité Exécutif du GROUPE DANONE jusqu'au 30 avril 2008.
Administrateur et Directeur Général Délégué de Cie GERVAIS DANONE jusqu'au 30 avril 2008.
Administrateur et Directeur Général Délégué de GENERAL BISCUITS jusqu'au 30 avril 2008.
Membre du Collège de l'AMF du 23 novembre 2003 au 8 mars 2006
Directeur Finances, Contrôle de gestion et Juridique de SCHNEIDER ELECTRIC jusqu'en mai 2005
Membre du Comité Exécutif de SCHNEIDER ELECTRIC jusqu'en mai 2005

Monsieur François MAZON

50 ans
Administrateur
Date de 1^{ère} nomination : 27 juin 2008
Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur François MAZON occupe depuis le 1^{er} mars 2009 les fonctions de Directeur du Développement dans

la société Linagora. Auparavant il occupait les fonctions de Directeur Général France de Stéria.

Au 31 décembre 2008, Monsieur François MAZON détenait 1 action et 1 droit de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'Audit de NRJ GROUP depuis le 27 juin 2008

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Directeur Général France - Maroc – Asie de STERIA de septembre 2004 jusqu'au 27 octobre 2008
Groupe Senior Executive Vice-Président Groupe STERIA de septembre 2004 au 27 octobre 2008
Directeur Général de CAP GEMINI ERNST & YOUNG France de janvier 2002 à janvier 2004

5.1.3 CENSEUR

Monsieur Jérôme GALLOT a été nommé Censeur de la Société le 27 juin 2008 pour une durée arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Jérôme GALLOT occupe, depuis le 1^{er} septembre 2006, le poste de Président de CDC ENTREPRISES. Précédemment, il a exercé les fonctions de Directeur de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Au 31 décembre 2008, Monsieur Jérôme GALLOT détenait 300 actions et 600 droits de vote.

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 ou en cours dans toutes sociétés du Groupe :

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP depuis le 16 décembre 2008

Membre du Conseil de surveillance de NRJ GROUP jusqu'au 27 juin 2008

Membre du Comité d'Audit de NRJ GROUP jusqu'au 27 juin 2008

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ GROUP jusqu'au 27 juin 2008

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de SCHNEIDER ELECTRIC depuis mai 2006
Président de CDC Entreprises depuis le 1^{er} septembre 2006
Président de AVENIR Entreprises depuis le 1^{er} septembre 2006
Administrateur de NEXANS depuis juin 2007
Administrateur de PLASTIC OMNIUM depuis décembre 2006
Administrateur de ICADE SA depuis mars 2004
Administrateur de CAIXA SEGUROS SA (Brésil) depuis février 2005
Censeur de OSEO depuis septembre 2006
Administrateur de CNP Assurances depuis mars 2004

Membre du Comité de Direction de la CAISSE DES DEPOTS depuis le 1^{er} septembre 2006

Président de SICAV AUSTRAL de 2003 au 4 septembre 2006

Membre du Conseil de Surveillance de la COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR) depuis juillet 2003 à septembre 2007

Administrateur de CREDIT FONCIER DE FRANCE de 2005 au 20 juillet 2006

Administrateur de SCHNEIDER ELECTRIC SA de 2004 à 2005

Administrateur de GALAXY SARL (Luxembourg) de 2004 à septembre 2006

Administrateur de INFORMATIQUE CDC SA de 2003 à septembre 2006

Directeur de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS de 2003 à 2005

5.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ANCIENS MEMBRES DU DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les données mentionnées ci-après reposent sur les informations connues par NRJ GROUP à la date de cessation des fonctions des personnes ci-après mentionnées

5.2.1 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX

Cf. point 5.2 ci-dessus

Madame Micheline GUILBERT

Cf. point 5.2 ci-dessus

Madame Evelyne LE BRISZE CHELON

Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 27 juin 2008

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 dans toutes sociétés du Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de NRJ jusqu'au 27 mai 2008

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années dans des sociétés hors Groupe :

Néant

Monsieur Antoine GISCARD D'ESTAING

Cf. point 5.2 ci-dessus

Monsieur Jérôme GALLOT

Cf. point 5.2 ci-dessus

5.2.2 MEMBRE DU DIRECTOIRE

Monsieur Marc PALLAIN

Président du Directoire jusqu'au 27 juin 2008

Autres Mandats et fonctions exercés au 27 juin 2008 dans toutes sociétés du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance de TOWERCAST
Président de CHERIE FM
Président de CHERIE FM RESEAU
Gérant de NRJ EVENTS
Gérant de e-NRJ
Gérant de NRJ ID
Gérant de NRJ Entertainment
Président du Comité de surveillance de 7L
Gérant de NRJ MUSIC
Gérant de RADIO NRJ PARIS
Gérant de NRJ PUBLISHING
Gérant de RIGOLER
Gérant de NRJ 12
Gérant de SLER
Gérant de SPOT MACHINE
Gérant de FICOM
Gérant de GILDA
Gérant de SORANO AMIENS
Gérant de SORANO CHALON
Gérant de SORANO GIEN
Gérant de SORANO NEVERS
Gérant de SORANO VOSGES
Gérant de ex DM
Cogérant de NUMERICAST
Cogérant de PACIFIC FM BEZIERS
Cogérant de PUBLI MEDIA
Cogérant de PRESSE DU GARD
Cogérant de MONTPELLIER MEDIA
Président de l'Association Radio Ker Sizhun
Président du Directoire de NRJ jusqu'au 27 mai 2008
Président de CAPITEC OY (Finlande)
Président de NRJ FINLAND OY (Finlande)
Président de NRJ EVENTS OY (Finlande)
Président de NRJ MEDIA AB (Suède)
Président de NRJ NORDIC AB (Suède)
Président de RBBD BROADCASTING AB (Suède)
Président de RBDS BROADCASTING AB (Suède)
Président de RBG BROADCASTING AB (Suède)
Président de RBKR BROADCASTING AB (Suède)
Président de RBM BROADCASTING AB (Suède)
Président de RBO BROADCASTING AB (Suède)
Président de RBS BROADCASTING AB (Suède)
Président de ENERGY HOLDING NORWAY AS (Norvège)

Président de NRJ NORGE AS (Norvège)
Vice-Président de RADIO Z AG (Suisse)
Vice-Président de NRJ HOLDING SUISSE SA
Administrateur de ENERGY BRANDING SA (Suisse)
Président de CEDSKA (Suède)
Président de RF RADIO Franchise I Sverige AB (Suède)
Cogérant de RADIO NRJ GmbH (Allemagne)

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années dans des sociétés hors Groupe :

Directeur Général Délégué de SMR6
Président du Syndicat des Réseaux Radiophoniques Nationaux
Président de l'Association TNT

Madame Maryam SALEHI épouse BREMOND

Cf. point 5.2 ci-dessus

Monsieur Jacques ROQUES

Membre du Directoire jusqu'au 27 juin 2008

Autres Mandats et fonctions exercés en 2008 dans toutes sociétés du Groupe :

Directeur Délégué Pôle Technique de NRJ GROUP depuis le 27 juin 2008
Président de TOWERCAST depuis le 16 décembre 2008
Président de NRJ AUDIO
Membre du Comité de Direction de NRJ MOBILE
Président de TELEMAT NORDIC AB (Suède)
Président de TELEMAT NORDIC OY (Finlande)
Président du Conseil d'administration de TOWERCAST Belgique
Directeur Technique de NRJ GROUP jusqu'au 27 juin 2008
Président du Directoire de TOWERCAST jusqu'au 16 décembre 2008
Cogérant de NUMERICAST jusqu'au 15 juillet 2008 puis gérant jusqu'au 28 novembre 2008.

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

5.3 RÉMUNÉRATIONS

5.3.1 REMUNERATIONS VERSEES ET OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUEES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES

REMUNERATION VERSEE ET OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUEES A MONSIEUR JEAN-PAUL BAUDE-CROUX (PDG EN EXERCICE)

Tableau de synthèse

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	154.017 €	256.174,58 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL		

Détail des rémunérations

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	146.352,36 €	146.352,36 €	254.409,26 €	254.409,26 €
Rémunération variable	0,00	0,00	0,00	0,00
Rémunération exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
Jetons de présence	6.750 €	6.750 €	0,00	0,00
Avantages en nature (voiture)	914,64 €	914,64 €	1.765,32 €	1.765,32 €
TOTAL	154.017 €	154.017 €	256.174,58 €	256.174,58 €

Situation au regard des recommandations AFEP/MEDEF

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX bénéficie de :

Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
X			x		x		x
(suspendu)							

REMUNERATIONS VERSEES ET OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUEES AUX ANCIENS MEMBRES DU DIRECTOIRE (FIN DES MANDATS 27 JUIN 2008)

Marc PALLAIN (ancien Président du Directoire)

Tableau de synthèse

	Exercice 2007	Exercice 2008 ¹
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	366.486,56 €	159.532,28 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	366.486,56 €	159.532,28 €

¹ Période de référence retenue : du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 (date de fin de son mandat : 27 juin 2008 et date de fin de son contrat de travail : 10 septembre 2008)

Détail des rémunérations

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	302.012,40 €	302.012,40 €	151.006,20 €	151.006,20 €
Rémunération variable	25.000 €	25.000 €	0,00	50.000 €
Rémunération exceptionnelle	30.000 €	0,00	0,00	30.000 €
Jetons de présence	0,00	0,00	0,00	0,00
Avantages en nature	9.474,16 €	9.474,16 €	8.526,08 €	8.526,08 €
TOTAL	366.486,56 €	336.486,56 €	159.532,28 €	239.532,28 €

Il est précisé que Marc PALLAIN a également perçu, en 2008, une indemnité transactionnelle de rupture de mandat de 200.000 euros, une indemnité de rupture conventionnelle de contrat de travail de 462.970,96 euros, 37.853,70 euros au titre de salaires pour la période du 28 juin au 10 septembre 2008 (de la fin de son mandat de Président du Directoire à son départ du groupe) et perçoit, depuis son départ du groupe, une indemnité de non-concurrence de 11.000 euros par mois (durée maximale de versement = 36 mois)

Maryam SALEHI (ancien Vice-Président du Directoire et actuel administrateur)

Tableau de synthèse

	Exercice 2007	Exercice 2008 ¹
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	175.000 €	302.500 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 5.3.2)	Néant	624.000 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	175.000 €	926.500 €

¹Période de référence retenue : du 1er janvier au 31 décembre 2008 (fin du mandat de vice président du Directoire : 27 juin 2008 - début du mandat d'administrateur : 27 juin 2008).

Détail des rémunérations

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150.000 €	150.000 €	177.500 €	177.500 €
Rémunération variable	0,00	21.000 €	125.000 €	0,00
Rémunération exceptionnelle	25.000 €	0,00	0,00	25.000 €
Jetons de présence	0,00	0,00	0,00	0,00
Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	175.000 €	171.000 €	302.500 €	202.500 €

Jacques ROQUES (ancien membre du Directoire)

Tableau de synthèse

	Exercice 2007	Exercice 2008 ¹
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	170.914,64 €	69.688,08 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	170.914,64 €	69.688,08 €

¹Période de référence retenue : du 1er janvier au 30 juin 2008 (date de fin de son mandat : 27 juin 2008) étant précisé que depuis cette date, Jacques Roques continue à percevoir une rémunération au titre de son contrat de travail de Directeur Délégué pôle technique.

Détail des rémunérations

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150.000 €	160.547,35 €	69.230,76 €	69.230,76 €
Rémunération variable	20.000 €	21.000 €	0,00	20.000 €
Rémunération exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
Jetons de présence	0,00	0,00	0,00	0,00
Avantages en nature	914,64 €	914,64 €	457,32 €	457,32 €
TOTAL	170.914,64 €	182.461,99 €	69.688,08 €	89.688,08 €

5.3.2 JETONS DE PRESENCE ET AUTRES REMUNERATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Pour l'exercice écoulé, les Conseils d'administration des 27 juin 2008 et 16 décembre 2008 ont décidé de verser, à titre de jetons de présence, à l'exception de Monsieur Jean-Paul Baudecroux et de Madame Maryam Salehi :

- une somme de 750 € par membre et par présence effective aux réunions du Conseil et de chaque Comité spécialisé tenues entre le 1^{er} janvier 2008 et le 15 décembre 2008,

- une somme de 375 € par membre et par présence effective aux réunions du Conseil et de chaque Comité spécialisé tenues après le 16 décembre 2008,

De plus, les membres du Comité d'audit perçoivent, sur une base annuelle, une somme de 7.500 € chacun.

Administrateurs (depuis le 27 juin 2008)

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Micheline GUILBERT	0,00	0,00	0,00	0,00
Vibeke Anna RÖSTORP	0,00	0,00	5.625 €	0,00
Maryam SALEHI (montant incluant l'ensemble des autres rémunérations dues pour l'exercice 2008)	0,00	171.000 €	0,00	302.500 €
Antoine GISCARD D'ESTAING (montant incluant les jetons de présence perçus au titre de son mandat de membre du CS)	17.250 €	0,00	24.250 €	0,00
François MAZON	0,00	0,00	6.625 €	0,00

Membres du Conseil de surveillance (jusqu'au 27 juin 2008)

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Micheline GUILBERT	0,00	0,00	0,00	0,00
Evelyne LE BRISZE CHELON	4.500 €	0,00	3.000 €	0,00
Antoine GISCARD D'ESTAING		Cf. tableau des administrateurs		
Jérôme GALLOT (montant incluant les jetons de présence perçus en 2008 au titre de sa fonction de censeur)	17.250 €	0,00	25.500 €	0,00

5.3.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D' ACTIONS / ACTIONS DE PERFORMANCE

Aucune action de performance n'a été attribuée à des mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par un mandataire social) :

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Maryam SALEHI	Plan N°2 Date : 15/09/08	Options d'achat	1,56 €/option	400.000	8,25 €/action	- options sans condition de performance : du 16/09/12 au 15/09/14 - options avec conditions de performance : de la publication des résultats 2011 + 20 jours de bourse et pendant 2 ans

Des options d'achat d'actions ont également été attribuées à d'autres salariés du groupe (cf. la partie 4.4.4 – Options accordées aux salariés).

5.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

5.4.1 ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, D'ASSOCIATION A UNE FAILLITE OU D'INCRIMINATION ET /OU SANCTION PUBLIQUE

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur :

- ♦ n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- ♦ n'a été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- ♦ n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction publique officielle prononcée par une autorité réglementaire ou statutaire,
- ♦ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

5.4.2 CONFLITS D'INTERETS

MME MARYAM SALEHI ÉPOUSE BREMOND

Des prestations de conseil et de contentieux ont été fournies par le cabinet VAISSE, BREMOND & Associés dans lequel Monsieur Christian BREMOND époux de Madame Maryam SALEHI – BREMOND exerce en qualité d'avocat associé.

Ces prestations ne portent pas sur des montants significatifs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de NRJ GROUP, de l'un quelconque des administrateurs et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur n'est lié par un contrat de services avec NRJ GROUP ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

5.4.3 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Il est renvoyé au § 5.4.2 ci-dessus et à la Note 29 « Transactions avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué par la Société en faveur de l'un quelconque des administrateurs.

5.4.4 AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un administrateur a été sélectionné.

Il n'existe pour les administrateurs aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de NRJ GROUP, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié ainsi que, l'obligation d'être propriétaire d'au moins 1 (une) action NRJ GROUP pendant la durée de leur mandat.

5.5 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, Il m'appartient en tant que Président du Conseil d'administration de votre société dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de vous rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- ♦ de la composition, de l'organisation, des conditions de préparation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales,
- ♦ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le Président a chargé la Direction financière du Groupe et le Service droit des sociétés des travaux préparatoires et des diligences nécessaires pour la préparation de ce rapport.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 25 mars 2009 et a été transmis aux Commissaires aux comptes.

A titre préliminaire, nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport de gestion du Conseil.

Il est par ailleurs rappelé que par décision de l'assemblée générale mixte en date du 27 juin 2008, les actionnaires ont décidé de modifier le mode de gestion et d'administration de la Société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration.

5.5.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées (code consolidé de décembre 2008 consultable sur le site <http://www.medef.fr/main/core.php?pag>).

Toutefois, les dispositions de ce standard de place visant à recommander que les renouvellements des mandats des administrateurs n'interviennent pas en bloc, ont été écartées compte tenu du nombre restreint d'administrateurs et de la courte durée de leur mandat (2 ans).

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a adhéré aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Les membres

Le Conseil est composé de 6 membres nommés pour une durée de 2 ans :

- ♦ Monsieur Jean-Paul Baudecroux, Président et Directeur Général,
- ♦ Madame Micheline Guilbert, Vice-Présidente,
- ♦ Madame Vibeke ROSTORP,
- ♦ Madame Maryam SALEHI,
- ♦ Monsieur Antoine Giscard d'Estaing,
- ♦ Monsieur François MAZON.

Pour exercer son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société et le nombre d'administrateur ayant atteint l'âge de 80 ans ne doit pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration.

Les membres indépendants

Le Conseil comprend deux membres indépendants en les personnes de Messieurs Antoine Giscard d'Estaing et François MAZON. Ils représentent donc le tiers du nombre total des membres du Conseil.

Ils ont été choisis en tenant compte (i) de la définition de membre indépendant présentée dans le rapport AFEP/MEDEF à savoir est considéré comme indépendant tout membre qui « n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre sa liberté de jugement » et (ii) de leurs compétences en vue d'améliorer la qualité des débats, et notamment de garantir l'objectivité des travaux du Conseil.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la Société ou de leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Les personnes non administrateurs assistant régulièrement aux réunions du Conseil sont la Secrétaire du Conseil, le Censeur, le Directeur Délégué Finances et

Activités Internationales, le Chargé de mission auprès de la Direction Générale et les membres du Comité d'entreprise.

Censeur

Monsieur Jérôme GALLOT a été désigné en qualité de Censeur pour une durée de 2 ans par décision du Conseil d'administration en date du 27 juin 2008.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration agit dans l'intérêt social du Groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En plus des attributions que le Conseil tient de la loi, le Directeur Général si cette fonction n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, doit lui soumettre pour approbation expresse et préalable toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et/ou le domaine d'activité de la Société (article 13.5 des statuts).

Règlement Intérieur du Conseil

Les travaux du Conseil s'organisent selon le règlement intérieur adopté le 27 juin 2008 qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil dans son ensemble et les administrateurs en particulier s'astreignent naturellement. Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil et celles de ses comités d'études.

Ce règlement intérieur aborde notamment les thèmes suivants :

Composition du Conseil d'administration

Dans cette partie, le règlement intérieur précise les principales dispositions statutaires relatives à la composition du Conseil d'administration : nombre des membres, processus de cooptation et de ratification d'une nomination par l'assemblée générale ordinaire, durée du mandat, limite d'âge..., définit les attributions du Président ainsi que celles du Vice-Président et prévoit la nomination d'un Secrétaire.

Mission et pouvoirs du Conseil d'administration

♦ Attributions du Conseil

Le règlement intérieur rappelle qu'en plus des attributions légales conférées au Conseil d'administration, celui-ci doit donner son autorisation préalablement à la réalisation d'un certain nombre d'opérations par le Directeur Général non Président du Conseil (article 13-5 des statuts).

♦ Informations et Communications adressées au Conseil d'administration

Les dossiers de travail afférents à toute réunion du Conseil doivent être transmis aux membres du Conseil 3 jours au moins avant la réunion.

Réunions et Délibérations du Conseil d'administration

♦ Réunions du Conseil

Le règlement intérieur précise les règles légales et statutaires de convocation des administrateurs et de fixation des ordres du jour du Conseil. Sur proposition de son Président, le Conseil arrête chaque année le calendrier de ses réunions pour l'année à venir. Les convocations sont faites par tous moyens et adressées 2 jours au moins avant la réunion du Conseil.

♦ Délibérations du Conseil

Les décisions du Conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Les membres du Conseil peuvent participer, au choix de l'auteur de la convocation, aux séances du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformément aux dispositions réglementaires. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Règles applicables aux membres

Il est rappelé aux administrateurs un certain nombre d'obligations générales, comme le respect de la législation sur les limitations de cumul des mandats ou l'interdiction d'accepter un mandat social dans une société concurrente du Groupe. L'administrateur qui se trouverait ou viendrait à se trouver en contravention avec ces règles, serait réputé démissionnaire d'office, s'il n'avait pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois à compter de la nomination le mettant en infraction. Le règlement intérieur rappelle d'autre part les droits et devoirs des membres, tels que le droit d'information, le devoir de réserve et l'obligation de confidentialité, l'obligation de détenir des titres de la Société, les opérations interdites sur les titres de la Société ainsi que les obligations en matière d'indépendance et d'information relatives aux situations de conflits d'intérêts.

Censeurs

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos.

Fonctionnement de la Direction Générale, Fonctionnement des Comités, Censeurs, Déontologue

Le règlement intérieur du Conseil d'administration développe enfin, les règles de fonctionnement de la Direction générale et les règles communes aux Comités du Conseil – Comité d'Audit et Comité des Nominations et des Rémunérations - et définit les règles de nomination ainsi que la mission du Censeur et du Déontologue dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'éthique du Groupe NRJ.

Evaluation du Conseil

Conformément à son Règlement Intérieur, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation au titre de l'année 2008, par le biais d'un questionnaire adressé préalablement aux administrateurs.

Le résultat de cet exercice a fait l'objet d'une délibération lors de la réunion du Conseil d'administration de mars 2009.

Cette évaluation annuelle a permis de vérifier que les questions soumises au Conseil sont traitées et débattues dans des conditions satisfaisantes au cours des réunions, que les administrateurs apprécient la diversité de la composition du Conseil et la contribution effective de chacun aux travaux des Comités et du Conseil. L'établissement d'un tableau de suivi des sujets débattus en Conseil a été proposé.

Activité du Conseil d'administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que les dispositions légales et que l'intérêt de la Société l'exigent.

Au cours du dernier exercice clos, il s'est réuni 8 fois à compter du 27 juin 2008 (date du changement de mode d'administration et de gestion de la Société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration) avec la présence en moyenne de 5 membres sur les 6 membres composant le Conseil.

Les délégués du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et y ont assisté régulièrement.

Les Commissaires aux comptes n'ont été convoqués qu'aux réunions du Conseil statuant sur les comptes annuels ou intermédiaires.

Le Conseil s'est prononcé sur toutes les décisions devant être mises à son ordre du jour en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil a principalement statué sur les points suivants :

- ♦ Les comptes et le budget
 - o examen des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2008,
 - o établissement des documents de gestion prévisionnelle,
 - o adoption du budget 2009.
- ♦ L'information financière
- ♦ La gouvernance d'entreprise
 - o auto évaluation de son fonctionnement,
 - o adoption du règlement intérieur,
 - o nomination des membres des Comités spécialisés et adoption des règlements intérieurs de ces Comités,
 - o nomination du Président Directeur Général et fixation de sa rémunération,
 - o nomination d'un Censeur,
 - o adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
- ♦ Mise en place d'un plan d'options d'achat d'actions.

- ♦ Mise en œuvre du programme de rachat d'actions et réduction de capital par annulation d'actions auto détenues.
- ♦ L'approbation d'opérations soumise à autorisation préalable du Conseil d'administration (article 13.5 des statuts).

Avant le changement de mode d'administration et de gestion de la Société, le Conseil de surveillance s'était réuni 5 fois, en 2008, et avait principalement statué sur les points suivants :

- ♦ Les comptes et le budget
 - o adoption du budget 2008,
 - o examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
 - o fixation du montant de dividende à proposer à l'assemblée.
- ♦ L'information financière.
- ♦ L'approbation d'opérations soumises à autorisation préalable du Conseil de surveillance (article 13.4-2 des statuts).
- ♦ L'approbation de conventions réglementées.

COMITES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit

Composition et fonctionnement

Ce Comité se compose des deux administrateurs indépendants, Messieurs Antoine GISCARD D'ESTAING et François MAZON. Son règlement, adopté par le Conseil d'administration du 27 juin 2008, prévoit que le Comité se réunit au moins deux fois par an et rend compte de ses travaux et de ses conclusions au Conseil d'administration. Il se réunit notamment avant chaque Conseil d'administration dont l'ordre du jour comporte l'examen de comptes annuels ou semestriels.

Missions

Le Comité d'Audit est en charge du contrôle des comptes, du suivi de l'audit interne et de la sélection des Commissaires aux comptes.

En matière de contrôle des comptes, le Comité d'Audit examine et donne un avis sur :

- ♦ les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels,
- ♦ les projets de communiqués financiers annuels et semestriels,
- ♦ tous les comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acompte sur dividendes, etc.),
- ♦ les risques et les engagements hors bilan significatifs.

Par ailleurs, tout projet de publication financière trimestrielle lui est soumis pour avis avant publication.

Le Comité d'Audit s'assure auprès des Commissaires aux comptes de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe. Il prend régulièrement connaissance des rapports des Commissaires aux comptes sur les modalités de réalisation de leurs travaux.

Il est amené par ailleurs à examiner :

- ♦ les montants d'honoraires d'audit versés par la Société ou le Groupe aux entités du réseau auquel appartiennent les Commissaires aux comptes et le pourcentage qu'ils représentent dans le montant total des honoraires perçus par ce réseau dans l'année et examine,
- ♦ l'attribution à des entités du réseau auquel appartiennent les Commissaires aux comptes de toutes missions complémentaires présentant une certaine importance en termes d'enjeux pour la Société ou son Groupe ou en terme de montant d'honoraires.

En matière de contrôle interne, il est informé par la Direction Financière de la définition des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci. Pour sa mission, le Comité examine le plan d'audit interne du Groupe et le plan d'intervention des Commissaires aux comptes. Il entend le responsable de l'audit interne afin de prendre connaissance de son programme de travail et de recevoir copie des rapports d'audit interne de la Société et du Groupe ou d'une synthèse de ces rapports.

Réunions du Comité d'Audit

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2008 (deux fois lorsque la Société avait la forme de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire et une fois lorsque la Société avait la forme de société anonyme à Conseil d'administration), le taux de participation a été de 100 %.

Lors de ses réunions, il a traité :

- ♦ du plan d'audit interne,
- ♦ du plan d'intervention des Commissaires aux comptes,
- ♦ des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- ♦ des comptes consolidés semestriels du 30 juin 2008.

Comité des Nominations et des Rémunérations

Composition et fonctionnement

Ce Comité est composé de deux membres au moins et la majorité des membres doivent être des administrateurs indépendants. Les membres de ce Comité et le Président sont désignés par le Conseil d'administration.

Le Comité est actuellement composé des personnes suivantes :

- ♦ Monsieur Jérôme GALLOT, Censeur, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations,
- ♦ Monsieur Antoine GISCARD d'ESTAING, administrateur indépendant, membre du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Son règlement, adopté par le Conseil d'administration le 27 juin 2008 et modifié le 16 décembre 2008, prévoit que le Comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation de son Président ou de l'un de ses membres.

En aucun cas un membre du Comité ne peut prendre part aux décisions le concernant.

Missions

Rémunérations

Dans le cadre de cette mission :

- a) Concernant la rémunération des administrateurs, le Comité propose le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui sera soumis au vote de l'assemblée générale et les modalités de répartition de celle-ci.

En outre, le Comité donne un avis sur toute proposition de rémunération que le Conseil souhaiterait voir attribuer à un administrateur chargé d'une mission ou d'un mandat particulier.

- b) Concernant les dirigeants de la Société, le Comité étudie et fait des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux.

Dans ce cadre, le Comité pourra être sollicité par le Président du Conseil d'administration, s'il est porté à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'administration, une demande d'autorisation préalable en vertu des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce concernant une modification du contrat de travail d'un administrateur, du Directeur Général ou du ou des Directeurs Généraux délégués, ayant une conséquence sur la rémunération qu'il perçoit au titre de ce contrat de travail ou sur tout engagement de retraite ou relatif à des indemnités de départ pris par la Société ou une de ses filiales au bénéfice d'un mandataire social.

- c) Le Comité fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.
- d) le Comité donne un avis sur la politique générale d'attribution d'actions gratuites, d'options d'achat ou de souscription ou tout autre instrument financier ...

Nominations

Le Comité est en charge de la préparation de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Il intervient notamment dans la sélection des mandataires sociaux. Il formule ainsi des recommandations concernant :

- ♦ les propositions de nomination à l'assemblée générale, ou le cas échéant, de cooptation d'administrateurs,
- ♦ les propositions d'exercice de la Direction Générale de la Société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration soit par une autre personne physique portant le titre de Directeur Général,

- ♦ la proposition de nomination, par le Conseil d'administration, de son Président, du Directeur Général et, le cas échéant, du ou des Directeurs Généraux Délégués.

Le Comité prend par ailleurs connaissance des nominations concernant les principaux cadres de direction du Groupe.

Le Comité recommande également la nomination des membres des Comités, en prenant en considération les missions respectives de ces Comités. Il adresse au Conseil des propositions motivées sur le choix des candidats.

Le choix des candidats aux fonctions d'administrateur arrêté par le Comité est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Le Comité peut prendre en compte les éléments suivants :

- ♦ l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société,
- ♦ la représentation éventuelle d'intérêts catégoriels,
- ♦ l'opportunité de renouvellement des mandats,
- ♦ l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendance de chaque candidat,
- ♦ le nombre souhaitable de membres indépendants.

Le Comité des Nominations veille au respect de l'interdiction, pour la Société, de nommer comme administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeur Financier ou Directeur Comptable, une personne ayant travaillé pour les Commissaires aux comptes dans les 12 mois précédant leur nomination (règle prévue dans le règlement intérieur).

Réunions du Comité

En 2008, le comité s'est réuni 9 fois et le taux de participation a été de 100 %.

Lors de ses réunions, il a principalement délibéré sur :

- ♦ le montant de l'enveloppe des jetons de présence pour l'année 2008,
- ♦ la fixation de la rémunération des membres du Directoire pour l'année 2008,
- ♦ le projet de changement de mode d'administration et de gestion,
- ♦ la nomination du Président Directeur Général et la fixation de sa rémunération,
- ♦ la nomination d'un Censeur,
- ♦ les nominations des membres des Comités,
- ♦ la mise en place de plans d'options d'achat d'actions,
- ♦ les recommandations AFEP/MEDEF

LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article 13.5 des statuts, le Directeur Général si cette fonction n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, doit soumettre au Conseil d'administration pour approbation expresse et préalable, toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et/ou le domaine d'activité de la Société (cf. liste à l'article 13.5 des statuts). Cette limitation

est rappelée dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Au cours de sa séance du 27 juin 2008, le Conseil d'administration a décidé de confier la Direction Générale de la Société au Président du Conseil d'administration.

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (JETONS DE PRESENCE)

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2009, à 65.000 euros.

Le Conseil répartit, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, entre ses membres lesdits jetons en tenant compte de la présence effective des administrateurs aux réunions du Conseil.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, arrête chaque année la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Il se réfère également aux recommandations AFEP/MEDEF consolidées de décembre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La politique de rémunération porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle auquel s'ajoutent les éléments de toute nature pris par la Société.

Détermination de la partie fixe et variable de la rémunération des mandataires sociaux

Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX

Le seul mandataire social à percevoir une rémunération au titre de son mandat social est le Président Directeur Général. Son contrat de travail de Conseiller Editorial et du Développement a été suspendu lors de sa nomination aux fonctions de Président Directeur Général.

Le montant de sa rémunération fixe a été arrêté par décision du Conseil d'administration du 27 juin 2008 sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Ce montant tient compte de son expérience et de son ancienneté dans le Groupe. Il ne perçoit aucune rémunération variable et aucun jeton de présence en cas de présence effective aux séances du Conseil d'administration.

Madame Maryam SALEHI

Madame Maryam SALEHI exerce en plus de son mandat social, la fonction salariée de Directeur Délégué à la Direction Générale et perçoit à ce titre une rémunération fixe qui tient compte du niveau de ses responsabilités et une rémunération variable fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs liés à la performance du Groupe.

Comme le Président Directeur Général, elle ne perçoit pas de jetons de présence en cas de présence effective aux séances du Conseil d'administration.

Autres administrateurs

Les autres membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération en dehors des jetons de présence.

Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées le 15 septembre 2008, par le Conseil d'administration sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, à une partie du management de la Société et de sociétés qui lui sont affiliées, la levée d'une partie des options attribuées étant liée à des conditions de performance. Le Président Directeur Général ne fait pas partie des bénéficiaires de cette attribution. Le seul membre du Conseil d'administration bénéficiaire d'options d'achat d'actions est Madame Maryam SALEHI, administrateur salarié.

Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucun engagement de ce type n'existe.

Avantages en nature

Le Président Directeur Général bénéficie au titre d'un avantage en nature de la mise à disposition d'une voiture qui représente un coût annuel de 1.765,32 euros.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 16 des statuts de la Société.

5.5.2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) publié le 9 janvier 2008 par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il couvre l'ensemble des filiales du Groupe contrôlées majoritairement incluses dans le périmètre de consolidation.

DEFINITION ET OBJECTIFS DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- ♦ la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- ♦ l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Conseil d'administration,

- ♦ le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- ♦ la fiabilité des informations financières et comptables,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle central dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe et les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans les domaines comptables et financiers. Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

Référentiels internes utilisés

Charte d'éthique

La charte d'éthique fonde le développement des activités de NRJ Group sur un ensemble de valeurs et de principes éthiques auxquels les dirigeants et les salariés se réfèrent et se conforment en toutes circonstances.

Le respect de la personne, la rigueur, la performance économique, la recherche de l'excellence, la confiance, l'équité, l'honnêteté, la transparence et l'intégrité sont les valeurs essentielles de NRJ Group dans lesquelles doit se reconnaître chaque individu au sein du Groupe.

Ces valeurs se traduisent dans des principes d'action professionnelle et de comportement individuel sur lesquels se basent les relations que NRJ Group entend développer avec ses clients, fournisseurs, actionnaires, salariés ainsi qu'avec les Autorités.

L'adhésion des dirigeants et des salariés à la charte d'éthique contribue à la démarche de sécurisation et d'amélioration des processus de contrôle interne.

La charte d'éthique, mise en place en 2007, concerne les filiales françaises du Groupe. Elle a vocation également à s'appliquer aux filiales étrangères après avoir été préalablement adaptée à la législation propre à chaque pays.

Charte informatique

La charte informatique a pour objet de préciser les principales règles et précautions que tout utilisateur doit respecter et mettre en œuvre dans l'utilisation des systèmes d'information des sociétés du groupe : équipements informatiques, moyens de communication ainsi que informations et données.

La charte informatique, mise en place en 2004, s'applique aux sociétés françaises du Groupe.

Procédures Groupe

Dans le but de maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe et de contribuer notamment à l'assurance que les comptes consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe, le dispositif de contrôle interne repose sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques.

Les politiques, procédures et pratiques de contrôle interne actuellement en vigueur au sein du Groupe ont essentiellement pour objet :

- ♦ de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- ♦ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

Chaque pôle d'activité dispose de processus propres liés à la nature de ses produits et à son modèle économique. Au sein d'un pôle d'activité, les processus sont articulés autour de politiques, procédures et pratiques qui lui sont propres et à des procédures Groupe dont celles définies et formalisées notamment lors de l'implémentation en France de l'ERP SAP.

Le Groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration du système de contrôle interne par une plus grande formalisation et centralisation des procédures existantes notamment concernant ses exploitations à l'international.

ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Afin de satisfaire aux objectifs de la Société en matière de contrôle interne, le Conseil d'administration, le Président Directeur Général, les Directeurs Délégués, les Directions fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

A la suite du changement de mode d'administration et de gestion de la Société par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration le 27 juin 2008, le Groupe a revu au cours du second semestre 2008 l'ensemble de son « process » de délégations de manière à adapter le système de décision à la nouvelle organisation en responsabilisant les Directeurs Délégués tout en garantissant la prise de décision au bon niveau.

Conseil d'administration

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 27 juin 2008 a décidé de confier la Direction Générale de la Société au Président du Conseil d'administration.

Le Président Directeur Général et le Conseil d'administration délibèrent sur les questions majeures de la vie du Groupe et donnent les grandes orientations stratégiques. La composition du Conseil d'administration et des comités spécialisés notamment le Comité d'Audit

ainsi que l'organisation de leurs travaux concourent au bon fonctionnement de la Société conformément aux processus décrits en section 1. Gouvernance d'entreprise

Organes de direction et Comités

Directions Déléguées

Les processus de décision et de contrôle reposent sur un ensemble de délégations conférées par le Président Directeur Général aux six Directeurs Délégués :

- ♦ Le Directeur Délégué à la Direction Générale en charge notamment du secrétariat général, de la direction juridique, de la direction des ressources humaines, du service droit des sociétés et du service achats,
- ♦ Le Directeur Délégué des Médias Musicaux, de l'Entertainment et de l'Internet,
- ♦ Le Directeur Délégué Pôle Télévision,
- ♦ Le Directeur Délégué en charge du Développement Commercial,
- ♦ Le Directeur Délégué Pôle Technique en charge notamment des services techniques de diffusion, des services généraux et des systèmes d'information,
- ♦ Le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales en charge notamment des services comptables et financiers, communication financière, audit interne et de la supervision des opérations internationales.

Les délégations de pouvoirs et de signatures sont validées par le Président Directeur Général sur recommandation du Directeur Délégué à la Direction Générale. Fixant précisément les domaines et les niveaux de décision affectés aux différents acteurs, elles constituent de ce fait un référentiel dont l'application peut être aisément vérifiée par le service contrôle de gestion Groupe et par le service audit interne.

Le respect des procédures propres à chaque activité relève de la responsabilité du Directeur Délégué du pôle concerné tandis que le respect des procédures Groupe relève de celle des Directions et Services fonctionnels : Direction Juridique, Service droit des sociétés, Direction des Ressources Humaines, Services Généraux, Direction des Systèmes d'Information, Services Techniques et Direction Financière.

Comité de Suivi

Les Directeurs Délégués ainsi que les principaux Directeurs occupant des fonctions opérationnelles et fonctionnelles au siège constituent le Comité de Suivi qui se réunit deux fois par mois depuis début décembre 2008. Le Comité de Suivi s'assure de la correcte mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de sa déclinaison opérationnelle.

Comité Ressources Humaines

Ce Comité qui se réunit chaque semaine est composé du Directeur Délégué à la Direction Générale, du Directeur Délégué Finances et Activités Internationales et du Directeur des Ressources Humaines. Le Comité RH a vocation à contrôler le strict respect du cadre budgétaire relatif aux charges de personnel.

En collaboration avec les Directions opérationnelles, il participe en outre à la réflexion sur la rationalisation et l'optimisation des ressources humaines notamment en favorisant la mobilité interne des collaborateurs au sein du Groupe.

Comités Spécialisés

Les principales Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe animent, à travers des réunions périodiques, des comités spécialisés : Comités antennes au sein des pôles Radio et Télévision, Comité Entertainment, Comité financier etc.

Directions et Services fonctionnels des activités de contrôle

Direction juridique

La Direction juridique définit et anime la politique juridique du Groupe à travers le réseau des juristes internes ou de prestataires extérieurs qu'elle encadre.

Tous les actes particuliers relatifs à la vie des filiales directes ou indirectes du Groupe sont soumis à l'approbation du Président Directeur Général du Groupe assisté de la Direction juridique et du Directeur Délégué à la Direction Générale.

La Direction juridique rédige la plupart des contrats et de façon systématique, les contrats les plus importants, ou proposent des modifications aux projets soumis par des tiers. La Direction juridique informe le Président Directeur Général, le Directeur Délégué à la Direction Générale et les opérationnels des problématiques juridiques liées notamment à l'actualité opérationnelle ou à des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.

Une évaluation concrète des risques juridiques éventuels est effectuée par la Direction juridique qui informe le Président Directeur Général, le Directeur Délégué à la Direction Générale et les opérationnels afin qu'ils soient en mesure de prendre leurs décisions.

Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Enfin, la Direction juridique assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

Service droit des sociétés

Le service droit des sociétés, rattaché au cours de l'exercice 2008 au Directeur Délégué à la Direction Générale, gère les aspects relatifs au droit des sociétés de NRJ Group et de ses filiales françaises et assure le suivi des informations « corporate » des filiales et participations étrangères. Il apporte également son expertise dans le cadre des projets d'opérations de croissance externe étudiés le cas échéant par le Groupe.

Direction des Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines est organisée par pays où chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession.

Le Directeur des ressources humaines du Groupe participe au Comité de suivi et assure la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès des filiales françaises.

La Direction des ressources humaines Groupe assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés et l'animation de la mobilité interne des compétences à travers le Groupe. En France, deux sites centralisent les paies et le suivi des charges sociales, mais aussi les contentieux prud'homaux.

Cette Direction promeut, au sein des filiales, les procédures Groupe d'évaluation périodique des personnels, favorisant la qualité et la motivation des équipes.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Services Moyens Généraux

Ce service assure la maintenance, la protection et la sauvegarde des actifs physiques du Groupe.

Service Achats

Le service achats qui gère les achats du Groupe hors activités de régie locale et activités internationales établit les conditions générales d'achat. Il référence et évalue la performance des fournisseurs du Groupe. Il dirige ou participe aux négociations contractuelles dans le respect des cahiers des charges définis par les opérationnels.

Le service achats a oeuvré, dès sa création, à l'élaboration et à la diffusion d'une procédure générale des achats, ainsi que d'une table des seuils d'engagements autorisés selon les natures et les montants des opérations, établie en étroite collaboration avec la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe.

Les opérations courantes sont engagées par les Responsables des services concernés dans le cadre de leur budget. Les procédures d'engagements de dépenses prévoient différents niveaux d'accord de la part des Directions financières, des Directions Déléguées voire du Conseil d'administration de la Société, en fonction des montants engagés.

Dans ce contexte, le suivi des engagements de dépenses et des paiements est effectué via le module achats (MM) de l'ERP SAP dans lequel on a prédéfini des circuits d'approbation et de validation électroniques (« workflow achats »).

Le Groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue visant notamment à assurer la traçabilité du processus de validation pour la totalité du flux achats.

Le développement de l'ERP SAP s'est de même accompagné d'une démarche de normalisation des contrats d'achat visant particulièrement à s'assurer de la garantie de continuité de service, ainsi qu'à sécuriser les approvisionnements et les conditions financières.

Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en terme d'organisation et d'architecture des systèmes ainsi que de la définition des objectifs à court et moyen terme. Elle coordonne et encadre, à ce titre, l'ensemble des moyens informatiques à travers la maîtrise des budgets d'investissement et de fonctionnement du Groupe et des filiales françaises.

Cette Direction gère en France l'ensemble des systèmes informatiques (bureautique, architecture réseau et serveurs, applications, sécurité...), met en œuvre les projets et les développements informatiques des filiales et services, et assure la mise en place et la pertinence des systèmes de sauvegarde des données informatiques.

Services Techniques

Les services techniques, rattachés au Directeur Délégué Pôle technique, organisent, planifient, gèrent et maintiennent tous les matériels indispensables au bon fonctionnement des studios et à la diffusion des programmes dans le respect de la charte sonore de chaque antenne.

Direction Financière

La Direction financière est assurée par le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales. La Direction financière veille au respect des règles comptables, fiscales et boursières en lien avec le service droit des sociétés et est responsable du traitement de l'information financière et comptable ainsi que de la gestion des assurances pour le Groupe.

Services comptables

La comptabilité de la quasi-totalité des entités françaises contrôlées majoritairement est centralisée par la Direction comptable Groupe, à l'exception des comptabilités des sociétés towerCast SAS et Régie Networks SAS qui disposent de leurs propres services comptables et de celles des sociétés de production de comédies musicales (ACN SAS et CLN SAS) tenues par des experts comptables extérieurs. A l'international, la production de l'information comptable est organisée soit par zone – Allemagne/Autriche, Scandinavie (Norvège/Suède), soit par pays : Belgique, Suisse et Finlande.

La mise en place de l'ERP SAP entreprise en 2005 s'est achevée en 2008 pour l'ensemble des filiales françaises à l'exception de la régie locale Régie Networks SAS pour laquelle le déploiement est prévu à court/moyen terme et des sociétés de production de comédies musicales. Les principales fonctionnalités développées concernent notamment les achats, les ventes média, la comptabilité / finance et le contrôle de gestion. La migration de ces flux sur cet outil permet d'avoir une meilleure visibilité et un meilleur contrôle sur une part significative du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles courantes du Groupe.

L'ERP SAP contribue au développement de la démarche de contrôle interne du Groupe, ainsi qu'à une plus grande fiabilité, traçabilité et cohérence des informations traitées en permettant d'améliorer un certain nombre de processus Groupe notamment dans les domaines suivants :

1. unicité des données de base,

2. fiabilité des données,
3. traçabilité des données (intégration des processus et des flux de documents),
4. accès à l'information en temps réel,
5. optimisation de la gestion des contrats et de la facturation.

Service trésorerie

Le service trésorerie gère au quotidien la centralisation de la trésorerie des filiales françaises et le suivi des placements. Elle assure également de façon centralisée le suivi des relations bancaires en France.

Direction de la Consolidation et du Contrôle de Gestion

Les services contrôle de gestion Groupe et consolidation ont été regroupés au cours du 4ème trimestre 2007 au sein de la Direction de la consolidation et du Contrôle de Gestion afin d'optimiser la préparation et le suivi des informations financières en interne comme en externe.

La Direction de la Consolidation et du Contrôle de Gestion s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation et de la cohérence des retraitements effectués.

En 2008, le Groupe s'était fixé pour objectif d'unifier son reporting interne de gestion et l'information financière externe publiée, avec effet à compter du 1er janvier 2009. En conséquence, il a procédé au 2ème semestre 2008, à des modifications du référentiel Hyperion Financial Management (HFM) jusqu'alors uniquement utilisé pour la production de la consolidation statutaire et au déploiement d'une nouvelle version de ce progiciel. Les éléments d'information remontés par les filiales incluses dans le périmètre de consolidation sont établis selon un plan de compte unique Groupe en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de compte, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la Direction financière notamment le calendrier de remontée. Les principaux retraitements résultant de l'application du référentiel IAS/IFRS sont déterminés et comptabilisés en central par le service consolidation Groupe.

Services financiers des filiales

En France, chaque pôle d'activité dispose d'un Directeur ou d'un Responsable Administratif et Financier. Son rôle consiste notamment à s'assurer du fonctionnement satisfaisant du pôle sur le plan administratif et financier et à jouer le rôle d'interface avec les services financiers centraux du Groupe.

A l'international, les services financiers sont organisés selon le même mode que les services comptables.

Service communication financière

Le service communication financière s'attache à diffuser l'information réglementée et à accroître la visibilité et la lisibilité par les tiers des informations et opérations à caractère financier concernant le Groupe. Le service communication financière établit l'information financière réglementée et assure sa communication auprès des marchés.

Service audit interne

Le service audit interne contrôle l'application satisfaisante de l'ensemble des procédures Groupe et vérifie le correct fonctionnement des processus. Il conduit une activité indépendante et objective de contrôle et de conseil avec pour objectif d'améliorer et d'ajouter de la valeur aux opérations. Il contribue ainsi à l'identification et à la réduction des risques, à la sauvegarde des actifs et à l'amélioration des contrôles au sein du Groupe. En particulier, l'audit interne aide à améliorer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et à apprécier le respect des politiques, règles et procédures établies au sein du Groupe.

Le service d'audit interne, sous la responsabilité du Directeur Délégué Finances et Activités Internationales, agit selon un plan d'audit examiné annuellement par le Comité d'Audit et procède également régulièrement à des missions d'audit ad hoc sur demande de la Direction Générale.

Le compte rendu des missions d'audit interne, après échange avec les services concernés, est restitué à la Direction Générale ainsi qu'au Comité d'Audit.

Suite au départ du responsable de l'audit interne en août 2008, le poste est resté vacant jusqu'en janvier 2009. Ceci explique le fait qu'une partie des missions d'audit interne prévues au plan d'audit 2008 ont été de facto reportées sur le plan d'audit 2009 (cf. 4) - travaux du Service audit interne).

IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES, TRAVAUX DU SERVICE AUDIT INTERNE

Cartographie des risques

Un processus de cartographie des risques a été initié en 2006 au niveau du Groupe par le Service audit interne avec pour objectif :

- ♦ l'identification des risques potentiels,
- ♦ la définition et la mise en place des mesures adéquates afin de limiter ces risques potentiels,
- ♦ la promotion d'un environnement de contrôle des risques.

Les principaux risques opérationnels liés aux activités du Groupe, tels que décrits dans la partie « Facteurs de risques et assurances » du rapport de gestion, ont été recensés par le service audit interne selon la méthodologie suivante :

- ♦ le Groupe a fait l'objet d'une segmentation couvrant les domaines stratégiques clés,
- ♦ des entretiens ont été menés auprès des responsables opérationnels clés au sein des entités les plus importantes,
- ♦ le traitement de ces entretiens a été effectué de manière centralisée afin d'assurer la cohérence globale de la démarche.

Cette cartographie des risques est mise à jour à l'occasion des missions réalisées par le service audit interne.

Principaux domaines de risques et risques identifiés

Les principaux domaines de risques identifiés correspondent aux domaines stratégiques clés suivants :

- ♦ processus opérationnels,
- ♦ environnement économique,
- ♦ et fonctions supports.

L'analyse de ces domaines stratégiques clés a permis de confirmer l'analyse des risques telle que décrite dans le rapport de gestion.

Les principaux risques identifiés concernent :

- ♦ l'environnement économique et la position concurrentielle du Groupe sur son métier cœur qui consiste à créer et développer des médias radio, télévision et internet et sur son métier de diffuseur,
- ♦ les risques industriels et techniques relatifs aux activités de diffusion en qualité d'éditeur et de diffuseur de programmes,
- ♦ les risques environnementaux liés aux activités de transport et de diffusion du signal radio par la société towerCast, filiale de NRJ Group,
- ♦ aux risques juridiques liés à la réglementation relative aux autorisations d'émettre (radio en France et à l'étranger, télévision), au respect des engagements de diffusion et aux litiges,
- ♦ les risques de marché,
- ♦ les risques liés à la production de l'information comptable et financière.

Travaux du service audit interne

Actions menées et perspectives

En 2008, les principales missions réalisées par le service audit interne ont été les suivantes :

- ♦ le suivi des recommandations émises lors de l'audit de la filiale autrichienne en 2007,
- ♦ l'audit de la filiale belge,
- ♦ le processus de gestion des échanges publicitaires et marchandises à Paris.

Le plan d'audit pour 2009 qui reprend certaines missions prévues au plan d'audit 2008 n'ayant pu être réalisées suite aux changements intervenus au sein du Service, sont notamment les suivants :

- ♦ le suivi des recommandations émises antérieurement,
- ♦ la poursuite de l'audit des filiales étrangères,
- ♦ la rédaction d'un manuel de procédures types pour les exploitations à l'international,
- ♦ la refonte puis la diffusion du questionnaire de contrôle interne d'auto évaluation.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les processus décrits dans ce chapitre ont été mis en place suite au changement de gouvernance et à la décision du Conseil d'administration de confier la Direction Générale de la Société au Président du Conseil d'administration.

Processus d'élaboration budgétaire et reportings

Processus d'élaboration budgétaire

Le processus d'élaboration budgétaire débute par l'envoi par le Président Directeur Général d'une lettre de cadrage fixant aux Directeurs Délégués des objectifs quantitatifs, comme l'évolution du chiffre d'affaires et celle des charges, ainsi que des objectifs qualitatifs.

Chaque Directeur Délégué prépare ensuite son budget dans le cadre défini par la lettre de cadrage avec l'appui des équipes administratives et financières de son périmètre : responsable(s) administratif et financier, contrôleur(s) de gestion opérationnels etc.

Chaque budget est ensuite présenté au Président Directeur Général et à la Direction Déléguée à la Direction Générale dans le cadre d'une business review.

A l'issue des business reviews, la Direction de la Consolidation et du Contrôle de Gestion établit le budget Groupe qui est ensuite présenté au Conseil d'administration.

Le budget Groupe adopté, chaque Directeur Délégué reçoit son budget propre, qui constitue le référentiel budgétaire pour l'exercice à venir.

Au moins une fois par an, un prévisionnel de résultat opérationnel courant consolidé de l'année en cours est préparé par la Direction de la Consolidation et du Contrôle de Gestion et présenté au Président Directeur Général et aux Directeurs Délégués.

Reporting mensuel

Un reporting de gestion est produit mensuellement. Il permet d'analyser le respect des objectifs et de mettre en perspective la contribution des filiales et de leurs unités opérationnelles à la performance globale du Groupe.

Les différents reportings mensuels sont consolidés par la Direction de la Consolidation et du Contrôle de Gestion. Le reporting mensuel Groupe est transmis au Président Directeur Général et aux Directeurs Délégués et fait l'objet, depuis le 1er janvier 2009, d'une business review.

Reporting spécifiques

Compte tenu de l'importance pour le Groupe du chiffre d'affaires publicitaire national, un suivi du portefeuille est préparé et communiqué quotidiennement à l'intention du Président Directeur Général, des Directeurs Délégués concernés ainsi que des principaux Dirigeants de NRJ Global SAS.

Un reporting consolidé du chiffre d'affaires France des régions nationale et locale est établi sur une base hebdomadaire.

Depuis le 1er janvier 2009, un reporting mensuel de chiffre d'affaires consolidé « Flash » est établi en tout début de mois suivant à l'intention du Président Directeur Général et des Directeurs Délégués.

Un reporting de trésorerie Groupe est établi mensuellement. Il informe le Président Directeur Général et les

Directeurs Délégués sur le niveau de la trésorerie courante nette du Groupe, la répartition des placements par catégorie ainsi que l'évolution des comptes courants Groupe. Ce reporting mensuel de trésorerie fait l'objet d'un rapprochement avec la trésorerie courante nette consolidée sur une base trimestrielle.

Un reporting de suivi du plan de rachat d'actions est établi mensuellement à l'intention du Président Directeur Général et de la Direction Déléguée Finances et Activités Internationales.

Procédures d'élaboration des comptes

Comptes sociaux

L'ensemble des filiales établit un arrêté de gestion mensuel et un arrêté comptable trimestriel.

Ces arrêtés servent de base aux reporting mensuels incluant des éléments d'information relatifs aux principales variations par rapport au budget ou à l'année précédente et font l'objet d'échanges avec la Direction de la Consolidation et du Contrôle de Gestion Groupe.

Comptes consolidés

Les équipes comptables Groupe ainsi que les services comptables des filiales autonomes reportent les données sociales selon une périodicité mensuelle dans HFM. La Direction de la Consolidation et du Contrôle de Gestion Groupe établit des comptes consolidés trimestriels à usage interne, les comptes consolidés condensés semestriels, les comptes consolidés annuels ainsi que le reporting consolidé mensuel permettant de suivre l'évolution de l'activité par rapport à l'exercice précédent et au budget.

Procédures de recensement et suivi des engagements hors bilan

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan de ses filiales. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation statutaire dans la mesure où les filiales sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements de type commerciaux ou financiers et d'en effectuer le suivi au fil des exercices.

Communication financière

Le service communication financière établit un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers de l'information du Groupe. Ce calendrier est communiqué en interne. Le responsable du service vérifie, avec le concours du service droit des sociétés, que ce calendrier est en adéquation avec les exigences du marché et de la réglementation AMF et que la communication financière est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

Outre le Président Directeur Général et le Directeur Délégué Finances et Activités Internationales, le responsable de la communication financière est seul habilité à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLI- CATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SO- CIE TE NRJ GROUP

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société NRJ Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ♦ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ♦ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'infor- mation comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ♦ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ♦ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ♦ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit & Synthèse

Deloitte & Associés

Thierry KARCHER

Henri LEJETTE

6 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE NRJ GROUP ET SON CAPITAL

6.1 STATUTS ET FONCTIONNEMENT

Dénomination et siège social

NRJ GROUP
22 rue Boileau – 75016 Paris

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés et code APE

La société NRJ GROUP est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification SIREN 332 036 128. Son code d'activité économique est le 7010 Z (Administration d'entreprises).

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce.

Date de constitution, durée de vie de la Société

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 25 mars 1985 et viendra à expiration le 25 mars 2084, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- ♦ la prise et la gestion de participations dans toutes les sociétés ayant des activités radiophoniques, de télévision, multimédia et/ou Internet ;
- ♦ l'exploitation de marques de fabrique, de commerce ou de service ;
- ♦ la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, de fusion, de société en participation, de groupement d'alliance ou de commandite ;
- ♦ et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »

Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société, tels que les statuts ou les procès-verbaux d'Assemblées Générales, peuvent être consultés au siège social.

Exercice social (article 18 des statuts)

« L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. »

Affectation des résultats (article 19 des statuts)

« La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire, par remise de biens en nature ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende. »

Conseil d'administration (article 13 des statuts)

Composition

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre pourra être dépassé dans les cas et suivant les conditions et limites fixées par les dispositions légales.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

Durée des fonctions – limite d'âge

La durée des fonctions des administrateurs est de 2 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Présidence du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Il est proposé à l'assemblée générale du 28 mai 2009 d'élever la limite d'âge du président du conseil de 65 ans à 80 ans et de modifier en conséquence les statuts.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

Délibération du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens. Elles indiquent l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation. Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les condi-

tions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En plus des attributions que le Conseil tient de la loi, le directeur général si cette fonction n'est pas assumée par le président du Conseil d'administration, doit lui soumettre pour approbation expresse et préalable toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et/ou le domaine d'activité de la société et notamment :

- i) la vente, l'échange ou l'apport d'une participation, d'une marque de fabrique, d'un fonds de commerce ou d'un immeuble,
- ii) la signature de contrats d'emprunt pour le compte de la société autrement que pour ses besoins courants,
- iii) la constitution de sûretés,
- iv) le concours à la fondation de toute société ou l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,
- v) l'adoption ou la modification du budget,
- vi) la réalisation d'investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieur à 1.500.000 euros,
- vii) la modification des termes du contrat de concession de marque NRJ conclu avec la société NRJ,
- viii) plus généralement, toute réorganisation significative ou restructuration de la société.

Rémunération

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats à eux confiés.

Direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général. *Il est proposé à l'assemblée générale du 28 mai 2009 d'élever la limite d'âge du directeur général de 65 ans à 80 ans et de modifier en conséquence les statuts.*

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués sont tenus aux mêmes limitations de pouvoirs que le directeur général et disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

Censeurs (article 15 des statuts)

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de deux ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment et sans indemnité par décision du Conseil d'administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des administrateurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations de discrétion que les administrateurs.

Ils peuvent, sur décision du Conseil d'administration, recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'assemblée générale lorsqu'ils le jugent à propos.

Assemblées Générales (Extrait de l'article 16 des statuts)

« Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. (...) »

Droits de vote de double (Extrait de l'article 10 des statuts)

« (...) Les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire bénéficieront d'un droit de vote double (...) »

Identification des détenteurs de titres (article 11 des statuts)

« La Société a la possibilité de demander à tout moment, moyennant rémunération mise à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Franchissement de seuil de participation (article 12 des statuts)

« Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) sera tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total

d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement.

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5%. »

Transfert des actions, nantissement de comptes d'instrument financiers

Aucune clause ne restreint le transfert des actions.

6.2 CAPITAL ET DROITS DE VOTE

6.2.1 CAPITAL

Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société NRJ GROUP

Date	Nature de l'opération	Montant des variations du capital			Montants Successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
		Emissions/Annulations d'actions				
		Nombre d'actions	Nominal	Primes d'émission		
25.03.85	Création de la Société	2 500	100 francs		250 000 francs	2 500
25.02.00	Conversion du capital en euros		16 euros		40 000 euros	2 500
	Augmentation de capital par élévation du nominal		157,5 euros		393 750 euros	2 500
	Création d'actions nouvelles par division de la valeur nominale par 15.750	39 372 500			393 750 euros	39 375 000
27.04.00	Augmentation de capital par voie d'apport en nature	696 100		36 092 785 euros	400 711 euros	40 071 100
09.06.00	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPES	44 550 813	1 610 425 662,57 euros		846 219,13 euros	84 621 913
26.09.00	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPREA	1 858 791		91 039 385,90 euros	864 807,04 euros	86 480 704
27.08.08	Réduction de capital par annulation d'actions détenues dans le cadre du PRA	287.700			861.930,04 euros	86.193.004

6.2.2 DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS

Autorisations actuellement en vigueur	Date de l'assemblée	Durée	Montant maximal Autorisé ou plafond global	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2008
Achat par la société de ses propres Actions	27/06/2008	18 mois	10 % du capital	Achat de 4.139.465
Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société	27/06/2008	24 mois	10 % du capital	27/08/08 : Annulation de 287.700 actions
Octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions	27/06/2008	38 mois	2 % du capital	15/09/08 : Attribution d'options d'achat d'actions représentant 1,28 % du capital
Emission (avec maintien du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	27/06/2008	26 mois	Montant nominal maximum ¹ : - des actions : 87.000 euros - des valeurs mobilières : 100.000.000 euros	Néant
Emission (avec suppression du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	27/06/2008	26 mois	Montant nominal maximum : - des actions : 87.000 euros - des valeurs mobilières : 100.000.000 euros	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	27/06/2008	26 mois	15 % de l'émission initiale	Néant

¹Avec imputation sur ce plafond des éventuelles émissions effectuées avec suppression du DPS.

6.2.3 CAPITAL POTENTIEL

NRJ GROUP n'a émis aucun instrument financier dilutif.

6.2.4 DROITS DE VOTE

L'article 10 des statuts stipule qu'un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (voir 6.1 Statuts et fonctionnement).

Par ailleurs, il est indiqué que, à défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts *, « les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5%. »

** voir 6-1 Statuts et Fonctionnement : « Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) sera tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement.*

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi. »

6.2.5 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

	31 décembre 2008				31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	capital		droits de vote		capital		droits de vote		capital		droits de vote	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
JP Baudecroux	62 780 838	72,84	124 941 676	84,61	62 780 838	72,60	124 941 676	82,13	62 780 838	72,60	124 941 676	81,75
Autres mem- bres du Conseil d'administration ¹	3 340 553	3,87	6 375 828	4,32	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
membres du Directoire ²	N/A	N/A	N/A	N/A	3 267	0,00	3 267	0,00	3 267	0,00	3 267	0,00
membres du Conseil de surveillance ³	N/A	N/A	N/A	N/A	3 356 595	3,88	6 408 015	4,21	3 355 595	3,88	6 407 015	4,20
Actions propres et auto-contrôle	4 324 362	5,02	0,00	0,00	632 195	0,73	0,00	0,00	533 195	0,62	0,00	0,00
Tocqueville Finance	4 519 986 ⁴	5,24	4 519 986	3,06	5 444 025 ¹	6,29	5 444 025	3,58	(5)	(5)	(5)	(5)
Autres actionnaires	11 227 265	13,03	11 825 765	8,01	14 263 784	16,50	15 323 193	10,07	19 807 809	22,90	21 173 542	13,85
TOTAL	86 193 004	100,00	147 663 255	100,00	86 480 704	100,00	152 120 176	100,00	86 480 704	100,00	152 825 500	100,00

(1) Micheline Guilbert : 3.339.146 actions et 6.374.416 droits de vote ; Antoine Giscard d'Estaing : 1.400 actions et 1.400 droits de vote ; Maryam Salehi : 5 actions et 10 droits de vote ; François Mazon : 1 action et 1 droit de vote ; Vibeke Rostorp : 1 action et 1 droit de vote

(2) 3 personnes – changement de mode de gouvernance le 27 juin 2008

(3) 4 personnes autres que JP Baudecroux - changement de mode de gouvernance le 27 juin 2008

(4) Nombre déclaré à la Société lors d'un franchissement de seuil statutaire à la baisse fin octobre 2008.

(5) Nombre d'actions et de droits de vote inférieurs à 5% du capital et des droits de vote.

Informations sur les franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après, en fonction des informations reçues, l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de votes aux Assemblées Générales :

- ♦ Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX détient, à la date du 31 décembre 2008, 62 780 838 actions sur les 86 193 004 composant le capital social, soit 72,84 % du capital social et 84,61 % des droits de vote.
- ♦ Le fonds d'investissement TOCQUEVILLE FINANCE détient, à la date du 31 décembre 2008, 4 519 986 actions sur les 86 193 004 composant le capital social, soit 5,24 % du capital social et 3,06% des droits de vote (information communiquée fin octobre 2008 à la Société lors d'un franchissement de seuil statutaire à la baisse).

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote à l'exception de la société elle-même qui auto détient au 31 décembre 2008, 4 319 867 actions, soit 5,01 % du capital. Cette liste a connu la modification suivante au cours de l'exercice écoulé : franchissement de seuil du fonds d'investissement TOCQUEVILLE FINANCE.

Actions d'autocontrôle

Le société NRJ SAS, filiale détenue à 100 % par la société NRJ GROUP, détient 4.495 actions sur les 86.193.004 actions composant le capital social de la Société.

Informations concernant les mesures prises en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive

En dehors des dispositions légales, rien n'est expressément prévu par la Société pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive. Il n'existe pas de plafonnement statutaire du droit de vote.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- ♦ Structure du capital : les renseignements relatifs à la structure du capital de NRJ GROUP sont mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- ♦ Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : l'article 12 des statuts relatif au franchissement de seuil est reproduit au paragraphe 6.1.
- ♦ Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance : les renseignements correspondants figurent dans le tableau ci-dessus.
- ♦ A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte et autre engagement signé entre actionnaires
- ♦ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- ♦ Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- ♦ Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.
- ♦ En matière de délégation de pouvoirs au Conseil d'administration : les renseignements correspondants figurent au paragraphe 6.2.2.
- ♦ La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- ♦ Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société : Il est difficile pour la Société d'apprécier avec certitude l'incidence d'un éventuel changement de contrôle sur ses contrats.
- ♦ Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration

Actionnariat des salariés

Au 31 décembre 2008, le fonds commun de placement dans lequel sont investies les sommes provenant du versement par la Société de la participation des salariés dans le cadre de l'accord conclu au niveau du Groupe détenait 9 300 actions NRJ GROUP.

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L 225-102 du Code de Commerce représentait 0 % du capital social de la Société.

6.2.6 RACHAT D'ACTIONS

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'AMF ainsi que du Règlement Européen n° 2273 / 2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de des propres actions par NRJ GROUP. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2009.

BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} mai 2008 au 31 mars 2009

	Flux bruts cumulés (1)		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	4 800 184	176 035				
Contrat de liquidité	224 435	176 035	-	-	-	-
Rachat d'actions	4 575 749	0				
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de transaction (en €)	6,64	6,98				
Contrat de liquidité	5,60	6,98	-	-	-	-
Rachat d'actions	6,69	0				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants	31 878 786,78	1 228 622,70				
Contrat de liquidité	1 257 007,49	1 228 622,70	-	-	-	-
Rachat d'actions	30 621 779,29	0				

REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 31 MARS 2009 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 5 033 244 représentant 5,84% du capital de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- ♦ Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 453 000
- ♦ Opérations de croissance externe : 0
- ♦ Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 4 575 749
- ♦ Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- ♦ Annulation : 0

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

- ♦ Autorisation du programme : Assemblée générale du 28 mai 2009
- ♦ Titres concernés : actions ordinaires
- ♦ Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % (soit 8.619.300,4 actions à ce jour)
- ♦ Prix maximum d'achat : 15 euros par action
- ♦ Modalités de rachat : Les achats d'actions pourraient être opérées par tous moyens et à toute époque, y compris en période d'offre publique mais dans le strict respect de la réglementation boursière applicable, notamment des conditions de l'article 232-17 du règlement général de l'autorité des marchés financiers.

- ♦ Objectifs :
 - o Assurer l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action NRJ GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF
 - o Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société
 - o Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise,
 - o Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur
 - o Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 dans sa 20^è résolution
- ♦ Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 28 mai 2009, soit le 27 novembre 2010.

ACHATS ET VENTES AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

	Opérations réalisées en dehors du contrat de liquidité		Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité	
	Achats	Vente	Achats	Vente
Nombre d'actions	3.950.867	0	188.598	159.598
Cours moyens	6,85 €	0	5,94 €	7,09 €
Montant des frais de négociation	40.580,51 €	0	0	0

Motifs des acquisitions	Nombre total d'actions achetées au cours de l'exercice	% du capital que représentent les actions affectées à cet objectif	Nombre d'actions utilisées
Animation du cours	188.598	0,21 %	0
Actionnariat salarié	3.950.867	4,58 %	0
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-	-	-
Opérations de croissance externe	-	-	-
Annulation	-	-	-

- ♦ Réallocations effectuées au cours de l'exercice : Par décision du Conseil d'administration en date du 27 août 2008, il a été décidé de réaffecter 287.700 actions affectées initialement à la finalité de l'actionnariat salarié à la finalité de l'annulation. Actions qui ont ensuite été annulées par décision du même conseil.
- ♦ Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice (au titre des achats effectués dans le cadre du programme de rachat d'actions y compris les achats effectués lors des précédents programmes) : 4.319.867 soit 5,01 % du capital
- ♦ Valeur comptable : 30.524.346,22 €
- ♦ Valeur évaluée (au cours de clôture du 31 décembre 2008 de 5,27 €) : 22.765.699,09 €
- ♦ Au total la Société détient directement ou indirectement à la clôture de l'exercice : 4.324.362 actions (en ce compris les actions d'autocontrôle précitées)

6.2.7 NANTISSEMENT D'ACTIONS INSCRITES AU NOMINATIF PUR

A la connaissance de la Société, 84.500 actions inscrites au nominatif pur, appartenant à un seul actionnaire sont nanties au 31 décembre 2008.

6.3 MARCHE DU TITRE NRJ GROUP

BOURSE ET EVOLUTION DU TITRE

Le titre NRJ GROUP est coté sur le marché Euronext Paris (compartiment B); code ISIN : FR0000121691.

Indice	Poids dans l'indice
INDICE GEN.SBF250	0,02 %
IT.CAC	0,15 %
NEXT 150	0,41 %
CAC ALL SHARES	0,05 %
CAC MID&SMALL190	0,28 %
CAC MID100	0,31 %
CAC CONSUMER SERV.	0,19 %
CAC MEDIA	0,36 %

Source Euronext (10 février 2009)

TRANSACTIONS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2004

Période	Cours extrêmes en € + haut (en séance)	+ bas	Dernier Cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en milliers €	Capitalisation boursière fin de mois en milliers €
2004						
Janvier	18,06	15,8	17,51	2 095 583	35 230	1 514 277
Février	19,72	17,1	17,81	2 081 751	37 600	1 540 221
Mars	18,65	16,53	17,3	5 230 652	91 830	1 496 116
Avril	18,28	17,3	17,93	1 107 031	19 760	1 550 599
Mai	18	15,15	16,68	919 590	15 290	1 442 498
Juin	18,77	16,34	18	1 567 170	27 580	1 556 653
Juillet	18,25	16,4	17	747 811	13 080	1 470 172
Août	17,35	15,52	16,35	609 119	10 010	1 413 960
Septembre	17,4	15,95	16	864 031	14 294	1 383 691
Octobre	16,8	15,96	16,24	2 585 234	42 071	1 404 447
Novembre	17,55	16,17	16,35	2 237 610	37 253	1 413 960
Décembre	16,69	15,03	16,15	3 802 871	60 714	1 396 663
2005						
Janvier	18,67	16,10	18,42	2 525 863	44 685	1 592 975
Février	18,70	17,74	17,80	3 823 044	69 394	1 539 357
Mars	18,60	17,20	17,59	3 589 797	63 995	1 521 196
Avril	18,70	16,85	17,15	2 091 854	37 025	1 483 144
Mai	17,43	16,56	16,75	714 978	12 087	1 448 552
Juin	19,25	16,65	18,58	2 062 516	37 490	1 606 811
Juillet	18,75	17,70	17,91	988 468	17 939	1 548 869
Août	18,70	17,80	18,20	1 995 277	36 073	1 573 949
Septembre	18,35	16,40	18,00	2 586 247	46 142	1 556 653
Octobre	19,33	18,00	18,58	2 772 742	51 404	1 606 811
Novembre	19,20	18,10	19,00	1 253 149	23 241	1 643 133
Décembre	21,10	18,58	20,68	3 064 364	60 842	1 788 421
2006						
Janvier	20,95	19,35	19,40	1 781 483	35 919	1 677 726
Février	20,23	18,71	18,85	1 722 085	33 377	1 630 161
Mars	19,15	17,41	18,01	3 327 385	61 011	1 557 517
Avril	18,54	16,90	17,85	3 016 859	53 534	1 543 681
Mai	18,00	15,85	16,55	2 311 830	38 799	1 439 904
Juin	16,63	14,75	15,41	8 334 376	125 849	1 332 668
Juillet	15,63	13,92	15,25	1 706 252	25 148	1 318 831
Août	16,59	14,72	16,22	2 178 000	34 163	1 402 717
Septembre	16,40	14,55	14,75	3 192 895	49 882	1 275 590
Octobre	14,83	12,90	13,74	4 811 398	67 210	1 188 245
Novembre	15,08	13,45	14,00	4 052 310	57 458	1 210 730
Décembre	14,31	13,27	13,7	3 450 705	47 669	1 184 786
2007						
Janvier	14,80	13,36	13,99	4 100 985	57 370	1 209 865
Février	14,47	12,89	13,42	2 278 597	31 660	1 160 571
Mars	13,72	12,02	12,10	2 845 537	36 820	1 046 417
Avril	13,48	11,76	13,28	2 626 609	33 451	1 148 464
Mai	13,84	12,91	13,79	1 807 438	23 923	1 192 569
Juin	14,33	12,67	12,78	1 863 624	25 544	1 105 223
Juillet	13,03	10,91	11,47	3 203 242	38 817	991 934
Août	11,52	10,09	10,23	2 217 329	23 972	884 698
Septembre	10,38	9,08	9,15	2 776 334	26 894	791 298
Octobre	9,87	8,54	9,02	2 595 041	23 422	780 056
Novembre	9,03	7,29	8,03	1 836 976	14 939	694 440
Décembre	8,10	7,01	7,18	1 696 298	12 754	620 931

Période	Cours extrêmes en € + haut + bas (en séance)		Dernier Cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en milliers €	Capitalisation boursière fin de mois en milliers €
2008						
Janvier	7,75	5,91	6,11	1 716 418	12 039	528 397
Février	7,19	5,30	6,57	2 327 955	14 223	568 178
Mars	6,55	5,07	5,28	2 116 807	12 213	456 618
Avril	5,65	5,10	5,16	1 132 697	6 046	446 240
Mai	6,75	5,17	6,36	3 011 352	18 641	550 017
Juin	6,80	6,09	6,52	1 376 618	8 717	563 854
Juillet*	7,09	5,01	6,91	1 133 813	7 172	597 582
Août	7,72	6,82	7,38	1 698 724	12 492	636 104
Septembre	7,58	6,25	7,07	2 528 450	17 844	609 385
Octobre	7,31	4,97	5,73	2 082 006	13 614	493 886
Novembre	5,90	5,20	5,52	1 118 507	6 284	475 785
Décembre	5,82	4,73	5,27	1 736 499	9 479	454 237

2009

Janvier	6,10	5,01	5,98	449 457	2 616	515 434
Février	5,97	4,55	4,90	415 917	2 337	422 346
Mars	5,32	4,15	4,42	257 227	1 220	380 973

* suite à l'annulation de 287 700 actions par décision du Conseil d'Administration du 27 août 2008, le nombre d'action composant le capital à compter de cette date est de 86 193 004 (contre 86 480 704 précédemment).

6.4 DIVIDENDES

6.4.1 DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des cinq exercices précédents s'est élevé à, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre revenu distribué :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2007		345.922,816 € Soit 0,004 € par action	24.733.481,344 € Soit 0,286 € par action
31/12/2006	25.079.404,16 € soit 0,29 € par action		
31/12/2005	31.997.860,48 € soit 0,37 € par action		
30/09/2004	25 079 404,16 € Soit 0,29 euro par action		
30/09/2003	18.160.947,84 € Soit 0,21 euro par action		

6.4.2 POLITIQUE DE DIVIDENDES

Depuis l'origine, NRJ GROUP mène une politique constante de dividendes. Il entend poursuivre cette politique dans la mesure de sa capacité de distribution et dans le cadre de la préservation d'une situation bilancielle saine et solide. En 2009, en l'absence de bénéfice, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2008 afin de maintenir les marges de manœuvre du Groupe sur le plan financier.

7 COMPTES CONSOLIDÉS DE NRJ GROUP

au 31 décembre 2008

SOMMAIRE

7.1 Bilan consolidé NRJ GROUP

7.2 Compte de résultat consolidé NRJ GROUP

7.3 Tableau des flux de trésorerie courante consolidés NRJ GROUP

7.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés NRJ GROUP

7.5 Notes annexes aux états financiers consolidés NRJ GROUP

7.1 BILAN CONSOLIDÉ NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles			
<i>Goodwill</i>	Note 1	142 236	153 667
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	Note 2	109 276	110 552
Immobilisations corporelles	Note 3	99 017	71 753
Actifs financiers			
<i>Actifs financiers non courants</i>	Note 4	12 300	9 409
<i>Participations dans les sociétés associées</i>	Note 5	1 389	8 100
Actifs non courants		364 218	353 481
Stocks	Note 6	24 643	20 690
Clients et autres débiteurs	Note 7	185 734	228 308
Actifs d'impôts exigibles		24 506	23 798
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	96 017	143 906
Actifs courants		330 900	416 702
Total de l'actif consolidé		695 118	770 183
Capital	Note 9	862	865
Primes liées au capital		137 175	138 964
Réserves consolidées		315 540	313 402
Réserves de conversion		(957)	(171)
Résultat consolidé part du Groupe		(4 610)	51 535
Capitaux propres part du Groupe		448 010	504 595
Intérêts minoritaires		(841)	(624)
Capitaux propres		447 169	503 971
Provisions	Note 10	992	927
Passifs financiers	Note 11	403	73
Passifs d'impôts différés nets	Note 12	35 510	21 349
Passifs non courants		36 905	22 349
Provisions	Note 10	17 165	15 188
Passifs financiers courants	Note 11	10 584	22 844
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	182 356	205 768
Passifs d'impôts exigibles		939	63
Passifs courants		211 044	243 863
Total du passif consolidé		695 118	770 183

7.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires hors échanges		331 319	359 707
Chiffre d'affaires échanges		7 598	8 520
Chiffre d'affaires		338 917	368 227
Autres produits de l'activité		6 247	9 860
Achats consommés		(8 227)	(8 169)
Charges de personnel	Note 14	(110 389)	(107 928)
Charges externes	Note 15	(151 295)	(168 369)
Impôts et taxes		(10 131)	(9 764)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 16	(21 667)	(16 667)
Autres produits et charges d'exploitation	Note 17	(25 087)	(32 448)
Résultat opérationnel courant		18 368	34 742
<i>Charges et produits opérationnels non courants</i>			
Pertes de valeurs sur goodwill	Note 1	(11 000)	
Autres charges et produits opérationnels non courants	Note 18	11 927	32 729
Résultat opérationnel		19 295	67 471
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5 247	6 216
Coût de l'endettement financier brut		(22)	(259)
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	Note 19	5 225	5 957
Autres produits et charges financiers		117	
Résultat financier		5 342	5 957
Impôt sur les résultats	Note 20	(20 904)	(20 254)
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	Note 21	(7 806)	(389)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(4 073)	52 785
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 073)	52 785
Dont part des intérêts minoritaires		537	1 250
Dont part du Groupe		(4 610)	51 535
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	Note 22	(0,05)	0,60
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	Note 22	(0,05)	0,60
Résultat net dilué part du Groupe par action (en euros)	Note 22	(0,05)	0,60
Résultat net dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	Note 22	(0,05)	0,60

7.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE COURANTE CONSOLIDÉS NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIVITE OPERATIONNELLE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 073)	52 785
Dotations nettes aux amortissements et provisions	Note 23	31 163	17 873
Plus et moins-values de cession		(8 803)	(32 078)
Quote-part dans le résultat des sociétés associées		7 805	389
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net, autres produits et charges financiers et impôts		26 092	38 969
Coût de l'endettement financier net		(5 225)	(5 890)
Autres produits et charges financiers		(117)	
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		20 904	20 254
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, autres produits et charges financiers et impôts		41 654	53 333
Impôts versés		(8 619)	(22 863)
Variation besoin de fonds de roulement	Notes 24 & 25	24 590	(13 419)
Flux nets de trésorerie généré par l'activité (A)		57 625	17 051
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Note 26	(46 190)	(28 087)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières, nets de trésorerie acquise	Note 26	(5 487)	(9 575)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		577	843
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières, nets de trésorerie cédée		4 903	31 226
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)		(46 197)	(5 593)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés par la mère		(24 871)	(24 914)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(1 625)	(2 631)
Augmentation (réductions) de capital		(1 792)	
Emission d'emprunts		133	
Remboursement d'emprunts		(44)	(2 312)
Coût de l'endettement financier net		5 225	
Acquisitions nettes d'actions propres		(25 267)	(1 135)
Autres flux liés aux opérations de financement		1 202	6 232
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)		(47 039)	(24 760)
Incidence des variations des cours des devises (D)		(262)	(51)
Variation de la trésorerie courante nette (A) + (B) + (C) + (D)		(35 873)	(13 353)
Trésorerie courante nette à l'ouverture (E)		121 351	134 704
Trésorerie courante nette à la clôture (A) + (B) + (C) + (D) + (E)	Note 27	85 478	121 351

7.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat affecté directement dans les capitaux propres	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2007	865	138 964	348 413	(8 987)	(74)	479 181	511	479 692
Distributions de dividendes			(24 914)			(24 914)	(2 631)	(27 545)
Réserves de conversion					(171)	(171)	(2)	(173)
Résultat net consolidé de l'exercice 2006			51 535			51 535	1 250	52 785
Retraitement sur Actions Propres				(1 135)		(1 135)		(1 135)
Autres			25		74	99	248	347
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007	865	138 964	375 059	(10 122)	(171)	504 595	(624)	503 971
Distributions de dividendes			(24 871)			(24 871)	(1 625)	(26 496)
Réserves de conversion					(786)	(786)	(10)	(796)
Résultat net consolidé de l'exercice 2007			(4 610)			(4 610)	537	(4 073)
Retraitement sur Actions Propres	(3)	(1 789)	(3 706)	(20 403)		(25 901)		(25 901)
Autres			(417)			(417)	881	464
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2008	862	137 175	341 455	(30 525)	(957)	448 010	(841)	447 169

7.5	NOTES ANNEXES
7.5.1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE
7.5.2	INFORMATIONS GENERALES
7.5.3	BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
7.5.3.1	REFERENTIEL IFRS (« INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS »)
7.5.3.2	NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS APPLICABLES EN 2008
7.5.3.3	NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS APPLICABLES POUR LES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS
7.5.3.4	OPTIONS PREVUES PAR LE REFERENTIEL IFRS ET RETENUES PAR LE GROUPE
7.5.3.5	CHANGEMENTS DE METHODES
7.5.3.6	BASES DE PRÉPARATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
7.5.4	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES
7.5.4.1	PERIMETRE ET CRITERES DE CONSOLIDATION
7.5.4.2	OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
7.5.4.3	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES
7.5.4.4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
7.5.4.5	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
7.5.4.6	CONTRATS DE LOCATION
7.5.4.7	DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS ET DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES ASSOCIEES
7.5.4.8	ACTIFS FINANCIERS
7.5.4.9	STOCKS
7.5.4.10	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
7.5.4.11	ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES
7.5.4.12	TITRES D'AUTOCONTROLE ET TITRES AUTO DETENUS
7.5.4.13	PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS
7.5.4.14	AVANTAGES DU PERSONNEL
7.5.4.15	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS
7.5.4.16	PASSIFS FINANCIERS
7.5.4.17	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES
7.5.4.18	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES
7.5.4.19	CHIFFRE D'AFFAIRES
7.5.4.20	AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE
7.5.4.21	RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT
7.5.4.22	RESULTAT FINANCIER
7.5.4.23	IMPOTS SUR LE RESULTAT
7.5.4.24	INTERETS MINORITAIRES
7.5.4.25	RESULTATS NETS PAR ACTION
7.5.5	PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE
7.5.6	GESTION DES RISQUES FINANCIERS
7.5.7	INFORMATION SECTORIELLE

7.5.8 **NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ET DE LEURS VAIRATIONS**

7.5.8.1 **NOTES SUR LE BILAN**

NOTE 1 – GOODWILL
NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES
NOTE 4 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS
NOTE 5 – PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES ASSOCIEES
NOTE 6 – STOCKS
NOTE 7 – CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS
NOTE 8 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
NOTE 9 – CAPITAL
NOTE 10 – PROVISIONS
NOTE 11 – PASSIFS FINANCIERS
NOTE 12 – PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES NETS
NOTE 13 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

7.5.8.2 **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

NOTE 14 - CHARGES DE PERSONNEL
NOTE 15 – CHARGES EXTERNES
NOTE 16 – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
NOTE 17 – AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION
NOTE 18 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS
NOTE 19 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET
NOTE 20 – IMPOTS SUR LES RESULTATS
NOTE 21 – QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES ASSOCIEES
NOTE 22 – RESULTATS NETS PAR ACTION

7.5.8.3 **NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE COURANTE**

NOTE 23 – DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
NOTE 24 – VARIATIONS DES ACTIFS LIES A L'EXPLOITATION
NOTE 25 – VARIATIONS DES PASSIFS LIES A L'EXPLOITATION
NOTE 26 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS HORS TITRES CONSOLIDES
NOTE 27 – TRESORERIE COURANTE NETTE DISPONIBLE

7.5.8.4 **AUTRES INFORMATIONS**

NOTE 28 – EFFECTIF MOYEN
NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES
NOTE 30 – CONTRATS DE LOCATION SIMPLE
NOTE 31 – ENGAGEMENTS HORS BILAN
NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE
NOTE 33 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
NOTE 34 – LISTE DES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES CONSOLIDEES
AU 31 DECEMBRE 2008

7.5 NOTES ANNEXES

7.5.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale du 27 juin 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et de l'approbation préalable du Conseil de surveillance, a décidé conformément aux dispositions de l'article L 225-57 du Code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion par un Conseil d'administration prévue aux articles L 225-17 à L 225-56 dudit code.

Début mai 2008, NRJ GROUP a cédé 40 % du capital de la société NRJ MOBILE SAS au groupe CREDIT MUTUEL – CIC pour un prix de cession de 15 millions d'euros. A l'issue de cette opération, NRJ GROUP ne détient plus que 10% de la société NRJ MOBILE SAS.

A l'automne 2008, la candidature de Energy Zürich pour l'attribution d'une des trois concessions couvrant la région de Zürich-Glaris a été rejetée. Dans ce contexte, la société Radio Z AG détenue à 51% par le Groupe RINGIER et à 49% par NRJ GROUP a déposé un recours en bonne et due forme auprès de l'Office Fédéral de la Communication - OFCOM. La décision devrait être prononcée au cours du 2^{ème} semestre 2009.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place en 2008, NRJ GROUP a procédé à l'acquisition de 4 139 465 actions, soit 4,80% de son capital, pour un montant brut total de 28 174 milliers d'euros.

Enfin, le Groupe a procédé en décembre 2008, par l'intermédiaire de sa filiale NRJ PRODUCTION SAS et pour un montant de 19,1 millions d'euros, à l'acquisition de l'immeuble de bureau sis 46-50, avenue Théophile Gautier à Paris 16^{ème} dont il était auparavant locataire.

7.5.2 INFORMATIONS GENERALES

La Société NRJ GROUP est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 22 rue Boileau 75016 Paris. Ses actions sont négociées sur Euronext Paris (compartiment B) sous le code ISIN FR 0000121691. Le titre de la société fait partie de l'indice SBF 250.

Acteur majeur dans le domaine de la Radio en France et implanté dans 12 autres pays, le Groupe exerce les métiers d'éditeur, de producteur, de diffuseur et assure la commercialisation de ses propres espaces média. Il s'appuie sur la force du média Radio et de ses marques (NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM, RIRE & CHANSONS), son expertise marketing et sa puissance commerciale, pour déployer de nouveaux médias - Télévision, Internet - afin de suivre et anticiper les évolutions de consommation et proposer des offres globales à ses clients.

L'exercice social de douze mois de NRJ GROUP clôture le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2009. Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

7.5.3 BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.5.3.1 REFERENTIEL IFRS ("INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS")

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, NRJ GROUP présente ses états financiers consolidés selon le référentiel comptable international (IFRS) depuis le 1^{er} janvier 2005. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) ainsi que les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2008.

Dans ce contexte, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été établis conformément au référentiel publié par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008, les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen au 31 décembre 2008 n'étant pas applicables au Groupe.

7.5.3.2 NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS APPLICABLES EN 2008

Les normes, amendements et interprétations suivantes sont applicables pour l'exercice 2008 :

7.5.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'union européenne applicables obligatoirement en 2008

- ♦ Amendements aux normes IAS 39 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et IFRS 7 - *Instruments financiers : informations à fournir* : possibilité, dans des circonstances rares, de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers détenus à des fins de transaction (règlement (CE) n° 1004/2008 du 15 octobre 2008).

Texte non pertinent par rapport aux activités du Groupe au 31 décembre 2008.

7.5.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'union européenne non applicables de manière obligatoire en 2008 (*)

- ♦ IFRIC 11 IFRS 2 – *Actions propres et transactions intragroupe* ; interprétation relative au traitement à retenir dans les états financiers individuels au titre des options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de ces plans d'options (règlement (CE) n° 611/2007 du 1^{er} juin 2007).

Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

(*) Application obligatoire pour le Groupe au plus tard en 2009

7.5.3.3 NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS APPLICABLES POUR LES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB et seront applicables pour les exercices 2009 ou suivants mais le Groupe a décidé de ne pas les appliquer de manière anticipée :

7.5.3.3.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'union européenne au 31 décembre 2008 et dont l'application anticipée est permise

Textes pertinents par rapport aux activités du Groupe au 31 décembre 2008

- ♦ IAS 1 révisée – *Présentation des états financiers* (règlement (CE) n° 1274/2008 du 17 décembre 2008)

Les dispositions de ce règlement applicable au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 décembre 2008 auront pour conséquence la modification de la présentation des états financiers avec en particulier l'introduction d'un état de résultat global.

- ♦ IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* (règlement (CE) n° 1358/2007 du 21 novembre 2007)

La norme IFRS 8 définit les exigences applicables à la communication d'informations concernant les secteurs opérationnels d'une entité. Elle remplace la norme comptable internationale IAS 14 – *Information sectorielle*. Le Groupe appliquera la norme IFRS 8 à compter de l'exercice 2009. Les principaux changements anticipés par le Groupe devraient concerner l'information sectorielle relative aux activités hors-media.

Textes non pertinents par rapport aux activités du Groupe au 31 décembre 2008

- ♦ IAS 23 révisée – *coût d'emprunts* (règlement (CE) n° 1260/2008 du 10 décembre 2008),
- ♦ IFRS 2 – *Paiements fondés sur des actions* : conditions d'acquisition des droits et annulations (règlement (CE) n° 1261/2008 du 10 décembre 2008),
- ♦ IFRIC 13 – *Programme de fidélisation de la clientèle* (règlement (CE) n° 1262/2008 du 16 décembre 2008),

- ♦ IFRIC 14 IAS 19 – *plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimales et leur interaction* (règlement (CE) n° 1263/2008 du 16 décembre 2008).

7.5.3.3.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008, adoptées par l'union européenne en 2009 et dont l'application anticipée est permise

Règlement (CE) n°53/2009 du 21 janvier 2009

- ♦ Amendements aux normes IAS 32 - *Instruments financiers : présentation* et IAS 1 - *Présentation des états financiers* : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation

Texte non pertinent par rapport aux activités du Groupe au 31 décembre 2008.

Règlement (CE) n°70/2009 du 23 janvier 2009

- ♦ 1^{er} projet annuel d'améliorations des IFRS publiées par l'IASB en mai 2008 : 35 amendements apportés aux normes IFRS 5, IAS 1, IAS 8, IAS 10, IAS 16, IAS 19, IAS 20, IAS 23, IAS 27, IAS 28, IAS 29, IAS 31, IAS 34, IAS 36, IAS 38, IAS 39, IAS 40, IAS 41, IFRS 1, IAS 7, IFRS 7, IAS 32

Les impacts des dispositions de ce règlement applicable au plus tard à la date d'ouverture, soit du premier exercice commençant après le 31 décembre 2008, soit du premier exercice commençant après le 30 juin 2009, sont en cours d'évaluation par le Groupe.

7.5.3.3.3 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008 mais non encore adoptées par l'union européenne et dont l'application anticipée est permise

Textes pertinents par rapport aux activités du Groupe au 31 décembre 2008 mais sans incidence en l'absence d'opérations de regroupement

- ♦ IFRS 3 révisée - *Rapprochements d'entreprises* et IAS 27 amendée - *Etats financiers consolidés et individuels* - publication par l'IASB le 10 janvier 2008 : dispositions applicables à compter du 1^{er} juillet 2009

Textes non pertinents par rapport aux activités du Groupe au 31 décembre 2008

- ♦ Amendements à la norme IAS 39 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* : éléments couverts éligibles (publication par l'IASB le 31 juillet 2008),
- ♦ IFRIC 12 – *accords de concession de services éligibles* (publication par l'IFRIC le 30 novembre 2006),
- ♦ IFRIC 16 – *couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* (publication par l'IFRIC le 27 novembre 2008),
- ♦ IFRIC 17 – *distribution en nature aux actionnaires* (publication par l'IFRIC le 27 novembre 2008).

7.5.3.4 OPTIONS PREVUES PAR LE REFERENTIEL IFRS ET RETENUES PAR LE GROUPE

Les options retenues par le Groupe en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs conformément aux dispositions du référentiel international sont présentées au § 7.5.3.6.4.

Dans le cadre des dispositions correspondantes de la norme IFRS 1 – *Première adoption des IFRS*, il est rappelé ci-dessous les options retenues par le Groupe à la date de transition au 1^{er} janvier 2005 en matière d'application rétrospective des IFRS :

- ♦ Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2005 n'ont pas été retraités selon la méthode de l'acquisition énoncée par la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. En conséquence, le goodwill issu des opérations d'offres publiques d'échange simplifiées et de rachat par échange d'actions intervenues en 2000 entre NRJ GROUP et sa filiale NRJ SAS et imputé directement dans les capitaux propres sous le précédent référentiel n'a pas été réinscrit à l'actif.
- ♦ Les transactions réalisées avec le personnel dont le paiement est fondé sur des actions n'ont pas été retraitées conformément à la norme IFRS 2 – Paiements en actions, s'agissant des options attribuées avant le 7 novembre 2002,
- ♦ Le coût présumé au 1^{er} janvier 2005 des immobilisations incorporelles et corporelles a correspondu à la valeur de ces immobilisations au 31 décembre 2004 déterminée sur la base de l'ancien référentiel, l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'ayant pas été retenue,
- ♦ Les écarts actuariels au titre des engagements de retraite différés sur la base de l'ancien référentiel ont été comptabilisés en contrepartie des réserves au 1^{er} janvier 2005.

7.5.3.5 CHANGEMENTS DE METHODES

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers du Groupe sont décrits au § 7.5.4. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur les exercices présentés

7.5.3.6 BASES DE PREPARATION RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.5.3.6.1 Principes de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

7.5.3.6.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles s'inscrivent dans le contexte de crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- ♦ le montant des dépréciations des créances clients,
- ♦ la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée,
- ♦ l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill, des autres actifs incorporels, des actifs corporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence dans un contexte économique particulièrement difficile et incertain quant à son évolution,
- ♦ la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée,
- ♦ le montant des engagements de retraite,
- ♦ le montant des provisions pour litiges,
- ♦ les charges liées aux options d'achat d'actions.

7.5.3.6.3 Principes de présentation

Compte de résultat

Dans le cadre des dispositions de la norme IAS 1 – *Présentation des états financiers*, le Groupe a choisi de présenter son compte de résultat par nature.

Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – *Présentation des états financiers*, le Groupe présente distinctement au bilan les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, hors passifs d'impôts différés, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

7.5.3.6.4 Options retenues en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs

Dans le cadre des options prévues par certaines normes comptables internationales en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs, le Groupe a décidé de retenir :

- ♦ la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles, aucune réévaluation n'étant effectuée en date de clôture,
- ♦ la méthode de l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités contrôlées conjointement.

En l'absence de disposition particulière du référentiel IFRS, conformément aux paragraphes 10 à 12 de la norme IAS 8 - *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.*, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant en matière de droit individuel à la formation (DIF).

Droit individuel à la formation (DIF)

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- ♦ les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement,
- ♦ le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

7.5.3.6.5 Evénements postérieurs a l'exercice

Conformément à la norme IAS 10 - *Evènements postérieurs à la date de clôture*, en cas d'événement post-clôture, favorable ou défavorable, né entre la clôture des comptes annuels et la date de leur approbation pour la publication :

- ♦ les états financiers consolidés sont ajustés s'il s'agit d'événements qui confirment une situation existante à la clôture annuelle,
- ♦ une information est présentée dans les notes annexes s'il s'agit d'événements qui indiquent une situation nouvelle née après la clôture annuelle.

7.5.4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux suivants :

- ♦ image fidèle,
- ♦ continuité d'exploitation,
- ♦ méthode de la comptabilité d'engagement,
- ♦ permanence de la présentation,
- ♦ importance relative,
- ♦ regroupement.

7.5.4.1 PÉRIMETRE ET CRITERES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de NRJ GROUP reflètent la situation comptable de la société NRJ GROUP SA et de ses filiales désignées ci-après comme le Groupe ainsi que ses intérêts dans les co-entreprises et les entreprises associées. La liste des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe est présentée à la note 34.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

Les principes et méthodes comptables appliquées par les entités consolidées ont fait, le cas échéant, l'objet d'une harmonisation avec les règles et méthodes retenues au sein du Groupe.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités contrôlées exclusivement par le Groupe. Le contrôle exclusif résulte du pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entité concernée ce qui correspond généralement à une détention supérieure à 50% des droits de vote.

Les transactions et soldes et sur transactions intragroupe sont éliminés.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les résultats de sortie ou de variation de taux d'intérêt relatifs à une filiale sont comptabilisés en résultat opérationnel non courant.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Il s'agit d'entités dans lesquelles le Groupe détient généralement 50% des droits de vote. Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les transactions et soldes sur transactions intragroupe sont éliminés à hauteur du pourcentage de contrôle conjoint.

Les états financiers des co-entreprises sont intégrés proportionnellement dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les résultats de sortie ou de variation de taux d'intérêt relatifs à une co-entreprise sont comptabilisés en résultat opérationnel non courant.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur les politiques financières et opérationnelles desquelles le Groupe exerce une influence notable. Il s'agit d'entités dans lesquelles le Groupe détient généralement une participation de 20% à 50 des droits de vote. Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeur).

La quote-part de résultat du Groupe dans les résultats des entreprises associées constatée après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

7.5.4.2 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

La norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* fixe les dispositions relatives aux opérations en monnaies étrangères.

Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

La monnaie fonctionnelle des entités au sein du Groupe est l'euro (EUR) à l'exception des entités suédoises, norvégiennes et suisse dont les monnaies fonctionnelles sont respectivement la couronne suédoise (SEK), la couronne norvégienne (NOK) et le franc suisse (CHF).

Les états financiers consolidés sont exprimés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de NRJ GROUP, société consolidante.

Comptabilisation des opérations en monnaies étrangères dans les comptes individuels

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change ré-

sultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des entités étrangères du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros en appliquant les principes suivants :

- ♦ Les actifs et les passifs sont convertis en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis en utilisant le cours de change moyen de l'exercice.
- ♦ Les écarts de change résultant de ces conversions sont enregistrés dans les capitaux propres dans le poste « Réserves de conversion », composante distincte des postes « capitaux propres part du groupe » et « intérêts minoritaires ».
- ♦ Les flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période.

En cas de cession ou de dissolution d'une entité, le résultat de change accumulé dans les capitaux propres est inclus dans le résultat de cession.

7.5.4.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, soit le 1er janvier 2005, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*.

Selon la méthode de l'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminués des coûts de sortie.

Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs et des passifs éventuels identifiables valorisés à leur juste valeur est constaté en écart d'acquisition ou goodwill à la date du regroupement d'entreprise.

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill » alors que les goodwill provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés sous la rubrique « participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ».

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- ♦ la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- ♦ et à la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification, sans impact d'impôt.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire sont comptabilisées en tant qu'ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans les douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets des ajustements de valeur sont enregistrés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Chaque goodwill est alloué, au plus tard dans les douze mois suivant celui de l'acquisition, aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Le goodwill ainsi que les ajustements de valeur du goodwill relatifs à une entité étrangère sont assimilés à un actif de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill constaté dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère par l'entité détentrice des titres est converti en euros au cours de clôture.

En date de clôture, les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur conformément aux normes IFRS 3 - *Regroupement d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. § 7.5.4.7).

En particulier, les goodwill font l'objet de tests de dépréciation effectués systématiquement une fois par an au 31 décembre et dès lors que des événements ou circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent remettant en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

7.5.4.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques NRJ et NOSTALGIE, des immobilisations de nature informatique ainsi que des frais de recherche et de développement liés aux activités de diffusion et de télévision.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou à leur juste valeur à la date de regroupements d'entreprises. Les dépenses ultérieures de nature à augmenter les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et dont le coût peut être évalué de manière fiable sont inscrites à l'actif. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

En date de clôture, Les immobilisations incorporelles figurent au bilan consolidé à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. § 7.5.4.7).

Durée d'utilité et amortissements

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéterminée.

Le Groupe a qualifié les marques NRJ et NOSTALGIE d'immobilisations à durée de vie indéterminée. En conséquence, ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre et lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément aux principes décrits au § 7.5.4.7.

Les autres immobilisations incorporelles ont été qualifiées d'immobilisations à durée définie. En conséquence, elles font l'objet dès leur mise en service d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées sont de 7 ans au maximum :

- ♦ Les concessions, brevets et droits similaires sont amortis suivant leur durée de vie estimée, de trois ans maximum,
- ♦ Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à l'exception des logiciels à usage administratif interne du type ERP qui sont amortis sur une durée de 7 ans,
- ♦ Les frais de développement du Groupe liés à l'activité de diffusion sont amortis sur 5 ans à compter de la réalisation du premier chiffre d'affaires de l'activité et ceux relatifs à l'activité de télévision sont amortis sur 3 ans.

7.5.4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées et enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur à la date de regroupements d'entreprises.

Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

En date de clôture, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur (cf. § 7.5.4.7).

Les coûts ultérieurs relatifs à une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif au moment où ils sont encourus s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe et si ces coûts peuvent être évalué de manière fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges, calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- ♦ Matériel technique et agencements 5 à 10 ans
- ♦ Constructions 25 à 30 ans
- ♦ Agencements installations 5 et 10 ans
- ♦ Matériel de transport 4 et 5 ans
- ♦ Mobilier de bureau 5 et 10 ans
- ♦ Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

7.5.4.6 CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 – *contrats de location*, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- ♦ les contrats de location financement,
- ♦ et les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Les immobilisations corporelles prises en location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé avec enregistrement d'une dette financière au passif. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Le Groupe n'a souscrit aucun contrat de location financement significatif.

Contrats de location simple

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont classés en tant que contrats de location simple.

Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location correspondant.

7.5.4.7 DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS ET DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendants des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- ♦ évolutions des audiences ou des parts de marché publicitaires,
- ♦ changements technologiques,
- ♦ évolutions réglementaires,
- ♦ évolutions des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel courant des activités concernées.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas disponibles à l'usage ainsi que les UGT incluant un goodwill font l'objet, indépendamment de tout indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation annuel et plus fréquemment en cas de survenance d'indice(s) de perte de valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- ♦ sa juste valeur diminuée des coûts de la vente,
- ♦ sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés (ou "Discounted Cash Flows") sont estimés selon les principes suivants :

- ♦ Les flux de trésorerie après impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la Direction du Groupe pour l'exercice à venir et les quatre années suivantes pour les activités matures, pour les six années suivantes pour les activités de télévision et pour les neuf années suivantes pour les activités de diffusion,
- ♦ Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt,
- ♦ La valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini.

Les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation d'actif sont les suivantes :

	31/12/2008		31/12/2007	
	% actualisation	% croissance infinie	% actualisation	% croissance infinie
Radio en France	9,99%	1,50%	9,35 %	1,5 %
Radio à l'international	9,99%	1,50%	9,35 %	1,5 %
Diffusion	9,99%	2,00%	9,35 %	3,0 %
Hors média	9,99%	3,00 %	9,35 %	3,0 %
Télévision	11,19%	1,50%	11,85 %	3,0 %
Téléphonie			11,85 %	3,0 %
Autres activités	9,99%	1,50%	9,35 %	3,0 %

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du Groupe.

La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT ou à ce groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Les pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ou, le cas échéant, dans le poste « autres charges et produits opérationnels » (cf. § 7.5.4.21).

Les tests de dépréciations réalisés au 31 décembre 2008 ont conduit à enregistrer une provision pour dépréciation de 11 millions d'euros. Les tests de dépréciation réalisés avec des taux d'actualisation augmentés de 1% ou des taux de croissance à l'infini diminués de 1% n'auraient pas conduit à enregistrer de dépréciation complémentaire au 31 décembre 2008.

Dépréciation des participations dans les sociétés associées

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28 – *Participations dans les entreprises associées* :

- ♦ le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en appliquant les dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs.
- ♦ le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* pour déterminer si la participation dans une entreprise mise en équivalence a pu perdre de la valeur,
- ♦ la valeur comptable totale de la participation fait alors l'objet de tests de dépréciation selon IAS 36 – *Dépréciation d'actifs* (cf. § 7.5.4.7).

La perte de valeur ainsi déterminée est enregistrée au compte de résultat dans le poste « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Reprise de pertes de valeur sur goodwill

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill présente un caractère irréversible et, en conséquence, ne peut être reprise sauf lorsque cette perte de valeur concerne un goodwill relatif à une participation dans une société mise en «équivalence».

Reprise de pertes de valeur sur actifs incorporels autres que les goodwill, les actifs corporels et les participations dans les sociétés associées

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie également si des événements ou des circonstances nouvelles indiquent qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes précédentes est susceptible d'être reprise.

Dans ce cas, lorsque la valeur recouvrable déterminée sur la base des nouvelles estimations excède la valeur nette comptable de l'actif considéré, le Groupe effectue une reprise de perte de valeur dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les reprises de perte de valeur sur les actifs incorporels - autres que les goodwill - et les actifs corporels sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ou, le cas échéant, dans le poste « autres charges et produits opérationnels » (cf. § 7.5.4.21).

Les reprises de perte de valeur relatives à des participations dans des sociétés associées mises en équivalence sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « quote-part du résultat dans les sociétés associées ».

7.5.4.8 ACTIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue quatre catégories d'actifs financiers :

- ♦ les actifs financiers disponibles à la vente,
- ♦ les prêts et créances,
- ♦ les placements détenus jusqu'à l'échéance,
- ♦ et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente,

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur correspondant au coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction. En date de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat lors de la cession des actifs concernés.

Les actifs financiers disponibles à la vente incluent les participations non consolidées sur lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle exclusif, de contrôle conjoint ou d'influence notable.

En date de clôture, les titres non consolidés non cotés dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont maintenus au coût.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'une dépréciation enregistrée au compte de résultat. La perte de valeur ainsi constatée est irréversible.

Prêts et créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. En date de clôture, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances incluent les créances clients et les autres débiteurs, les créances rattachées à des participations, les prêts et dépôts de garantie, la trésorerie non disponible ainsi que les prêts et les avances en compte courant consentis à des sociétés associées.

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets de l'actualisation ne sont pas significatifs, les prêts et créances sont évalués au coût historique correspondant au montant nominal de la créance. A l'inverse, ils sont évalués à leur coût amorti lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les créances considérées.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Aucun actif financier n'a été identifié par le Groupe comme un placement détenu jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspondent :

- ♦ aux actifs détenus à des fins de transaction,
- ♦ et aux actifs classés explicitement par le Groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie en banque ainsi que les valeurs mobilières de placement.

Aucun actif financier n'a été désigné explicitement par le Groupe comme un actif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat

7.5.4.9 STOCKS

Les stocks sont constitués de stocks de programmes et droits de diffusion ainsi que de stocks de produits et marchandises.

- ♦ Programmes et droits de diffusion

L'inscription en stocks intervient lorsque le programme est considéré comme diffusable c'est-à-dire :

- pour la production externe dès lors que les droits correspondants sont ouverts et que le programme a fait l'objet d'une acceptation technique,
- pour la production propre dès l'acceptation technique.

Les droits non ouverts et non encore facturés sont présentés en engagement hors bilan.

La partie facturée des droits préalablement à l'acceptation technique et à l'ouverture des droits sont enregistrés en « avances et acomptes fournisseurs ».

Les programmes et droits de diffusion sont initialement valorisés à leur coût global de production (production propre) ou à leur coût d'acquisition (production externe).

En date de clôture, les programmes et droits de diffusion sont évalués à leur coût d'entrée diminué des consommations de l'exercice.

Les programmes de NRJ 12 qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes et de droits de diffusion du Groupe sont réputés consommés lors de leur diffusion selon les modalités suivantes :

- programmes à diffusion unique :
 - * 100% à la première diffusion,
- programmes à diffusions multiples :

- * 1^{ère} diffusion : 50%,
- * 2^{ème} diffusion : 50%.

La valeur nette comptable des programmes dont les droits de diffusion ont expiré est mise à zéro.

Les droits relatifs aux programmes dont la diffusion est improbable font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille.

- ♦ Autres stocks

Ces stocks sont constitués des produits et marchandises liés aux activités des sociétés towerCast SAS (diffusion technique) et NRJ AUDIO SAS.

Les autres stocks sont initialement comptabilisés à leur coût de revient incluant le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

En date de clôture, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente attendu après déduction des coûts de commercialisation estimés.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée.

7.5.4.10 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie est constituée des fonds en caisse et des dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Ils se rapportent à des placements :

- ♦ liquides,
- ♦ facilement convertibles en un montant de trésorerie connu,
- ♦ soumis à un risque négligeable de changement de valeur,
- ♦ et d'une maturité inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

A cet égard, les équivalents de trésorerie incluent les OPCVM monétaires détenus par le Groupe (cf. avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006). Au 31 décembre 2008, le Groupe détient exclusivement des FCP et SIVAV monétaires euro principalement investis en titres émis ou garantis par l'état Français ou par des états de la zone euro.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

7.5.4.11 ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est jugé que leur valeur comptable sera recouvrée au travers d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par les dirigeants. Conformément au § 12 de la norme, lorsque que ces critères sont respectés après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des états financiers, une information est seulement donnée dans les notes annexes.

Lors de leur classification, les actifs non courants et les groupes d'actif détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

7.5.4.12 TITRES D'AUTOCONTROLE ET TITRES AUTO DÉTENUS

Les actions NRJ GROUP détenues par le Groupe, quel que soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et n'impacte donc pas le compte de résultat.

7.5.4.13 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

En conformité avec la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque :

- ♦ le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- ♦ qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- ♦ et que le montant de l'obligation peut être évaluée de façon fiable.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ou pour lesquels la sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ne peut être évaluée de manière fiable. Les passifs éventuels ne font pas l'objet de provision.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance ne peut être fixée de façon précise sont présentées au passif du bilan en provisions non courantes.

7.5.4.14 AVANTAGES DU PERSONNEL

Engagements de retraite et autres avantages long terme relatifs au personnel

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de personnel les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées. C'est en particulier le cas des régimes généraux et complémentaires de retraite français auxquels sont adhérents les salariés des filiales françaises du Groupe.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ en retraite), les coûts des prestations sont :

- ♦ estimés selon la méthode actuarielle dite des « unités de crédit projetées » à la date prévisionnelle du départ à la retraite avec salaire de fin de carrière,
- ♦ et sont comptabilisés en provisions pour risques et charges non courantes.

Selon la méthode des « unités de crédit projetées » :

- ♦ les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits conventionnels du régime en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.
- ♦ les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses long terme relatives à des données :
 - o démographiques : taux de rotation du personnel, espérance de vie,
 - o et financières : taux de revalorisation annuel des salaires, taux d'actualisation.

Les écarts actuariels résultant des révisions des hypothèses de calcul sont enregistrés directement en résultat en « charges de personnel ».

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et de l'étalement du coût des services passés est constatée en "Charges de personnel".

Indemnités de fin de contrat de travail et mesures de restructuration

Le coût estimé des indemnités de fin de contrat de travail et des mesures de restructuration sont comptabilisés en charge dès lors que le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé de licenciements.

7.5.4.15 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

NRJ GROUP a mis en place en 2008 des plans d'options d'achat d'actions au bénéfice de son personnel (cf. § 7.5.8.1 note 9).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 – *Paielements fondés sur des actions*, les rémunérations du personnel réglés en instruments de capitaux propres de la société sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres via une augmentation des réserves.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution des options est évaluée, de manière définitive, selon le modèle mathématique binomial par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution correspondant à la date à laquelle les bénéficiaires sont informés de la décision et des modalités d'octroi des plans.

La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits.

Lors de l'exercice des options, le montant de trésorerie perçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

7.5.4.16 PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue deux catégories de passifs financiers :

- ♦ les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le Groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale,
- ♦ les passifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers du Groupe comprennent essentiellement les fournisseurs et autres débiteurs.

7.5.4.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à laquelle les contrats sont entrés en vigueur. Ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsqu'elle est négative.

Comptabilité de couverture,

Les opérations de couverture sont qualifiées :

- ♦ soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère,
- ♦ soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable, à une transaction future hautement probable ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

- Couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2008, le Groupe n'étant exposé à aucun risque significatif de variation des taux d'intérêt et de change, n'a eu recours à aucun instrument financier dérivé à des fins de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Aux termes d'un contrat d'option d'achats d'actions, le Groupe dispose de droits de vote potentiels dans une entité non consolidée par intégration globale.

L'exercice des options est subordonné à la réalisation de conditions suspensives totalement indépendantes de la volonté du Groupe. De ce fait, ces droits de vote potentiels sont considérés comme non exerçables actuellement et ne sont pas pris en compte pour déterminer le pourcentage de contrôle du Groupe.

Ces options constituent un instrument financier dérivé non qualifié de couverture dont la variation de juste valeur devrait être comptabilisée dans le compte de résultat. Toutefois, en l'absence de marché actif et compte tenu du caractère aléatoire de la réalisation des conditions suspensives, le Groupe considère que la valeur de ces options est nulle.

7.5.4.18 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Une information sur les transactions et les soldes entre parties liées dans les états financiers consolidés du Groupe est communiquée dans les notes annexes.

Cette information concerne les Dirigeants du Groupe, les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et les entités intégrées proportionnellement pour la partie des flux et soldes qui n'ont pas été éliminés.

7.5.4.19 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont reconnus dès lors que :

- ♦ que les avantages économiques futurs résultant de la transaction considérée iront au Groupe de manière probable,
- ♦ que le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable,
- ♦ et que le recouvrement de ce montant apparaît probable à la date de la transaction.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- ♦ Les revenus publicitaires sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle les spots publicitaires sont diffusés.
- ♦ Les prestations de régie publicitaire pour compte de tiers sont comptabilisées, selon les modalités juridiques des contrats de régie, en chiffre d'affaires :
 - o pour le montant facturé à l'annonceur lorsque l'essentiel des risques de commercialisation est supporté par la régie, le montant reversé au support étant comptabilisé dans les charges d'exploitation,
 - o pour le montant net de reversement lorsque l'essentiel des risques de commercialisation demeure à la charge du support.
- ♦ Les redevances de marque sont comptabilisées en chiffre d'affaires prorata temporis au même rythme que le chiffre d'affaires qu'elles permettent au licencié de générer.
- ♦ Le chiffre d'affaires des autres activités est comptabilisé lorsque la prestation est réalisée :
 - o réalisation de l'événement,
 - o représentation du spectacle,
 - o prestation de diffusion,
 - o ou date de la livraison du bien.

Opérations d'échanges

Les revenus publicitaires se divisent en deux catégories de chiffre d'affaires :

- ♦ le chiffre d'affaires payant,
- ♦ le chiffre d'affaires provenant d'opérations sans contrepartie de flux de trésorerie (« opérations d'échanges »).

Dans le cas où les biens ou services faisant l'objet de l'échange sont de même nature (« échanges semblables »), le chiffre d'affaires et les achats ainsi que les créances et dettes y afférents, ne sont pas valorisés.

Dans le cas contraire (« échanges dissemblables »), le chiffre d'affaires et les achats sont valorisés au prix convenu au contrat et comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure de la diffusion s'agissant du chiffre d'affaires ou de la consommation concernant les achats.

7.5.4.20 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les autres produits de l'activité concernent essentiellement les produits des activités suédoises du Groupe, les subventions d'exploitation ainsi que les autres produits divers de gestion courante.

7.5.4.21 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel correspond à la somme algébrique du résultat opérationnel courant et du poste « charges et produits opérationnels non courants ». Conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, L'agrégat « résultat opérationnel courant » est présenté afin de faciliter la compréhension de la performance financière du Groupe.

Sont isolés sous le poste « charges et produits opérationnels non courants » les éléments, composantes du résultat opérationnel, qui, du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative, ont peu de valeur prédictive quant aux résultats futurs du Groupe et qui, s'ils n'étaient pas isolés, rendraient plus difficile la compréhension et l'évaluation de la performance financière du Groupe.

Dans ce contexte, les charges et produits opérationnels non courants comprennent :

- ♦ les coûts de restructuration relatifs à des plans inhabituels et majeurs,
- ♦ les pertes de valeurs majeures (hors restructurations) sur immobilisations corporelles et incorporelles en ce compris celles relatives aux goodwill ainsi que, le cas échéant, les reprises correspondantes,
- ♦ les plus ou moins-values de cessions majeures sur immobilisations corporelles et incorporelles,
- ♦ les coûts ou provisions sur litiges majeurs.

Compte tenu des principes énoncés ci-dessus, le résultat opérationnel courant, qui a été retenu par le Groupe comme l'un de ses principaux indicateurs de performance, correspond au résultat net avant prise en compte :

- ♦ des charges et produits opérationnels non courants,
- ♦ des produits et charges financiers,
- ♦ de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- ♦ de la quote-part du résultat dans les sociétés mises en équivalence,
- ♦ du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

7.5.4.22 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier correspond à la somme algébrique du coût de l'endettement financier net et du poste « autres produits et charges financiers ».

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie constitués par les produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les résultats de cession d'équivalents de trésorerie,
- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les résultats de cession d'actifs financiers.

7.5.4.23 IMPOTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts exigibles

L'impôt exigible de la période et éventuellement des périodes précédentes est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un passif courant dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif courant.

Impôts différés

La charge ou le produit d'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un actif ou d'un passif non courant étant précisé que la charge ou le produit d'impôt différé est comptabilisé en capitaux propres lorsque cette charge ou ce produit est relatif à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12 *impôts sur le résultat*, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan consolidé - à l'exception des cas particuliers prévus par la norme et notamment celui des goodwill non déductibles fiscalement - ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable en retenant les derniers taux d'impôts applicables ou quasi-adoptés à la date de clôture et applicables à la date de reversement de ces différences.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dégageant un impôt sur lequel ils pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et une dépréciation est comptabilisée lorsque le recouvrement de ces actifs est incertain au regard des prévisions d'exploitation.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'il est légalement possible de compenser les actifs d'impôt exigibles avec les passifs d'impôts exigibles, qu'il s'agit d'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs d'impôts exigibles sur la base du montant net.

Intégration fiscale

NRJ GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code général des impôts. Au 31 décembre 2008, le périmètre d'intégration fiscale comprenait 28 sociétés.

Le régime retenu est celui de droit commun. L'économie d'impôt nette est comptabilisée chez NRJ GROUP, mère du groupe fiscal.

Bénéfice fiscal consolidé

L'impôt exigible, au titre d'une année, est déterminé en application de l'agrément au régime du Bénéfice Fiscal Consolidé prévu à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts, accordé le 21 juillet 2004 par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Cet agrément avait été donné pour une première période de cinq exercices, se terminant au 31 décembre 2007. Une demande de prolongation pour une durée de 3 exercices à compter du 1er janvier 2008 a été déposée fin 2007 auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. NRJ GROUP a obtenu l'accord formel sur la prolongation de ce régime le 13 mars 2009.

Le passif qui résulterait de la sortie de NRJ GROUP du régime du bénéfice fiscal consolidé ou de la réduction de la participation dans une filiale française non intégrée fiscalement est comptabilisé en fonction du caractère probable de l'occurrence des événements générateurs créant, dans le principe, l'obligation de reversement de l'économie d'impôt.

L'économie d'impôt (ou la charge supplémentaire) nette est comptabilisée chez NRJ GROUP, mère du groupe fiscal.

7.5.4.24 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 - *Etats financiers consolidés et individuels*, les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique.

Ils comprennent :

- ♦ la quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- ♦ la part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode du taux de clôture.

Le compte de résultat enregistre la quote-part dans le résultat net consolidé.

Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité de couvrir leur quote-part de pertes.

7.5.4.25 RÉSULTATS NETS PAR ACTION

Le résultat net de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, retraité au prorata temporis de la date d'acquisition du nombre d'actions auto détenues par le Groupe.

Le résultat net dilué par action est calculé de la même façon en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion des instruments potentiellement dilutifs existants (plans d'option d'achat d'actions). La méthode retenue est celle de la méthode du rachat d'actions selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Seules les options dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action NRJ GROUP sur la période considérée sont retenues pour le calcul. Le prix d'exercice est déterminé en prenant en compte la juste valeur des services restant à rendre, déterminée selon la norme IFRS 2 *paiements en actions*.

7.5.5 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les variations du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

Nombre de sociétés consolidées	Méthode de consolidation			Total
	IG (a)	IP (b)	MEQ (c)	
Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007	94	9	18	121
(1) Créations	1			1
(2) Cessions		(1)		(1)
(3) Transmissions universelles de patrimoine	(15)			(15)
(4) Changement de méthode de consolidation		(2)	2	
Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008	80	6	20	106
(a) intégration globale				
(b) intégration proportionnelle				
(c) mise en équivalence				

(1) Créations

La société CLN SAS, productrice du spectacle musical Cléopâtre et constituée en avril 2008 est entrée dans le périmètre de consolidation en 2008.

(2) Cessions

Début mai 2008, NRJ GROUP a cédé 40 % du capital de la société NRJ MOBILE SAS au groupe CREDIT MUTUEL – CIC pour un prix de cession de 15 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, NRJ GROUP ne détient plus que 10% de la société NRJ MOBILE SAS.

(3) Transmissions universelles de patrimoine

Dans le cadre de la simplification de l'organigramme juridique du Groupe :

- ♦ la société mère NRJ GROUP SA a absorbé sa filiale la société SONOPAR PARTICIPATIONS SAS par transmission universelle de patrimoine en date du 30 décembre 2008, SONOPAR PARTICIPATIONS SAS ayant elle-même absorbé par transmission universelle de patrimoine à la même date sa filiale la société RC FM SAS,
- ♦ La société E – NRJ SARL a absorbé sa filiale la société RIGOLER SARL par transmission universelle de patrimoine en date du 30 décembre 2008,
- ♦ La société CHERIE FM SAS a absorbé sa filiale la société GILDA SARL par transmission universelle de patrimoine en date du 30 décembre 2008,
- ♦ La société CHERIE FM RESEAU SAS a absorbé sa filiale la société FICOM SARL par transmission universelle de patrimoine en date du 30 décembre 2008,
- ♦ La société NRJ SAS a absorbé ses filiales les sociétés NUMERICAST SARL, Radio NRJ Paris SAS et SLER SARL par transmission universelle de patrimoine en date du 30 décembre 2008,

- ♦ La société RADIO NOSTALGIE SAS a absorbé ses filiales les sociétés SORANO CHALON SARL, SORANO AMIENS SARL, SORANO VOSGES SARL, SORANO GIEN SARL et SORANO NEVERS SARL par transmission universelle de patrimoine en date du 30 décembre 2008,
- ♦ La société NRJ ENTERTAINMENT SARL a absorbé sa filiale la société BOILEAU EDITIONS SAS par transmission universelle de patrimoine en date du 30 décembre 2008,
- ♦ La société NRJ GLOBAL SAS a absorbé sa filiale la société SPOT MACHINE SARL par transmission universelle de patrimoine en date du 1er août 2008.

(4) Changements de méthode de consolidation

Les sociétés de droit belge TELE 6 SA et SOCARAD SA détenues par la société de droit belge RADIO NOSTALGIE SA, auparavant consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, ont été consolidées par mise en équivalence.

7.5.6 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Il est fait renvoi à la section correspondante du rapport de gestion.

7.5.7 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IAS 14 – *Information sectorielle*, le Groupe présente un information sectorielle par secteur d'activité et par secteur géographique.

L'information par secteur d'activité correspond au premier niveau d'information sectorielle tel que défini au paragraphe 26 de la norme.

Un secteur d'activité s'entend d'une composante distincte du Groupe engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou de services liés et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Au 31 décembre 2008, les secteurs d'activité du Groupe sont les suivants :

- ♦ Radio en France,
- ♦ Radio à l'international,
- ♦ Diffusion,
- ♦ Hors média,
- ♦ Autres activités.

L'information par secteur géographique correspond au deuxième niveau d'information sectorielle tel que défini au paragraphe 26 de la norme.

Un secteur géographique s'entend d'une composante distincte du Groupe engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposé à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les secteurs géographiques du Groupe sont la France et les autres pays.

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS ECHANGES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Par secteurs d'activité	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007
	Consolidation par secteurs	Opérations inter secteurs	Contribution	Consolidation par secteurs	Opérations inter secteurs	Contribution
Radio en France	227 259	(5 123)	222 136	244 856	(5 245)	239 611
Radio à l'international	33 769	(30)	33 739	32 825	(729)	32 096
Diffusion	39 172	(14 449)	24 723	31 615	(13 416)	18 199
Hors média	17 742	(360)	17 382	47 238	(5 711)	41 527
Télévision	25 226	(230)	24 996	9 292	(604)	8 688
Téléphonie	7 278	(51)	7 227	18 399	(65)	18 334
Autres activités	22 330	(21 214)	1 116	24 315	(23 063)	1 252
Chiffre d'affaires	372 776	(41 457)	331 319	408 540	(48 833)	359 707

CHIFFRES D'AFFAIRES HORS ECHANGES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2008	31/12/2007
France	296 824	327 611
Hors France	34 495	32 096
Chiffre d'affaires	331 319	359 707

RESULTATS OPERATIONNELS COURANTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2008	31/12/2007
Radio en France	47 480	67 661
Radio à l'international	64	(1 805)
Diffusion	5 671	2 592
Hors média	(4 299)	3 726
Télévision	(22 245)	(18 321)
Téléphonie	(9 464)	(19 192)
Autres activités	1 161	81
Résultat opérationnel courant	18 368	34 742

RESULTATS OPERATIONNELS COURANTS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2008	31/12/2007
France	18 084	36 547
Hors France	284	(1 805)
Résultat opérationnel courant	18 368	34 742

TELEPHONIE A PERIMETRE COMPARABLE

	31/12/2008	31/12/2007 comparable (*)	31/12/2007
Chiffre d'affaires hors échanges	7 227	4 699	18 334
Résultat opérationnel courant	(9 464)	(3 391)	(19 192)

* Déconsolidation à fin avril 2007, janvier à avril 2007 étant consolidés à 50%

RESULTATS NETS PART DU GROUPE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2008	31/12/2007
Radio en France	52 607	61 938
Radio à l'international	(21 578)	(4 015)
Diffusion	3 154	1 203
Hors média	(4 756)	1 181
Télévision	(24 401)	(19 069)
Téléphonie	(9 292)	9 078
Autres activités	(344)	1 219
Résultat net part du Groupe	(4 610)	51 535

RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2008	31/12/2007
France	16 727	55 550
Hors France	(21 337)	(4 015)
Résultat net part du Groupe	(4 610)	51 535

RÉPARTITION DES ACTIFS SECTORIELS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2008	31/12/2007
Radio en France	423 106	478 109
Radio à l'international	66 678	81 665
Diffusion	58 357	51 577
Hors média	17 147	15 700
Télévision	40 707	35 079
Téléphonie		33 736
Autres activités	64 617	50 519
Total	670 612	746 385

REPARTITION DES PASSIFS SECTORIELS HORS CAPITAUX PROPRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2008	31/12/2007
Radio en France	119 476	137 079
Radio à l'international	23 256	21 933
Diffusion	15 677	13 188
Hors média	19 841	14 314
Télévision	22 428	23 808
Téléphonie		25 012
Autres activités	10 822	9 466
Total	211 500	244 800

INVESTISSEMENTS REALISES ET CHARGES D'AMORTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Par secteurs d'activité	31/12/2008 Investissements incorporels	31/12/2008 Investissements corporels	31/12/2008 Investissements financiers	31/12/2008 Amort des immobilisations incorporelles et corporelles	31/12/2007 Investissements incorporels	31/12/2007 Investissements corporels	31/12/2007 Investissements financiers	31/12/2007 Amort des immobilisations incorporelles et corporelles
Activités de radio en France	21	485	582	300	19	415	653	355
Activités de radio internationales	112	947	652	968	67	1 086	300	929
Diffusion	86	13 829	22	6 974	177	15 821	17	5 823
Activités hors média	1 289	841	3 044	692	514	168	239	629
Activités de télévision – France	625	2 219	165	1 171	358	1 887	38	639
Activités de téléphonie				209	116			585
Autres activités France	3 076	26 289	1	7 267	1 049	6 585		7 597
Total consolidé	5 209	44 610	4 466	17 581	2 300	25 962	1 247	16 557

Les investissements corporels des « Autres activités France » incluent à hauteur de 19,1 millions d'euros le coût d'acquisition de l'immeuble de bureau sis 46-50, avenue Théophile Gautier à Paris 16ème (cf. § 7.5.1).

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2008 Investissements incorporels	31/12/2008 Investissements corporels	31/12/2007 Investissements incorporels	31/12/2007 Investissements corporels
France	5 097	43 313	2 231	24 378
Hors France	112	1 297	69	1 584
Total consolidé	5 209	44 610	2 300	25 962

7.5.8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ET DE LEURS VARIATIONS

7.5.8.1 NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1- GOODWILL

Les Goodwill ont varié comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Dépréciations	Sorties de périmètre	Autres variations	31/12/2008
Radio en France	104 714					20	104 734
Radio à l'international	42 335			(11 016)	(67)	(403)	30 849
Diffusion	3 218		(17)			(1)	3 200
Hors média	548					1	549
Télévision	1 488	-				52	1 540
Autres activités	1 364						1 364
Goodwills nets	153 667	-	(17)	(11 016)	(67)	(331)	142 236

Il est précisé que les fonds de commerce présentés précédemment dans un poste séparé du bilan ont été reclassés dans le poste « Goodwill » à l'ouverture et à la clôture.

Les dépréciations de l'exercice résultent de la constatation de pertes de valeur sur les sociétés du périmètre international à hauteur de 11 000 milliers d'euros. Les tests réalisés sur les valeurs d'utilité des UGT ou groupe d'UGT auxquels ont été rattachés les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (cf. Note 2) n'ont pas mis en évidence d'autres pertes de valeurs

Les paramètres retenus pour déterminer la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sont indiqués au § 7.5.4.7.

NOTE 2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2007	Acquisitions et augmentations	Cessions & diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2008
Marque NRJ	49 474					49 474
Marque NOSTALGIE	45 735					45 735
Logiciels, licences d'exploitation	23 275	2 223	(848)	(1 959)	74	22 765
Autres immobilisations incorporelles	11 308	2 986	(932)	(618)	(26)	12 718
Valeurs brutes	129 792	5 209	(1 780)	(2 577)	48	130 692
Logiciels, licences d'exploitation	15 677	3 915	(817)	(1 453)	(20)	17 302
Autres immobilisations incorporelles	3 563	748	(31)	(150)	(16)	4 114
Amortissements	19 240	4 663	(848)	(1 603)	(36)	21 416
Valeurs nettes	110 552	546	(932)	(974)	84	109 276

La marque NRJ est inscrite au bilan consolidé :

- ♦ à hauteur de 48 784 milliers d'euros en suite de l'apport effectué par Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX à NRJ GROUP par convention d'apport mixte en date du 8 avril 2000,
- ♦ à hauteur de 690 milliers d'euros suite à l'affectation du goodwill de la société suisse ENERGY BRANDING acquise en février 2004.

La marque NOSTALGIE a été constatée à l'actif du bilan consolidé à l'occasion de l'acquisition de 80% de la société Groupe NOSTALGIE SA par le Groupe en mai 1998. La marque NOSTALGIE est la propriété de la société Radio NOSTALGIE SAS. Les marques CHERIE FM et RIRE & CHANSONS sont valorisées à l'actif du bilan consolidé pour des montants non significatifs.

Les marques NRJ et NOSTALGIE ont été qualifiées d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Les paramètres retenus pour déterminer la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sont indiqués au § 7.5.4.7.

NOTE 3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice se décomposent ainsi :

	31/12/2007	Acquisitions & augmentations	Cessions & diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2008
Terrains	11 143	3 669	(30)			14 782
Constructions	23 140	15 911	(124)		6	38 933
Installations techniques, matériel et outillage industriels	94 777	13 716	(347)	(11)	(672)	107 463
Immobilisations corporelles en cours	2 429	2 627				5 056
Avances et acomptes	3 190	669	(3 824)			35
Autres immobilisations corporelles	40 976	8 018	(1 189)	(73)	21	47 753
Valeurs brutes	175 655	44 610	(5 514)	(84)	(645)	214 022
Terrains	2					2
Constructions	14 271	716			(8)	14 979
Installations techniques, matériel et outillage industriels	67 430	7 535	(250)	(9)	(657)	74 049
Immobilisations corporelles en cours		20				20
Autres immobilisations corporelles	22 199	4 647	(890)	(15)	14	25 955
Amortissements	103 902	12 918	(1 140)	(24)	(651)	115 005
Valeurs nettes	71 753	31 692	(4 374)	(60)	6	99 017

NOTE 4- ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants ont évolué de la manière suivante :

	31/12/2007	Acquisitions et Augmentations	Cessions & diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2008
Autres titres de participation	2 314	147	(19)	689	(52)	3 079
Créances rattachées	181	541	(709)		(1)	12
Dividendes à recevoir	518	(518)				-
Prêts	7 025	3 751	(208)		170	10 738
Autres immobilisations financières	1 440	545	(323)	(82)	116	1 696
Valeurs brutes	11 478	4 466	(1 259)	607	233	15 525
Autres titres de participation	2 023	700				2 723
Prêts	38					38
Autres immobilisations financières	8				456	464
Dépréciation	2 069	700			456	3 225
Valeurs nettes	9 409	3 766	(1 259)	607	(223)	12 300

Au 31 décembre 2008, la valeur nette des participations non consolidées s'élève à 356 milliers d'euros. A l'exception de la société NRJ MOBILE SAS détenue à 10%, les titres de participation non consolidés concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10% ou qui n'ont pas d'activité.

NOTE 5- PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES ASSOCIEES

Les participations dans les sociétés associées ont évolué comme suit au cours de l'exercice écoulé :

			Variations				
	% d'intérêt	31/12/2007	Quote-part de résultat des MEE	Dividendes distribués	Variation de périmètre et écarts d'acquisition	31/12/2008	
		À l'actif Au passif				À l'actif Au passif	
Radio Z AG (Zürich, Suisse)	48,97	7 305	(7 052) (*)	(292)	39		
Netzwerk Programmanbietergesellschaft mbH Sachsen & Co KG (Leipzig, Allemagne)	40,29	(2 271)	(456)		(1)		(2 728)
Vlaanderen Een (Antwerpen, Belgique)	25,00		(490)		840	350	
Autres		795 (968)	192	(25)	114	1 039	(931)
		8 100 (3 239)	(7 806)	(317)	992	1 389	(3 659)

(*) dont dépréciation : 7 750 milliers d'euros

La quote-part correspondant aux droits dans les capitaux propres négatifs, soit 3 659 milliers d'euros au 31 décembre 2008, est inscrite en provision pour risques et charges (note 10).

Les éléments financiers bilantiels caractéristiques des sociétés mises en équivalence significatives sont les suivants (données à 100%) :

		31/12/2008			31/12/2007		
En milliers d'euros	% intérêt	Total Actif	Total Passif (hors capitaux propres)	Total Situation nette	Total Actif	Total Passif (hors capitaux propres)	Total Situation Nette
Radio Z AG (Zürich, Suisse)	48,97	5 309	3 923	1 386	5 093	3 043	2 050
Netzwerk Programm-anbietergesellschaft mbH Sachsen & Co KG (Leipzig, Allemagne)	40,29	2 757	7 938	(5 181)	2 943	7 258	(4 315)
Vlaanderen Een (Antwerpen, Belgique)	25,00	4 585	3 086	1 499	3 685	228	3 457

NOTE 6- STOCKS

	31/12/2008	31/12/2007
Valeur brute	25 289	21 612
Dépréciation	(646)	(922)
Valeur nette	24 643	20 690

Au 31 décembre 2008, la valeur nette des stocks concerne l'activité de Télévision pour 24 571 milliers d'euros.

NOTE 7- CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Valeurs nettes	31/12/2008	31/12/2007
Clients et comptes rattachés	122 419	154 249
Créances fiscales (hors IS) et sociales	33 616	48 311
Autres créances diverses	25 084	20 381
Charges constatées d'avance	4 615	5 367
Clients et débiteurs divers	185 734	228 308

NOTE 8- TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Valeurs nettes	31/12/2008	31/12/2007
Certificats de dépôt		170
Valeurs mobilières de placement	83 149	119 750
Valeurs mobilières de placement	83 149	119 920
Disponibilités	12 868	23 986
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 017	143 906

NOTE 9 - CAPITAL

Au 31 décembre 2008, le capital social de NRJ GROUP SA s'élève à 861 930,04 euros. Il est divisé en 86 193 004 actions de 0,01 euro de nominal chacune, dont 20 398 391 actions à droit de vote ordinaire et 65 794 613 actions à droit de vote double.

Par ailleurs, NRJ GROUP et ses filiales détiennent au total 4.324.362 actions propres au 31 décembre 2008.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, deux plans d'options d'achat d'actions ont été accordés par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2008 à certains dirigeants et salariés du Groupe :

- ♦ Le premier plan prévoit l'octroi de 200 000 options d'achats d'actions à un prix d'exercice de 7,5 euros,
- ♦ le deuxième plan prévoit l'octroi de 906 000 options d'achats d'actions à un prix d'exercice de 8,25 euros.

Les montants comptabilisés en charge de personnel au titre de plans d'achat d'actions sont les suivants :

	(en milliers d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel 2008	2007
Plan n°1		15/09/2008	4 ans	352	25,8	n/a
Plan n°2		15/09/2008	4 ans	777	56,9	n/a
Total					82,7	n/a

La charge relative aux plans d'achat d'actions a été calculée à partir du modèle Binomial et des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Taux de rotation du personnel	Juste valeur unitaire
Plan n°1	6,95 €	7,50 €	30%	6 ans	4,25%	3%	0%	1,76 €
Plan n°2	6,95 €	8,25 €	30%	6 ans	4,25%	3%	14%	1,56 €

NOTE 10- PROVISIONS

	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour indemnités de départ en retraite	992	927
Provisions pour risques et charges - non courantes	992	927
Provisions pour risques	12 516	10 343
Provisions pour charges	990	1 606
Titres mis en équivalence négatifs (Note 5)	3 659	3 239
Provisions pour risques et charges – courantes	17 165	15 188
Provisions pour risques et charges totales	18 157	16 115

Les provisions pour risques et les provisions pour charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises utilisées ¹	Reprises non utilisées ²	Autres variations	Au 31/12/2008
Provisions pour risques :						
- Provisions pour litiges	8 324	3 906	(464)	(1 410)	(94)	10 262
- Autres provisions pour risques	2 019	973	(163)	(542)	(33)	2 254
Provisions pour risques	10 343	4 879	(627)	(1 952)	(127)	12 516
Provisions pour charges :						
- Provisions pour retraite	927	155		(89)	(1)	992
- Autres provisions pour charges	1 606	342	(232)	(610)	(116)	990
Provisions pour charges	2 533	497	(232)	(699)	(117)	1 982

¹ qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges

² sans aucune contrepartie en compte de charges

Les informations sur les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités pour le départ à la retraite sont détaillées ci-dessous :

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	5,20%	4,65%
Taux d'évolution annuel de salaire	1,50%	1,50%
Table de survie	INSEE TD-TV	INSEE TD-TV
Taux de charges sociales	43,00%	43,00%
Table de mortalité appliquée	04-06	02-04
Hypothèses de turnover	12,93%	14,00%

Comme en 2007, l'essentiel de la charge comptabilisée au titre de la variation de la provision pour indemnité de départ à la retraite est constitué par les effets de l'actualisation de l'engagement :

	31/12/2008
Provision à l'ouverture	927
Coût des services rendus	34
Pertes (gains) actuariels générés dans l'exercice	41
Prestations payées	(10)
Provision à la clôture	992

Litiges

Les procédures initiées à l'encontre de NRJ GROUP par Monsieur Jean Charles MATHEY, révoqué de ses fonctions de Président du Directoire le 2 décembre 2005 et de son mandat de membre du Directoire le 21 février 2006 et licencié pour faute grave le 20 décembre 2005, ont toutes abouti au rejet de l'intégralité des demandes de Monsieur MATHEY formées à l'encontre de NRJ GROUP.

Ainsi, par jugement en date du 25 mars 2008, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Monsieur MATHEY de ses demandes en paiement de diverses indemnités au titre de ses révocations, dont le montant s'élevait à 2.651.500 euros. Monsieur MATHEY avait interjeté appel de ce jugement consulaire, mais la Cour d'Appel de Paris, par arrêt en date du 5 mars 2009, a confirmé la décision des premiers juges en toutes ses dispositions, considérant que ses révocations avaient été prononcées pour de justes motifs. Ce jugement de la Cour d'Appel de Paris demeure susceptible de faire l'objet, le cas échéant, d'un pourvoi en cassation.

Par jugement en date du 25 novembre 2008, le Conseil des Prud'hommes de Paris a débouté Monsieur MATHEY de ses demandes en paiement de diverses indemnités au titre de son licenciement pour faute grave, dont le montant s'élevait à 4.000.000 euros. Ce jugement demeure susceptible d'un recours en appel.

En 2008, les sociétés MCM et EUROPE 2 ENTREPRISES ont formé un recours devant le Conseil d'Etat contre la décision n° 2008-130 du 5 février 2008 du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel autorisant la société Société de Télévision Locale SAS, filiale à 75% de NRJ GROUP, à changer la dénomination de son service privé de télévision à vocation locale diffusé en clair par voie hertzienne terrestre en mode numérique sur la région parisienne de « LTF – La Télévision de tous les Franciliens » en « NRJ Paris ».

NRJ GROUP est par ailleurs impliquée dans un certain nombre d'autres contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités.

Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par NRJ GROUP et ses conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

NOTE 11- PASSIFS FINANCIERS

L'endettement du Groupe a évolué ainsi :

	31/12/2007	Variation emprunts	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit				75	75
Emprunts et dettes financières divers		195		125	320
Cautionnements reçus	73	(64)	(1)		8
Passifs financiers non courants	73	131	(1)	200	403
Emprunts auprès des établissements de crédit (à long terme à l'origine)	163	(42)		(76)	45
Concours bancaires courants	22 557	(9 909)	(2 108)		10 539
Emprunts et dettes financières divers	124			(124)	
Passifs financiers courants	22 844	(9 951)	(2 108)	(201)	10 584

NOTE 12- PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES NETS

	31/12/2007	Impôts différés en résultat	Impôts différés en réserves	31/12/2008
Impôt différé sur la marque NOSTALGIE	15 748			15 748
Reversement potentiel d'économies générées par le régime du Bénéfice Fiscal Consolidé	5 300	13 006		18 306
Autres impôts différés nets	301	2 199	(1 044)	1 456
Passifs d'impôts différés nets	21 349	15 205	(1 044)	35 510

NOTE 13- FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs et comptes rattachés	73 605	85 897
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	71 786	83 919
Autres dettes diverses	32 524	27 188
Produits constatés d'avance	4 441	8 764
Fournisseurs et autres crédateurs divers	182 356	205 768

7.5.8.2 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14- CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du personnel	(76 214)	(76 256)
Plans d'options d'achat d'actions – charge IFRS2	(83)	
Charges sociales	(30 038)	(27 466)
Participation des salariés	(3 988)	(4 100)
Engagements de retraite	(66)	(106)
Charges du personnel	(110 389)	(107 928)

NOTE 15- CHARGES EXTERNES

	31/12/2008	31/12/2007
Sous-traitance générale	(27 144)	(22 908)
Achats et variation de stocks	(19 391)	(15 399)
Honoraires	(15 871)	(19 200)
Locations et charges locatives	(11 881)	(15 744)
Publicité et relations publiques	(7 827)	(11 442)
Prestation de services	(33 794)	(44 699)
Autres charges externes	(35 387)	(38 977)
Charges externes	(151 295)	(168 369)

NOTE 16- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31/12/2008	31/12/2007
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	(17 581)	(16 557)
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs circulants	(2 285)	970
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(1 801)	(1 080)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(21 667)	(16 667)

NOTE 17- AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2008	31/12/2007
Redevances droits d'auteurs (Sacem, Spré etc.)	(23 173)	(28 494)
Autres produits et charges d'exploitation	(1 914)	(3 954)
Autres produits et charges d'exploitation	(25 087)	(32 448)

NOTE 18 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS

	31/12/2008	31/12/2007
Profit de dilution net		32 257
Profit de cession net	11 590	
Autres	337	472
Autres produits et charges opérationnels	11 927	32 729

En 2008, le Groupe a enregistré un profit de cession net de 11 590 milliers d'euros suite à la vente de 40% du capital de NRJ Mobile au groupe Crédit Mutuel – CIC.

En 2007, NRJ Group avait enregistré un profit de dilution de 32 257 milliers d'euros (montée de 10 % à 50 % du groupe Crédit Mutuel – CIC dans le capital de NRJ Mobile via une augmentation de capital).

NOTE 19 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2008	31/12/2007
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5 247	6 216
Coût de l'endettement financier brut	(22)	(259)
Coût de l'endettement financier net	5 225	5 957

NOTE 20 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

	31/12/2008	31/12/2007
Impôts exigibles	(5 699)	(14 621)
Impôts différés	(15 205)	(5 633)
Impôts sur les résultats	(20 904)	(20 254)

La rationalisation de la charge d'impôt se présente comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat des sociétés intégrées avant impôt et dépréciation des goodwill	35 637	73 428
Taux courant de l'impôt applicable à la Société mère	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(11 878)	(24 474)
Effet des différences sur les bases fiscales et les différences permanentes	(11 327)	6 003
Effet des contributions additionnelles et sociales	(379)	(974)
Effet des déficits fiscaux non imputables sur des bénéfices		(120)
Effet des dispositions fiscales particulières sur le Bénéfice Fiscal Consolidé		(932)
Effet des régularisations relatives aux exercices antérieurs	2 680	243
Charge d'impôt effectivement constatée	(20 904)	(20 254)
Taux effectif d'impôt	58,66%	27,58%

NOTE 21- QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES SOCIETES ASSOCIEES

	31/12/2008	31/12/2007
Radio Z AG (Zürich, Suisse)	(7 052) (*)	(139)
Netzwerk Programmanbietergesellschaft mbH Sachsen & Co KG (Leipzig, Allemagne)	(456)	(214)
Vlaanderen Een (Antwerpen, Belgique)	(490)	
Autres	192	(36)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(7 806)	(389)

(*) dont dépréciation : 7 750 milliers d'euros

NOTE 22- RESULTATS NETS PAR ACTION

	31/12/2008	31/12/2007
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	(4 610)	51 535
Perte ou bénéfice attribuable aux titres des activités poursuivies		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	(4 610)	51 535
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	84 678 474	85 848 509
nombre total d'options émises (y compris options non dilutives)	1 106 000	
nombre d'actions à rajouter pour constater l'effet de dilution (1)		
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution	84 678 474	85 848 509
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	(0,05)	0,60
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	(0,05)	0,60
Résultat net dilué part du Groupe par action (en euros)	(0,05)	0,60
Résultat net dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	(0,05)	0,60

(1) Il est précisé que les options d'achat d'actions émises ont été considérées comme non dilutives, leur prix d'exercice étant supérieur à la valeur des actions ordinaires sur la base du cours du 31 décembre 2008.

7.5.8.3 NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE COURANTE

NOTE 23- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Dotations nettes aux amortissements			
- sur immobilisations incorporelles	Note 2	4 663	4 528
- sur immobilisations corporelles	Note 3	12 918	11 944
Dépréciation du Goodwill	Note 1	11 016	-
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	Note 4	700	11
Dotations (reprises) nettes aux provisions pour risques et charges	Note 10	1 866	1 187
Dotations nettes aux amortissements et provisions		31 163	17 670

NOTE 24- VARIATIONS DES ACTIFS LIES A L'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions, étant précisé que les provisions relatives à des postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables :

	Solde net au 31/12/2007	Variation BFR	Variation périmètre	Autres variations	Solde net au 31/12/2008
Stocks et en-cours	20 690	7 170	(5 032)	1 815	24 463
Avances et acomptes versés	3 755	691	-	(100)	4 346
Clients et rattachés	154 249	(28 636)	(3 147)	(47)	122 419
Autres créances d'exploitation	48 311	(13 490)	(3 246)	2 041	33 616
Créances diverses	40 424	8 704	-	(3 884)	45 244
Charges constatées d'avance	5 367	1 238	(42)	(1 948)	4 615
Actifs constitutifs du BFR	272 796	(24 323)	(11 467)	(2 123)	234 883

NOTE 25- VARIATIONS DES PASSIFS LIES A L'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31/12/2007	Variation BFR	Variation périmètre	Autres variations	Solde net au 31/12/2008
Avances et acomptes reçus	754	10	-	-	764
Fournisseurs et comptes rattachés	85 896	1 131	(13 103)	(319)	73 605
Dettes fiscales et sociales	82 807	(8 370)	(559)	(2 092)	71 786
Autres dettes d'exploitation	1 111	106	-	(1 111)	106
Dettes fiscales (hors impôts différés)	63	(6 166)	-	7 042	939
Passifs d'impôts différés nets	21 349	15 205	-	(1 044)	35 510
Autres dettes diverses	23 030	(2 272)	(430)	5 606	25 934
Produits constatés d'avance	8 764	623	(4 836)	(110)	4 441
Passifs constitutifs du BFR	223 774	267	(18 928)	7 972	213 085

NOTE 26- OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS HORS TITRES CONSOLIDES

Les acquisitions d'immobilisations, à l'exclusion des titres consolidés et des variations des dettes sur immobilisations, sont constituées des éléments suivants :

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		3 919	2 300
Acquisitions d'immobilisations corporelles		42 271	25 962
Acquisitions d'immobilisations financières		5 487	1 247
Acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)		51 677	29 509

NOTE 27- TRESORERIE COURANTE NETTE DISPONIBLE

La trésorerie courante nette disponible est constituée des éléments suivants :

	31/12/2008	31/12/2007
Disponibilités	12 868	23 986
Valeurs mobilières de placement	83 149	119 750
Certificats de dépôt		170
Concours bancaires courants	(10 539)	(22 556)
Trésorerie courante nette disponible	85 478	121 350

7.5.8.4 AUTRES INFORMATIONS

NOTE 28- EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen pondéré du Groupe a évolué comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Cadres et assimilés cadres	1 022	966
Employés et salariés non cadres	792	899
Effectif moyen	1 814	1 865

Les effectifs moyens pondérés du Groupe se répartissent ainsi par zone géographique :

	31/12/2008	31/12/2007
France	1 484	1 539
Hors France	330	326
Effectifs moyens	1 814	1 865

NOTE 29- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Entreprises liées

Les immobilisations financières, les créances et dettes ainsi que les produits et charges opérationnels et financiers concernant les entreprises liées (intégration proportionnelle ou mise en équivalence) sont présentées ci-après :

	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations financières	4 803	4 509
Créances	1 586	1 176
Dettes	1 111	1 125
Produits opérationnels	752	1 976
Charges opérationnelles	639	975
Produits financiers	305	819
Charges financières		4 323

Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises liées dans le domaine de la radio en France où à l'étranger pour lesquelles NRJ GROUP peut être amené à :

- ♦ assurer tout ou partie du financement et facturer, à ce titre, des intérêts financiers à des taux normaux de marché,
- ♦ assurer une assistance en matière de programmation musicale, de marque ou de communication et à ce titre facturer des prestations correspondantes,
- ♦ assurer des services administratifs en matière de conseil juridique, financier ou ressources humaines et, à ce titre, facturer des management fees.

Rémunérations des organes de Direction

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, du Conseil d'administration, du Conseil de Surveillance et du Directoire :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération brute totale (1)	1 593	889
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	4	36
Indemnités de départ ou de fin de contrat (3)	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	-
Paiement en actions (5)	-	-

- (1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice
 (2) Variation des provisions de retraites (impact net sur le compte de résultat)
 (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat
 (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés
 (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Conventions réglementées intervenues après la clôture

La seule convention intervenue entre NRJ GROUP et les parties liées autorisée entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes est relative à la signature d'avenants au contrat de travail de Madame Maryam SALEHI, administrateur salarié.

NOTE 30- CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements futurs minimaux relatifs aux contrats de location simple se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Moins d'un an	13 813	11 821
Entre 1 et 5 ans	30 110	29 133
Plus de 5 ans	4 372	5 473
TOTAL	48 295	46 427

Le poste « locations et charges locatives » au compte de résultat s'élève à 11 881 milliers d'euros au 31 décembre 2008 à comparer à 15 744 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 31- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	31/12/2008	31/12/2007
(1) Achats de droits audiovisuels non ouverts et non facturés	7 364	-
TOTAL	7 364	-

(1) Achats de droits audiovisuels non ouverts et non facturés

cf. 7.5.4.9 principes et méthodes comptables relatifs aux stocks de programmes et droits de diffusion

Bénéfice fiscal consolidé

Le montant des reversements d'impôts non provisionnés qui résulteraient de la sortie du bénéfice fiscal consolidé ou de la réduction de la participation dans une filiale française non intégrée fiscalement s'élève au maximum à 1 793 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Droit individuel à la formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, concernant le périmètre des entités françaises du Groupe intégrées globalement, le volume de la part ouverte mais non consommée des droits s'élève à 83 017 heures au 31 décembre 2008. Il est précisé que 5 035 heures ont fait l'objet d'une demande en 2008.

NOTE 32- EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

En date du 13 mars 2009, Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a accordé à NRJ GROUP la prolongation du régime du bénéfice fiscal consolidé pour une durée de 3 exercices à compter du 1^{er} janvier 2008.

En mars 2009, dans le cadre du nouvel appel à candidature faisant suite à celui intervenu en 2008 et annulé par le Ministère Norvégien de la Culture, NRJ NORGE AS a obtenu des licences 24h/24h à Oslo, Bergen et Stavanger. A Trondheim, NRJ NORGE AS a obtenu une licence à fréquence partagée ainsi que de nouvelles licences pour les villes de Kristiansand et Tromsø. Klem FM, l'autre format développé par le Groupe en Norvège a obtenu des licences dans 3 villes. Ces nouvelles licences prendront effet au 1^{er} janvier 2010 et seront valables pour une période de 6 ans. Ces décisions sont susceptibles de recours.

NOTE 33 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 826 milliers d'euros.

NOTE 34- LISTE DES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2008

La consolidation au 31 décembre 2008 porte sur 108 entités dont 81 sociétés intégrées globalement (IG), 8 sociétés intégrées proportionnellement (IP) et 18 sociétés mises en équivalence (ME).

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
NRJ GROUP SA	Paris 16^e	332.036.128	100,00	Société mère	IG	100,00	Société mère	IG
TETES DE RESEAU ET HOLDINGS								
NRJ SAS	Paris 16 ^e	328.232.731	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHERIE FM SAS	Paris 16 ^e	341.076.867	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Gilda SARL ¹	Paris 16 ^e	331.172.080	---	---	---	99,99	100,00	IG
Radio NOSTALGIE SAS	Paris 16 ^e	331.014.225	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sonopar Participations SAS ²	Paris 16 ^e	409.112.950	---	---	---	100,00	100,00	IG
RC FM SAS ³	Paris 16 ^e	331.541.771	---	---	---	100,00	100,00	IG
RIRE & CHANSONS SAS	Paris 16 ^e	353.272.941	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SW Radiodiffusion SAS	Paris 16 ^e	380.741.934	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
REGIE NATIONALE								
NRJ GLOBAL SAS	Paris 16 ^e	329.255.137	99,89	99,89	IG	99,89	99,89	IG
Spot Machine SARL ⁴	Paris 16 ^e	331.128.884	---	---	---	100,00	100,00	IG
REGIES LOCALES								
Régie Networks SAS	Lyon	339.200.669	100,00	100,00	IG	99,99	99,99	IG
Régie Networks Languedoc-Roussillon SARL	Montpellier	333.264.513	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Régie Networks Léman SAS	Archamps	345.211.858	100,00	100,00	IG	99,95	99,96	IG
RESEAU NRJ								
Audio Diffusion SARL	Le Puy	387.761.588	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Caroline SARL	Gujan-Mestras	381.851.005	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Maîtrise Média SARL	Longue-nesse	343.111.381	26,00	26,00	ME	26,00	26,00	ME
Mégawest SARL	Flers	378.580.146	25,11	25,11	ME	25,11	25,11	ME
Montpellier Média SARL	Montpellier	337.892.012	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
NRJ Réseau SAS	Paris 16 ^e	478.827.983	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Presse du Gard SARL	Nîmes	322.118.571	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Publi Média SARL	Béziers	339.628.471	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
SLER SARL ⁵	Paris 16 ^e	381.266.311	---	---	---	100,00	100,00	IG
RESEAU NOSTALGIE								
Radio NOSTALGIE Réseau SAS	Paris 16 ^e	478.828.205	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Amiens SARL ⁶	Paris 16 ^e	347.545.162	---	---	---	100,00	100,00	IG
Média Artois SARL	Arras	391.128.386	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME

¹ A fusionné dans Chérie FM SAS le 30/12/2008

² A fusionné dans NRJ Group SA le 30/12/2008

³ A fusionné dans Rire et Chansons SARL le 30/12/2008

⁴ A fusionné dans NRJ Global SAS le 01/08/2008

⁵ A fusionné dans NRJ SAS le 30/12/2008

⁶ A fusionné dans Radio Nostalgie SAS le 30/12/2008

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
RESEAU NOSTALGIE (SUITE)								
Sorano Châlon SARL ⁶	Paris 16e	402.482.665	---	---	---	100,00	100,00	IG
Sorano Gien SARL ⁶	Paris 16e	352.863.641	---	---	---	100,00	100,00	IG
Sorano Nevers SARL ⁶	Paris 16e	343.383.774	---	---	---	100,00	100,00	IG
Sorano Vosges SARL ⁶	Paris 16e	400.130.357	---	---	---	100,00	100,00	IG
RESEAU CHERIE FM								
Agrippa Diffusion SARL	Nîmes	383.991.965	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME
Arc-en-Ciel FM SARL	Malivert	387.877.715	49,00	49,00	ME	30,00	30,00	ME
CHERIE FM Réseau SAS	Paris 16e	478.828.288	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
CHERIE FM Aquitaine Sud	Paris 16 ^e	492.249.107	60,00	100,00	IG	60,00	60,00	IG
Communication 2000 SAS	Lattes	379.287.709	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ficom SARL ⁷	Paris 16e	350.360.830	---	---	---	99,99	100,00	IG
Pacific FM Béziers SARL	Béziers	341.199.602	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
SARL Radio Cité	Lens	390.990.984	34,00	34,00	ME	34,00	34,00	ME
DIFFUSION								
TowerCast SA	Paris 16e	338.628.134	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Numéricast SARL	Paris 16e	409.074.754	---	---	---	100,00	100,00	IG
towerCast Belgique SA	Bruxelles	Belgique	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Telemast Nordic OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Telemast Nordic AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
HORS MEDIA								
ACN SAS	Paris 16e	478.972.920	60,00	100,00	IG	60,00	60,00	IG
CLN Spectacles SAS	Paris 16 ^e	503.401.044	60,00	100,00	IG	60,00	60,00	---
e-NRJ SARL	Paris 16e	424.314.649	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ex DM	Paris 16e	431.218.643	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Boileau Editions SAS ⁸	Paris 16e	480.078.773	---	---	---	70,00	70,00	IG
NRJ Entertainment SARL	Paris 16e	418.963.575	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Events SARL	Paris 16e	412.353.716	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Music SARL	Paris 16e	421.640.525	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ ID SARL	Paris 16e	402.479.950	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Publishing SARL	Paris 16e	421.639.667	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Rigoler SARL ⁹	Paris 16e	424.992.014	---	---	---	80,00	80,00	IG
Vive la Prod	Paris 16e	494.398.423	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
TELEVISION - FRANCE								
Boileau TV	Paris 16e	498.911.130	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Multi 7	Saint Denis 93210	500.209.457	25,00	25,00	ME	25,00	25,00	ME
NRJ 12 SARL	Paris 16e	403.268.501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SMR6 SA	Boulogne	449.757.590	20,00	20,00	ME	20,00	20,00	ME
Société de télévision locale SAS	Paris 16e	480.871.391	75,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

⁷ A fusionné dans Chérie FM Réseau le 30/12/2008

⁸ A fusionné dans NRJ Entertainment SARL le 30/12/2008

⁹ A fusionné dans E-NRJ SARL le 30/12/2008

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
TELEVISION – France (SUITE)								
7L	Montpellier	453.020.380	90,68	100,00	IG	75,86	75,86	IG
TELEPHONIE								
NRJ MOBILE SAS ¹⁰	Paris 16e	421.713.892	---	---	---	50,00	50,00	IP
AUTRES ACTIVITES								
CanalMusic SA	Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Compagnie Musicale de Diffusion SARL	Paris 16e	404.409.114	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Audio SAS	Paris 16e	383.540.739	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio NRJ Paris (ex NRJ Paris) ¹¹	Paris 16e	384.113.544	---	---	---	100,00	100,00	IG
NRJ Production SAS	Paris 16e	381.014.596	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
SCI Les Studios de la Pompignane	Lyon	492.855.523	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Boileau 1	Paris 16e	501 586 168	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Boileau 2	Paris 16e	501 585 483	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Boileau 3	Paris 16e	501 585 871	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ALLEMAGNE								
Radio NRJ GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CIB BeteiligungsG. mbH	Dresde	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ International Operations GmbH (ex GBSR GmbH)	Chemnitz (Hambourg)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 106,9 Mhz Nuremberg GmbH	Nuremberg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 97,1 Mhz Hamburg GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Netzwerk Programmanbietergesellschaft mbH Sachsen & Co. Betriebs KG	Leipzig	Allemagne	40,24	33,33	ME	40,24	33,33	ME
NRJ Dienstleistungs- und Vermarkt.-G. Hamburg mbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Hörfunk Bayern GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ TV GmbH (ex NRJ Hörfunk Rheinland-Pfalz GmbH)	Ludwigshafen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 93,3 Mhz München GmbH Produktion und Verbreitung von Rundfunkprogrammen	Munich	Allemagne	60,00	100,00	IG	60,00	60,00	IG
Radio 2000 Gesellschaft mbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Citywelle Chemnitz GmbH & Co. Bet. KG	Chemnitz	Allemagne	65,85	52,94	IG	65,85	52,94	IG
Radio Elbwelle Dresden GmbH & Co KG	Dresde	Allemagne	26,60	26,60	ME	26,60	26,60	ME
7010 Radio Leipzig GmbH & Co KG	Leipzig	Allemagne	28,38	28,38	ME	28,38	28,38	ME
Radio NRJ Berlin und Brandenburg GmbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Media GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 4 You (Th) GmbH	Stuttgart	Allemagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG

¹⁰ Sortie de périmètre

¹¹ A fusionné dans NRJ SAS le 30/12/2008

Société et forme	Siège social	SIREN	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
			% intérêt	% contrôle		% intérêt	% contrôle	
ALLEMAGNE (SUITE)								
Radiowelle Zwickau GmbH & Co. Bet. KG	Zwickau	Allemagne	49,03	28,41	ME	49,03	28,41	ME
BCF Radiobetriebs und Beteiligungsgesellschaft mbH	Böblingen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RMR Radiobetriebs und Beteiligungsgesellschaft mbH	Waiblingen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AUTRICHE								
NRJ Radio BeteiligungsG. mbH	Vienne	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
N&C Privat Radio BetriebsG. mbH	Vienne	Autriche	96,88	98,50	IG	96,88	98,50	IG
Radio ID Errichtungs-, Betriebs- und Beteiligungs GmbH	Vienne	Autriche	74,00	74,00	IG	74,00	74,00	IG
BELGIQUE								
TELE 6	Bruxelles	Belgique	50,50	100,00	ME	50,50	100,00	IP
NRJ Belgique SA	Bruxelles	Belgique	96,74	100,00	IG	96,74	96,74	IG
Régie Networks Belgique SA	Bruxelles	Belgique	96,74	100,00	IG	96,74	100,00	IG
NOSTALGIE SA (ex SOFER)	Bruxelles	Belgique	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Socarad SA	Charleroi	Belgique	25,00	50,00	ME	25,00	50,00	IP
Vlaamse Zend Maatschappij A	Anvers	Belgique	47,40	49,00	ME	47,40	49,00	ME
Vlaanderen Een	Antwerpen	Belgique	25,00	50,00	ME	25,00	50,00	NC
FINLANDE								
Capitec OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Finland OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Events (ex SBC Radio OY)	Kouvola	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NORVEGE								
NRJ Norge AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Melodi Norge AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Holding Norway AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SUÈDE								
Cediska AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Media AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Nordic AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Franchise I Sverige AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBBB Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBDS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBG Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBKR Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBM Broadcasting AB	Stockholm	Suède	75,00	75,00	IG	75,00	75,00	IG
RBO Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SUISSE								
Energy Zürich (Radio Z AG)	Zürich	Suisse	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
Radio Basel 1 AG	Liestal	Suisse	24,17	24,17	ME	24,17	24,17	ME
NRJ Holding Suisse SA	Genève	Suisse	99,95	99,95	IG	99,95	99,95	IG
Energy Branding SA	Genève	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

7.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- ♦ le contrôle des comptes consolidés de la société NRJ Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- ♦ la justification de nos appréciations ;
- ♦ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note de l'annexe aux Etats Financiers 7.5.4.6 Dépréciation des actifs corporels et incorporels et des participations dans les sociétés associées. Sur ces bases, les goodwills de l'UGT Radio à l'international ont été dépréciés à hauteur de 11 Meuros au cours de l'exercice et les titres mis en équivalence Radio Z AG ont été dépréciés de 7,7 Meuros. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly sur Seine, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit & Synthèse

Thierry KARCHER

Deloitte & Associés

Henri LEJETTE

8 COMPTES SOCIAUX DE NRJ GROUP

au 31 décembre 2008

SOMMAIRE

8.1 Bilan social NRJ GROUP

8.2 Compte de résultat social NRJ GROUP

8.3 Tableau des flux de trésorerie NRJ GROUP

8.4 Annexe aux comptes sociaux NRJ GROUP

8.5 Inventaire des valeurs mobilières

8.6 Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

8.1 BILAN SOCIAL NRJ GROUP

ACTIF (En milliers d'euros)	Brut	Amortissements/ Provisions	Net au 31/12/2008	Net au 31/12/2007
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	48 858	41	48 817	48 829
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	6	4	2	3
Immobilisations financières				
Participations	1 824 198	1 203 424	620 774	836 133
Créances rattachées à des participations	297 289	1 200	296 089	
Prêts	8	8		
Autres immobilisations financières	488		488	467
Titres immobilisés	3 470	1 437	2 033	4 726
Total actif immobilisé	2 174 317	1 206 114	968 203	890 158
ACTIF CIRCULANT				
Avances & acomptes versés / commandes	119		119	206
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 880		7 880	13 056
Autres créances	33 624	39	33 585	346 572
Valeurs mobilières de placement	78 228	5 903	72 325	74 730
Disponibilités	18		18	5
Charges constatées d'avance	428		428	333
Total actif circulant	120 297	5 942	114 355	434 902
TOTAL GENERAL	2 294 614	1 212 056	1 082 558	1 325 060

PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	862	865
Prime d'émission et d'apport	1 251 274	1 734 606
Réserve légale	86	86
Autres réserves		17 588
Report à nouveau	207	
Résultat	(215 343)	(474 051)
Total capitaux propres	1 037 086	1 279 094
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	4 554	3 720
Provisions pour charges	180	30
Total provisions	4 734	3 750
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	110	855
Emprunts et dettes financières diverses	312	312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 356	9 836
Dettes fiscales et sociales	25 264	13 058
Autres dettes	9 690	18 091
Produits constatés d'avance	6	64
Total dettes	40 738	42 216
TOTAL GENERAL	1 082 558	1 325 060

8.2 COMPTE DE RESULTAT SOCIAL NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue de services	25 744	23 936
Chiffre d'affaires	25 744	23 936
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 493	1 519
Autres produits	26	25
Total Produits d'exploitation	27 263	25 480
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	13 541	14 477
Impôts, taxes et versements assimilés	788	650
Salaires et traitements	9 744	6 707
Charges sociales	4 128	2 833
Dotations d'exploitation sur immobilisations	14	13
Dotations d'exploitation pour risques et charges	1 045	1 185
Autres charges	303	281
Total Charges d'exploitation	29 563	26 146
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 300)	(666)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers sur participations et créances de l'actif immobilisé	75 454	263 123
Autres intérêts et produits assimilés	3 465	8 439
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 260	8 601
Différences positives de change	1	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 577	2 668
Total produits financiers	82 757	282 832
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	310 182	753 710
Intérêts et charges assimilées	4	10 724
Différences négatives de change	1	1
Charges nettes sur cessions de titres immobilisés	1 776	
Total charges financières	311 963	764 435
RESULTAT FINANCIER	(229 206)	(481 603)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(231 506)	(482 270)

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 000	
Produits de cession d'éléments d'actif	9	
Reprises sur provisions et transferts de charges	60	74
Total produits exceptionnels	15 069	74
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 565	876
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	170	
valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	2	
Total charges exceptionnelles	1 737	876
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 332	(802)
Participation des salariés	(529)	(429)
Impôt sur les résultats	3 360	9 450
RESULTAT NET	(215 343)	(474 051)

8.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	TUP Sonopar	31/12/2008	31/12/2007
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		(215 343)	(474 051)
Dotations aux amortissements et provisions		305 955	754 907
Reprises sur amortissements et provisions		(1 321)	(9 847)
Boni de fusion	2 703		
Résultat sur cession des éléments d'actif		(14 837)	
Marge brute d'autofinancement	2 703	74 454	271 009
Variation des autres flux d'exploitation	25 530	(508)	6 470
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	28 233	73 946	277 479
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	(38 605)	(39 939)	(1 440)
Cessions d'immobilisations	10 374	30 086	
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(28 231)	(9 853)	(1 440)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital et des primes d'émission, de fusion, d'apport		(1 792)	
Dividendes versés		(24 872)	(24 913)
Placements à moyen terme		(21 768)	
Variation des comptes courants filiales		(39 077)	(231 868)
Autres			153
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)		(87 509)	(256 628)
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)	2	(23 416)	19 411
Trésorerie à l'ouverture (D)		73 881	54 470
Trésorerie à la clôture (A) + (B) + (C) + (D)	2	50 465	73 881
Valeurs mobilières de placement		78 228	75 348
Provisions sur valeurs mobilières de placement		(5 903)	(618)
Disponibilités		18	6
Concours bancaires		(110)	(855)
Total		72 233	73 881
Reclassement des actions propres en placements à moyen terme		21 768	
Trésorerie de clôture		50 465	73 881

8.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX NRJ GROUP

8.4.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

8.4.2 PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

8.4.3 NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 - VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

NOTE 2 – TITRES IMMOBILISES

NOTE 3 – VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

NOTE 4 – TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

NOTE 5 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT NETTES

NOTE 6 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

NOTE 7 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

NOTE 8 – PAIEMENT EN ACTIONS – Descriptions des principales caractéristiques des plans de stock options

NOTE 9 – ETAT DES PROVISIONS

8.4.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 10- CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 11 – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NOTE 12 – RESULTAT FINANCIER

NOTE 13 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 14 – REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

8.4.5 AUTRES INFORMATIONS

NOTE 15 – ECHEANCES DES DETTES

NOTE 16 – ECHEANCES DES CREANCES

NOTE 17 – ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES
LIEES ET PARTICIPATIONS

NOTE 18 – CHARGES A PAYER

NOTE 19 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

NOTE 20 – LITIGES

NOTE 21 – INTEGRATION FISCALE

NOTE 22 – BENEFICE FISCAL CONSOLIDE

NOTE 23 – EFFECTIF MOYEN

NOTE 24 – INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS

NOTE 25 – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

NOTE 26 – CONSOLIDATION

NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société NRJ GROUP est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 22 rue Boileau 75 016 Paris.

Les comptes sociaux de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2009. Les informations figurant ci-après constituent l'annexe aux comptes de l'exercice social de 12 mois clôturant le 31 décembre 2008. Les comptes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

8.4.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale du 27 juin 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et de l'approbation préalable du Conseil de surveillance, a décidé conformément aux dispositions de l'article L 225-57 du Code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion par un Conseil d'administration prévue aux articles L 225-17 à L 225-56 dudit code.

Début mai 2008, NRJ GROUP a cédé 40 % du capital de la société NRJ MOBILE SAS au groupe CREDIT MUTUEL – CIC pour un prix de cession de 15 millions d'euros. A l'issue de cette opération, NRJ GROUP ne détient plus que 10% de la société NRJ MOBILE SAS.

Dans le cadre de la simplification de l'organigramme juridique du Groupe, NRJ GROUP a absorbé sa filiale la société SONOPAR PARTICIPATIONS SAS par transmission universelle de patrimoine en date du 29 décembre 2008. Cette opération a généré un boni de fusion de 2 703 milliers d'euros (cf. note 8.4.3) et a été réalisée à la valeur nette comptable. En suite de cette opération, la société RIRE & CHANSONS SAS est désormais une filiale directe de NRJ GROUP.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place en 2008, NRJ GROUP a procédé à l'acquisition de 4 139 465 actions, soit 4,80% de son capital, pour un montant brut total de 28 174 milliers d'euros.

8.4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise :

- ♦ continuité de l'exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers ainsi que sur les informations figurant en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles s'inscrivent dans le contexte de crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Les estimations et hypothèses retenues servent de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants

Les principaux postes des états financiers sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- ♦ la valorisation des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée,
- ♦ la valorisation des participations,
- ♦ le montant des engagements de retraite,
- ♦ le montant des provisions pour litiges.

CHANGEMENT DE METHODE ET COMPARABILITE DES EXERCICES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production (frais accessoires inclus), au cours de l'exercice durant lequel elles ont été acquises.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

- autres concessions, brevets, licences 5 ans

Les immobilisations incorporelles non amortissables correspondent à la marque NRJ.

A la clôture de chaque exercice, le Groupe procède à une estimation de la valeur actuelle de la marque en retenant la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou (ii) sa valeur d'utilité, déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Dans le cas où la valeur actuelle ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée à due concurrence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'achat ou à leur valeur de souscription, diminué(e) des éventuelles provisions pour dépréciation constituées dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par référence aux performances historiques, aux évolutions de marché, aux perspectives attendues sur les années futures ainsi qu'à tout autre élément permettant une évaluation pertinente.

Les hypothèses utilisées pour apprécier les perspectives attendues selon la méthode des flux de trésorerie actualisés par application d'un taux après IS sont les suivantes :

	31/12/2008		31/12/2007	
	% actualisation	% croissance infinie	% actualisation	% croissance infinie
Radio en France	9,99%	1,50%	9,35 %	1,5 %
Radio à l'international	9,99%	1,50%	9,35 %	1,5 %
Diffusion	9,99%	2,00%	9,35 %	3,0 %
Hors média	9,99%	3,00%	9,35 %	3,0 %
Télévision	11,19%	1,50%	11,85 %	3,0 %
Téléphonie			11,85 %	3,0 %
Autres activités	9,99%	1,50%	9,35 %	3,0 %

Les actions propres correspondant aux options d'achat d'actions définitivement non exercées ainsi que les actions propres destinées à être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité sont classées en titres immobilisés à l'actif du Bilan (cf. note 2). Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO et une provision est calculée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

Dans le tableau de variation des flux de trésorerie, les actions propres sont considérées comme des placements à moyen terme et ne font donc pas partie de la trésorerie disponible.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation faisant l'objet d'une estimation individualisée est pratiquée lorsque des risques de non recouvrement le justifient.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

Des opérations de rachat et de souscription étant réalisées systématiquement en date de clôture, le coût historique et la valeur vénale au 31 décembre 2008 sont quasiment identiques.

Les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions de NRJ GROUP affectées aux salariés notamment dans le cadre des plans d'achat d'actions en cours sont classées en valeurs mobilières de placement. Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO et une provision est calculée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2000-10.

PARTICIPATION DES SALARIES

L'ensemble des sociétés françaises détenues au 1^{er} janvier à au moins 50% par NRJ GROUP font partie de l'accord de participation des salariés Groupe. Les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation dans le cadre de cet accord groupe sont celles prévues par la loi. En revanche, la réserve ainsi déterminée est répartie entre tous les salariés des sociétés ayant adhéré à l'accord, quelque soit le niveau de leur résultat, pour autant que les salariés justifient d'au moins trois mois d'ancienneté.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnelles incluent, d'une part les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et, d'autre part des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires se définissent par leur nature inhabituelle, l'importance des montants concernés et leur caractère non récurrent.

INTEGRATION FISCALE

La société NRJ GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code général des impôts. Au 31 Décembre 2008, le périmètre d'intégration de NRJ GROUP comprenait 28 sociétés, dont les principales sont les suivantes : NRJ SAS, NRJ GLOBAL SAS, TOWERCAST SAS, NRJ PRODUCTION SAS, REGIE NETWORKS SAS, CHERIE FM SAS, RIRE & CHANSONS SAS et RADIO NOSTALGIE SAS.

Le régime retenu est celui de droit commun. L'économie d'impôt nette est comptabilisée chez NRJ GROUP, mère du groupe fiscal.

BENEFICE FISCAL CONSOLIDE

L'impôt exigible, au titre d'une année, est déterminé en application de l'agrément au régime du Bénéfice Fiscal Consolidé prévu à l'article 209 quinquiés du Code Général des Impôts, accordé le 21 juillet 2004 par le Ministère de l'Economie et des Finances. Cet agrément avait été donné pour une première période de 5 exercices, se terminant au 31 décembre 2007. Une demande de prolongation pour une durée de 3 exercices à compter du 1er janvier 2008 a été déposée fin 2007 auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. NRJ GROUP a obtenu l'accord formel sur la prolongation de ce régime le 13 mars 2009.

Le passif qui résulterait de la sortie de NRJ GROUP du régime du bénéfice fiscal consolidé ou de la réduction de la participation dans une filiale française non intégrée fiscalement est comptabilisé en fonction du caractère probable de l'occurrence des événements générateurs créant, dans le principe, l'obligation de reversement de l'économie d'impôt.

L'économie d'impôt (ou la charge supplémentaire) nette est comptabilisée chez NRJ GROUP, mère du groupe fiscal.

8.4.3 NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 - VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

	Valeurs brutes au 31/12/2007	Acquisitions et autres augmen- tations	Cessions et autres diminu- tions	Reclassements et autres	Valeurs brutes au 31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Marque NRJ	48 802				48 802
Autres concessions, brevets, licences	56				56
Total	48 858				48 858
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Autres immobilisations corporelles	35	4	33		6
Total	35	4	33		6
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations (1)	1 736 171	188	170	88 009	1 824 198
Créances rattachées à des participations (2)		39 077		258 212	297 289
Prêts	8				8
Autres immobilisations financières	467	21			488
Titres immobilisés	10 121	1 120	2 907	(4 864)	3 470
Total	1 795 767	40 406	3 077	341 357	2 125 453
Total général	1 795 660	40 410	3 110	341 357	2 174 317

(1) Détail des mouvements des participations par titre :

	Acquisitions et autres augmenta- tions	Cessions et autres diminu- tions	Reclassements et autres
Acquisitions			
7L SAS	188		
Cessions			
NRJ MOBILE SAS		160	
SOCETE DE TELEVISION LOCALE SAS		10	
Augmentation de capital par incorpora- tion de créances			
NRJ 12 SAS			56 400
NRJ EVENTS SAS			3 378
Transmission universelle de patrimoine			
RIRE & CHANSONS SAS			38 605
SONOPAR PARTICIPATIONS SAS			(10 374)
Total général	188	170	88 009

(2) Les avances financières au filiales ainsi que les intérêts courus rattachés ont été reclassés du poste « autres créan-
ces » au poste « créances rattachées à des participations » :

Montant au 1er janvier 2008	317 990
Augmentation de capital par incorporation de créances	(59 778)
Augmentations	39 077
Solde au 31 décembre 2008	297 289

NOTE 2 – TITRES IMMOBILISES

Les titres immobilisés correspondent aux actions propres détenues par NRJ GROUP dans le cadre du contrat de liquidité ainsi que les actions propres correspondant à la couverture de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions venus à échéance. Leur nombre et leur valeur brute ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Au titre du contrat de liquidité	Au titre de la couverture de plan d'options	Total
Nombre d'actions propres en titres immobilisés au 31/12/2007	340 000	287 700	627 700
Annulation des actions propres par réduction du capital		(287 700)	(287 700)
Acquisitions nettes de titres	29 000		29 000
Nombre d'actions propres en titres immobilisés au 31/12/2008	369 000		369 000
Valeurs brutes au 31/12/2007	5 257	4 864	10 121
Annulation des actions propres par réduction du capital		(4 864)	(4 864)
Acquisitions	1 120		1 120
Cessions	(2 907)		(2 907)
Valeur brute au 31/12/2008	3 470		3 470

Au 31 décembre 2008, NRJ GROUP détient 369 000 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

NOTE 3 - VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

	Montant au 31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Autres Mouvements	Montant au 31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Marque NRJ					
Autres concessions, brevets, licences	30	11			41
Total	30	11			41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Autres immobilisations corporelles	32	2	30		4
Total	32	2	30		4
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations (1)	900 038	303 386			1 203 424
Créances rattachées à des participations (2)		1 137		63	1 200
Prêts	8				8
Titres immobilisés	5 395	374	1 261	(3 071)	1 437
Total	905 441	304 897	1 261	(3 008)	1 204 869
Total général	905 503	304 910	1 291	(3 008)	1 204 914
Dotations/reprises exploitation		13			
Dotations/ reprises financières		304 897	1 261		
Dotations/ reprises exceptionnelles					
Total		304 910	1 261		

(1) La dotation aux provisions des titres de participation concerne principalement la société NRJ SAS à hauteur de 300 000 milliers d'euros (cf. NOTE 12 – RESULTAT FINANCIER).

(2) Un reclassement des provisions sur avances financières aux filiales a été effectué du poste « Autres créances » au poste « créances rattachées à des participations » pour 63 milliers d'euros.

NOTE 4 - TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés				Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT	Bénéfice (+) ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue							
Renseignements détaillés				Brute	Nette					
1. FILIALES (détenues à plus de 50%)										
CHERIE FM SAS	1 653	4 582	99,99%	6 234	6 234	7 741		27 247	2 371	3 091
NRJ SAS	10 421	79 076	100,00%	1 712 816	512 816	225 048		73 052	44 743	57 838
RIRE ET CHANSONS SAS	179	(1 044)	100,00%	38 605	38 604	53		8 403	(769)	
NRJ 12 SARL	40	161	100,00%	56 475	56 475	16 672		24 555	(20 563)	
NRJ EVENTS SARL	8	(1 145)	100,00%	3 385		3 154		6 830	(1 145)	
NRJ ENTERTAINMENT SARL	8	2 485	100,00%	8	8			621	2 484	213
CANAL MUSIC SA	32	(2 275)	100,00%	1 500	1 500	2 240		45	(53)	
ENERGY BRANDING SA	102 (a)	(132) (a)	100,00%	615	615	30			50 (a)	
SOCIETE de TELEVISION LOCALE SAS	37	(6 483)	75,00%	28	28	7 810		878	(6 135)	
SCI LES STUDIOS DE LA POMPIGNANE	10	(194)	99,90%	10	10	2 154		282	(20)	
7 L SAS	111	636	90,68%	4 296	4 296			227	(1 702)	
BOILEAU TV SAS	37	19	100,00%	37	37	3 109			18	
NRJ BOILEAU 1 SAS	37	(2)	100,00%	37	37				(2)	
NRJ BOILEAU 2 SAS	37	(2)	100,00%	37	37				(2)	
NRJ BOILEAU 3 SAS	37	(2)	100,00%	37	37				(2)	
Sous-total (1)				1 824 120	620 734	268 011				61 142
2. PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50%)										
CHOC FM	NC	NC	15,00%	36				NC	NC	
NRJ MOBILE SAS	100	(20 418)	10,00%	40	40	63		55 465	(46 441)	
Sous-total (2)				78	40	63				
TOTAL GENERAL (1) + (2)				1 824 198	620 774	268 074				61 142
(a) CHF										
NC : non communiqué										

NOTE 5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT NETTES

(en milliers d'euros)	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)
Certificats de dépôt	170	170
Actions propres (a)	21 769	
Valeurs mobilières de placement (b)	50 385	74 560
Valeurs mobilières de placement	72 324	74 730

(a) Actions propres

Le nombre et la valeur des actions propres détenues par NRJ GROUP affectées aux salariés notamment dans le cadre des plans d'achat d'actions en cours ont évolué comme suit :

Actions propres affectées aux salariés	
Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2007	
Acquisitions nettes de titres	3 950 867
Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2008	3 950 867
Valeur nette au 31 décembre 2007	-
Acquisitions	27 054
Dotation aux provisions	(5 286)
Valeur nette au 31 décembre 2008	21 768

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, NRJ GROUP détient 369 000 actions propres classées en titres immobilisés (voir Note 2).

(b) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de parts de FCP et d'actions de SICAV monétaires euro. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	31/12/2007	Augmentation	Diminution	Plus value nette	31/12/2008
Parts de FCP et d'actions de SICAV monétaires euro	74 560	801 667	828 416	2 574	50 385

NOTE 6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions	Nombre d'actions	Total en milliers €
A droit de vote simple	20 398 391	204
A droit de vote double	65 794 613	658
Total	86 193 004	862

La valeur nominale de l'action est de 0,01 euro.

NOTE 7 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserve Légale	Autres Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Au 31 décembre 2007	865	1 734 606	86	17 588		(474 051)	1 279 094
Affectation du résultat 2007		(456 463)		(17 588)		474 051	
Distribution de dividendes		(25 079)			207		(24 872) (2)
Réduction de capital (1)	(3)	(1 790)					(1 793)
Résultat 2008						(215 343)	(215 343)
Au 31 décembre 2008	862	1 251 274	86		207	(215 343)	1 037 086

- (1) Le Conseil d'administration du 27 août 2008 a décidé, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, de réduire le capital social de 2.877 euros par annulation de 287.700 actions auto détenues et affectées à l'objectif d'annulation. La différence entre la valeur comptable de ces actions et leur valeur nominale soit 1 789 milliers d'euros a été imputée sur le compte « prime d'émission »

- (2) Soit 85 767 004 actions à 0.29 euros par action.

NOTE 8- PAIEMENT EN ACTIONS - Description des principales caractéristiques des plans de stock options

Les plans de stock options octroyés aux dirigeants ainsi qu'à certains employés permanents du Groupe sont des plans d'achat d'actions. Les plans ne prévoient pas de possibilité de règlement en trésorerie.

Au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008, le Conseil d'Administration du 15 septembre 2008 a octroyé aux dirigeants ainsi qu'à certains salariés 1 106 000 options d'achats d'action réparties en deux plans. Le premier plan prévoit l'octroi de 200 000 options d'achats d'actions à un prix d'exercice de 7,5 euros ; le deuxième plan prévoit l'octroi de 906 000 options d'achats d'actions à un prix d'exercice de 8,25 euros. Le nombre d'actions définitif dépend également de critères de performance, qui ne sont pas liés au cours de l'action en bourse.

Dans les deux cas, les options pourront être exercées après une période d'acquisition de 4 ans et pendant une période de 2 ans.

Pour exercer ses options, le bénéficiaire devra être salarié ou mandataire social de la société ou de ses filiales au jour de l'exercice des options.

Historique des attributions d'options d'achats d'actions

Information sur les plans d'options d'achat d'actions		
	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'assemblée	27 juin 2008	27 juin 2008
Date du Conseil d'administration	15 septembre 2008	15 septembre 2008
Nombre total d'actions pouvant être achetées :	200.000	906.000
(i) dont le nombre pouvant être achetées par		
- des mandataires sociaux (Maryam SALEHI, administrateur)		400.000
- dix premiers attributaires salariés	200.000	506.000
(ii) dont nombre attribué		
- sans condition de performance	80.000	303.000
- avec condition de performance	120.000	603.000
Point de départ d'exercice des options :	16/09/2012	16/09/2012
- Options sans condition de performance	A l'expiration d'un délai de 20 jours de bourse après publication des résultats 2011	A l'expiration d'un délai de 20 jours de bourse après publication des résultats 2011
- Options avec conditions de performance		
Date d'expiration	2 ans à compter du point de départ d'exercice	2 ans à compter du point de départ d'exercice
Prix d'achat	7,50 euros	8,25 euros
Modalités d'exercice		
- sans conditions de performance	80.000 options exerçables compter du point de départ d'exercice	303.000 options exerçables à compter du point de départ d'exercice
- avec conditions de performance	120.000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 (1)	603.000 options exerçables en cas de réalisation de conditions liées au ROC 2009, 2010 et 2011 (2)
Nombre d'actions achetées	0	0
Nombre cumulé d'options d'achat actions annulées ou caduques	0	0
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	200.000	906.000
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution de sociale de 10% (3)	1,76 euro	1,56 euro

(1) 40 .000 options exerçables si le ROC 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété, 40.000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété et 40.000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété. L'ensemble des options exerçables (120.000 au maximum) ne pourront être exercées que post publication des résultats 2011 + 20 jours de bourse et pendant 2 ans.

(2) 201.000 options exerçables si le ROC 2009 est = ou > au ROC 2009 budgété, 201.000 options exerçables si le ROC 2010 est = ou > au ROC 2010 budgété et 201.000 options exerçables si le ROC 2011 est = ou > au ROC 2011 budgété. L'ensemble des options exerçables (603.000 au maximum) ne pourront être exercées que post publication des résultats 2011 + 20 jours de bourse et pendant 2 ans.

(3) La valeur des actions retenues comme assiette de la contribution sociale de 10% correspond à leur juste valeur déterminée selon le modèle Binomial à partir des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Taux de rotation du personnel	Juste valeur unitaire
Plan n°1	6,95 euro	7,50 euro	30%	6 ans	4,25%	3%	0%	1,76 euro
Plan n°2	6,95 euro	8,25 euro	30%	6 ans	4,25%	3%	14%	1,56 euro

Informations sur les options d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice par NRJ GROUP et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de NRJ GROUP et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	1.106.000	8,11 €	200.000	906.000
Options détenues sur NRJ GROUP et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de NRJ GROUP et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

NOTE 9 - ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant net au 31/12/2007	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Montant net au 31/12/2008
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Autres provisions pour risques et charges (a)	3 750	1 044	10	50		4 734
Total provisions pour risques et charges	3 750	1 044	10	50		4 734
PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
- Sur immobilisations financières (b)	900 038	303 386				1 203 424
- Sur autres immobilisations financières	8					8
- Sur titres immobilisés	5 395	374	1 261		(3 071) (c)	1 437
- Sur Comptes Courants	63	1 137				1 200
- Sur Débiteurs divers	38					38
- Sur Valeurs mobilières de Placement	618					618
- Sur Actions propres	0	5 286				5 286
Total provisions pour dépréciation	906 160	310 183	1 261		(3 071)	1 212 011
Total général	909 910	311 227	1 271	50	(3 071)	1 216 745
Dont dotations et reprises						
Exploitation		1 045	10			
Financières		310 182	1 261			
Total		311 227	1 271			

(a) Les autres provisions pour risques et charges couvrent des risques potentiels valorisés conformément aux règlements CRC 2000-10 & 2004-06. Il s'agit essentiellement de risques dans le cadre de procès ou litiges dans le cours normal des activités de la Société. Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par NRJ GROUP et ses conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

(b) Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières concernent principalement les titres NRJ SAS (cf. 8.4.3 note 3)

(c) reclassement en titres immobilisés de la provision pour actions propres relatives à l'annulation des 287 700 actions propres

8.4.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 - CHIFFRE D'AFFAIRES

	31/12/2008	31/12/2007
Loyers	2 641	2 370
Charges locatives	549	266
Managements fees	19 713	18 441
Redevances de marques	2 195	2 080
Redevances étrangères	202	289
Autres produits	444	490
Chiffre d'affaires	25 744	23 936

Les autres produits de l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprennent les refacturations de personnel et d'honoraires aux autres sociétés du Groupe.

NOTE – 11 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2008	31/12/2007
Sous-traitance	163	406
Locations et charges locatives	7 843	6 401
Entretiens et réparations	597	1 476
Personnel extérieur	541	596
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	2 849	3 057
Publicité et relations publiques	201	1 314
Services bancaires	125	86
Autres	1 222	1 141
Autres achats et charges externes	13 541	14 477

Le poste « autres » comprend des charges liées au personnel administratif, à l'activité immobilière et au développement du Groupe.

NOTE 12 - RESULTAT FINANCIER

	31/12/2008	31/12/2007
Actions propres	(5 801)	(3 710)
Intérêts sur comptes courants	14 831	8 438
Dividendes	61 142	263 122
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(303 386)	(750 000)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des comptes courants	(1 137)	7 351
Abandon de créances		(10 721)
Produits financiers sur valeurs mobilières de placement	2 577	2 668
Dotations nettes aux provisions pour risque financier	(374)	1 249
Boni de fusion	2 703	
Autres charges et produits financiers	239	
Résultat financier	(229 206)	(481 603)

En 2006 puis en 2007, les évolutions de conditions de marché ont amené NRJ GROUP à déterminer la valeur d'utilité des titres NRJ SAS pour la comparer à leur valeur comptable. Deux approches ont été retenues :

- ♦ la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par NRJ SAS et ses filiales,
- ♦ la méthode des comparables boursiers, y compris en référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Sur la base de cette méthode, une provision totale de 900 000 milliers d'euros a été constituée au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, les hypothèses utilisées pour ces évaluations ont été mises à jour pour tenir compte notamment des nouvelles conditions de marché publicitaires, des perspectives d'activité et des évolutions de taux. Sur cette base, une dotation complémentaire de 300 000 milliers d'euros a été constatée pour ramener la valeur nette comptable des titres NRJ SAS à 512 816 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant des charges exceptionnelles correspond principalement à des indemnités liées au personnel pour 1 493 milliers d'euros.

Le montant des produits exceptionnels sur opérations en capital correspond à la cession de 40% du capital de la société NRJ MOBILE SAS pour 15 000 milliers d'euros.

NOTE 14 - REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant (1)	(231 506)		(231 506)
Résultat exceptionnel à court terme (2)	13 332		13 332
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (3)	529		529
Produit d'impôt net (4)		3 360	3 360
Total = (1) + (2) - (3) + (4)	(218 703)	3 360	(215 343)

Le produit d'impôt net se décompose de la manière suivante :

Produit d'impôt net	
Impôt social sur les bénéfices 2008	(*) (3 376)
Economie d'impôt nette relative au régime de l'intégration fiscale pour 2008	(**) 12 030
Economie d'impôt nette relative au régime du bénéfice fiscal consolidé pour 2008	(***) (7 726)
Solde d'impôt relatif au régime du bénéfice fiscal consolidé pour 2007	1 500
Solde contrôles fiscaux et réclamations contentieuses	932
Produit d'impôt net	
Total	3 360

(*) Le bénéfice fiscal de NRJ GROUP comme si la société était imposée séparément s'élève à 9 878 milliers d'euros. La société ne dispose pas de déficits reportables propres.

(**) A titre d'information, le résultat d'ensemble des sociétés intégrées fiscalement pour 2008 s'élève à 36 784 milliers d'euros imposé au taux normal, soit un impôt de 12 641 milliers d'euros (contribution sociale sur les bénéfices incluse). Au 31 décembre 2008, les déficits reportables des sociétés françaises appartenant au périmètre d'intégration fiscale consolidé dont a bénéficié NRJ GROUP s'élèvent à 94 741 milliers d'euros.

(***) Après prise en compte de 13 006 milliers d'euros de reversements éventuels d'économies d'impôt. Le résultat fiscal estimé du Groupe au titre du régime du bénéfice fiscal consolidé pour 2008 s'élève à 22 231 milliers d'euros.

8.4.5 AUTRES INFORMATIONS

NOTE 15 - ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	110	110	
Emprunts & dettes financières diverses	312		312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 356	5 356	
Personnel et organismes sociaux	3 042	3 042	
Etat	22 222	22 222	
Groupe et associés	6 020	6 020	
Autres dettes	3 670	3 670	
Produits constatés d'avance	6	6	
Total	40 738	40 426	312

NOTE 16 - ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts	8		8
Autres immobilisations financières	3 958	3 470	488
Créances rattachées à des participations	297 289		297 289
Créances clients	7 880	7 880	
Personnel et organismes sociaux	158	158	
Etat	24 345	24 345	
Groupe et associés	1 469	1 469	
Débiteurs divers	7 652	7 652	
Charges constatées d'avance	428	428	
Total	343 187	45 402	297 785

NOTE 17 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

	Entreprises liées
ACTIF	
Immobilisations financières	
Participations	1 824 198
Créances rattachées à des participations	297 227
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	7 880
PASSIF	
Dettes	
Emprunts & Dettes financières divers	312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900
Autres dettes	4 551
COMPTE DE RESULTAT	
Produits d'exploitation	
Chiffre d'affaires	25 744
Charges d'exploitation	
Achat non stockés	3
Location et charges locatives	5 950
Entretien	568
Etudes et recherches	104
Rémunération d'intermédiaires	172
Publications & relations publiques	36
Transport et déplacements	74
Redevances	211
Produits financiers	
Produits des participations	61 141
Autres produits financiers	17 016
Charges financières	
Dotations aux provisions	304 526
Autres charges financières	3

NOTE 18 - CHARGES A PAYER

	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
Factures non parvenues	3 406	7 205
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Etat et organismes sociaux	22 222	11 339
Total	25 628	18 544

NOTE 19 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

(a) Au 31 décembre 2008, la société n'a pas tenu compte des dispositions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 23 juillet 2008 pour le calcul des engagements en matière de départ à la retraite.

L'application des dispositions de l'ANI pourrait, selon les négociations en cours entre les organismes sociaux, avoir un impact sur le montant de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés. Néanmoins, compte tenu de l'état actuel des discussions l'application de l'ANI reste incertaine à ce jour. L'impact de l'application de ces dispositions sur le montant de l'engagement au 31 décembre 2008 n'a pas été chiffré.

A la clôture de l'exercice, le montant des engagements en matière de départ à la retraite des salariés de NRJ GROUP s'élève à 63 milliers d'euros sans tenir compte des dispositions de l'ANI. Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- ♦ âge de départ en retraite 65 ans,
- ♦ nombre de mois de salaires dus calculé en fonction des conventions collectives applicables,
- ♦ taux de rotation des salariés calculé sur une moyenne arithmétique glissante,
- ♦ taux d'actualisation retenu en référence à l'indice Bloomberg au 31 décembre 2008 soit 5.20%.
- ♦ taux de revalorisation fixé à 1,5% (pourcentage effectivement constaté depuis plusieurs années).

(b) NRJ GROUP s'est portée garante de sa filiale NRJ 12 SARL pour tous les engagements financiers pris par cette dernière vis-à-vis de la société TDF pour un montant maximal de 4,8 millions € (hors indemnité éventuelle en cas de rupture de contrat).

NOTE 20 - LITIGES

Les procédures initiées à l'encontre de NRJ GROUP par Monsieur Jean Charles MATHEY, révoqué de ses fonctions de Président du Directoire le 2 décembre 2005 et de son mandat de membre du Directoire le 21 février 2006 et licencié pour faute grave le 20 décembre 2005, ont toutes abouti au rejet de l'intégralité des demandes de Monsieur MATHEY formées à l'encontre de NRJ GROUP.

Ainsi, par jugement en date du 25 mars 2008, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Monsieur MATHEY de ses demandes en paiement de diverses indemnités au titre de ses révocations, dont le montant s'élevait à 2.651.500 euros. Monsieur MATHEY avait interjeté appel de ce jugement consulaire, mais la Cour d'Appel de Paris, par arrêt en date du 5 mars 2009, a confirmé la décision des premiers juges en toutes ses dispositions, considérant que ses révocations avaient été prononcées pour de justes motifs. Ce jugement de la Cour d'Appel de Paris demeure susceptible de faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

Par jugement en date du 25 novembre 2008, le Conseil des Prud'hommes de Paris a débouté Monsieur MATHEY de ses demandes en paiement de diverses indemnités au titre de son licenciement pour faute grave, dont le montant s'élevait à 4.000.000 euros. Ce jugement demeure susceptible d'un recours en appel.

NRJ GROUP est par ailleurs impliquée dans un certain nombre d'autres contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités.

Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par NRJ GROUP et ses conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

NOTE 21 - INTEGRATION FISCALE

L'économie d'impôt nette comptabilisée chez NRJ GROUP, société mère du groupe fiscal, s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2008, à 12 030 milliers d'euros.

NOTE 22 - BÉNÉFICE FISCAL CONSOLIDÉ

Le montant des versements d'impôts non provisionnés qui résulteraient de la sortie du bénéfice fiscal consolidé ou de la réduction de la participation dans une filiale française non intégrée fiscalement s'élève au maximum à 1 793 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 23 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	31/12/08 (12 mois)	31/12/07 (12 mois)
Cadres	86	81
Employés	36	40
Total	122	121

NOTE 24 - INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS

Avantages en nature : 16 375,72 euros

Salaires et rémunérations versés : 1 535 593,56 euros

Jetons de présence : 65 000 euros

NOTE 25 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au 31 décembre 2008, le volume d'heures des droits acquis au titre du DIF non utilisés s'élevait à 6 701.

En 2008, le volume d'heures ayant donné lieu à demandes s'élevait à 852.

NOTE 26 - CONSOLIDATION

NRJ GROUP SA est la Société mère du groupe NRJ GROUP.

NOTE 27- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sociaux de NRJ GROUP.

8.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

(En milliers d'euros)		
Sociétés	Pourcentage de détention	Valeur comptable nette des titres détenus
A. FILIALES FRANCAISES (détenues à plus de 50 %)		
CHERIE FM SAS	99,99%	6 234
NRJ SAS	100,00%	512 816
NRJ 12 SARL	100,00%	56 475
NRJ EVENTS SARL	100,00%	
NRJ ENTERTAINMENT SARL	100,00%	8
CANAL MUSIC SA	100,00%	1 500
ENERGY BRANDING SA	100,00%	615
SOCIETE DE TELEVISION LOCALE SAS	75,00%	28
SCI LES STUDIOS DE LA POMPIGNANE	99,90%	10
7 L SAS	90,68%	4 296
BOILEAU TV SAS	100,00%	37
NRJ BOILEAU 1 SAS	100,00%	37
NRJ BOILEAU 2 SAS	100,00%	37
NRJ BOILEAU 3 SAS	100,00%	37
RIRE ET CHANSONS SAS	100,00%	38 604
Total des filiales (1)		620 734
B. AUTRES TITRES		
CHOC FM	15,00%	
NRJ MOBILE SAS	10,00%	40
Total des autres titres (2)		40
C. TITRES DE PLACEMENT		
CERTIFICATS DE DEPOT		170
ACTIONS PROPRES		21 769
ACTIONS DE SICAV		50 385
Total des titres de placement (3)		72 324
TOTAL GENERAL (1) + (2) + (3)		693 098

8.6 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En milliers d'euros, sauf indication contraire)	30/09/2004	31/12/2005 (15 mois)	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	864,81	864,81	864,81	864,81	861,93
Nombre d'actions	86 480 704	86 480 704	86 480 704	86 480 704	86 193 004
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT	14 931	19 867	18 682	23 936	25 744
Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées	17 013	3 813	140 090	262 989	91 747
Impôts sur les bénéfices	(15 618)	(6 962)	(15 183)	(9 450)	(3 360)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	414	579	368	437	529
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	32 246	12 578	(5 817)	(474 051)	(215 343)
Résultat distribué	25 079	31 948	25 079	25 079	
RESULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant charges calculées	0,37	0,12	1,79	3,13	1,10
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	0,37	0,15	(0,07)	(5,48)	(2,50)
Dividende distribué (hors avoir fiscal)	0,29	0,37	0,29	0,29	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	84	89	106	121	122
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 058	7 537	7 884	6 707	9 744
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 186	2 818	2 777	2 834	4 128

8.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- ♦ le contrôle des comptes annuels de la société NRJ Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- ♦ la justification de nos appréciations ;
- ♦ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

Les immobilisations financières figurant à l'actif du bilan sont valorisées conformément à la méthode indiquée dans la note Immobilisations Financières de l'annexe. Sur ces bases, les titres de la filiale NRJ SAS ont été dépréciés ramenant leur valeur nette à fin décembre 2008 à un montant de 512,8 M€. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les évaluations réalisées par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ♦ la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- ♦ la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly sur Seine, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit & Synthèse

Thierry KARCHER

Deloitte & Associés

Henri LEJETTE

9 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2009

9.1 ORDRE DU JOUR

A caractère ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Renouvellement de la société Deloitte & Associés aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement de la société BEAS aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant,
- Nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société Conseil Audit & Synthèse (ex Groupe PIA),
- Nomination de Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société COEXCOM,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

A caractère extraordinaire :

- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Pouvoirs pour formalités.

9.2 PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Exposé des motifs des résolutions présentées à l'assemblée générale mixte

RESOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS (1^{ère} à 4^{ème} résolutions)

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2008, sur l'approbation des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et sur l'affectation du résultat 2008.

RENOUVELLEMENT/NOMINATION DE NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES (5^{ème} à 8^{ème} résolutions)

Les mandats des Commissaire aux comptes titulaires et suppléants arrivent à expiration avec la présente assemblée.

Au terme de ces mandats :

- ♦ Monsieur Henry Lejetté, signataire représentant la société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire personne morale, aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de 6 exercices successifs,
- ♦ Monsieur Thierry Karcher, signataire représentant la société Conseil Audit & Synthèse (ex Groupe PIA / Société PIA), Commissaire aux comptes titulaire personne morale, aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de 6 exercices successifs.

Nous vous suggérons de :

- ♦ Renouveler la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices,
- ♦ Renouveler la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices,
- ♦ Nommer en remplacement de la société Conseil Audit & Synthèse (ex GROUPE PIA), la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices,
- ♦ Nommer en remplacement de la société Coexcom, Monsieur Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices,

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société ou dans les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE (9^{ème} résolution)

Nous vous proposons de fixer le montant maximal global de jetons de présence à verser aux administrateurs au titre de l'exercice en cours, à 65.000 euros.

AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (10^{ème} résolution)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2008.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- ♦ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NRJ GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- ♦ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne pourraient excéder 5 % du capital de la société,
- ♦ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise,
- ♦ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- ♦ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Les achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens et à toutes époques, y compris en période d'offre publique mais dans le strict respect de la réglementation boursière applicable, notamment des conditions de l'article 232-17 du règlement général de l'autorité des marchés financiers.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 15 euros par action. En conséquence le montant maximal théorique de l'opération serait fixé à 129.289.506 euros.

RESOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES OU VALEURS MOBILIERES (11^{ème} résolution)

Pour faciliter le cas échéant, les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires dans la limite de 10 % de son montant, en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D'ACTIONS OU VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL RESERVEES AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE (12^{ème} résolution)

Afin d'être en conformité avec la loi et notamment avec l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, qui dispose que si une Assemblée Générale Extraordinaire se prononce sur une augmentation de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, nous soumettons donc à votre vote une telle résolution.

Toutefois, nous ne vous recommandons pas le vote de cette résolution car il ne nous paraît pas opportun de procéder actuellement à une telle opération.

La résolution présentée, en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, vous propose de consentir pour vingt-six mois à compter du jour de la décision de l'Assemblée Générale, une délégation de compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 1% du capital au jour de la décision du Conseil d'administration, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents auquel l'article L. 3332-1 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein de la Société ou de son groupe constitué par la Société et les entreprises françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués.

Le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital serait déterminé conformément à la loi par le Conseil d'administration et pourrait inclure une décote maximale de 20% par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents aux plans sus-visés, cette décote pouvant être modulée à la discrétion du Conseil d'administration.

9.3 PROJET DE RÉOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à cette date se soldant par une perte de 215.343.230,02 euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil sur la composition du Conseil d'administration, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

L'Assemblée Générale prend également acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat net part du groupe négatif de 4.610 milliers d'euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 215.343.230,02 euros, de la façon suivante :

- ♦ sur le poste « Report à nouveau » à hauteur de 206.973 euros, dont le solde est ainsi porté à 0 euro,
- ♦ sur le poste « Prime d'émission » à hauteur de 215.136.257,02 euros, dont le solde est ainsi porté à 1.036.137.875,65 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2005	31.997.860,48 euros (soit 0,37 euros par action)	–	–
2006	25.079.404,16 euros (soit 0,29 euros par action)	–	–
2007	–	345.922,816 euros (soit 0,004 euros par action)	24.733.481,34 euros (soit 0,286 euros par action)

Quatrième résolution - Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Renouvellement de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle la société Deloitte & Associés dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Elle a déclaré accepter ces fonctions.

Sixième résolution- Renouvellement de la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle la société BEAS dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Elle a déclaré accepter ces fonctions.

Septième résolution- Nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme en remplacement de la société Conseil Audit & Synthèse (ex Groupe PIA) dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, la société PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Elle a déclaré accepter ces fonctions.

Huitième résolution - Nomination de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme en remplacement de la société Coexcom dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il a déclaré accepter ces fonctions.

Neuvième résolution – Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à la somme maximum de 65.000 euros le montant global annuel des jetons de présence que le Conseil d'administration répartira entre ses membres pour l'exercice en cours.

Dixième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- ♦ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NRJ GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- ♦ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne pourront excéder 5 % du capital de la Société,
- ♦ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- ♦ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- ♦ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2008 dans sa vingtième résolution à caractère extraordinaire.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 129.289.506 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution – Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente assemblée.

4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, et en vue de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Douzième résolution – Délégation de compétence à donner afin de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-19 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital réservées aux salariés et dirigeants de la Société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3/ Fixe à vingt six mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de cette autorisation,
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation, à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital,
- 5/ Décide que le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration pourra ou non, avec faculté de subdélégation, mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Treizième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

9.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance jusqu'au 27 juin 2008 et de l'autorisation de votre Conseil d'Administration depuis cette date.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à se prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225-58 et R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

Avec Madame Maryam SALEHI :

Nouveau contrat de travail de Secrétaire Général assorti d'une rémunération fixe brute annuelle s'élevant à 180.000 € à compter du 1er février 2008.

Au titre de ce contrat de travail, Madame Maryam SALEHI a perçu une somme de 177.500 € pour l'exercice 2008. (Autorisation du Conseil de Surveillance du 25 janvier 2008).

La rémunération variable de Madame Maryam SALEHI au titre de l'exercice 2008 s'élève à 125.000 €. (Autorisation du Conseil d'Administration du 13 janvier 2009)

A l'issue de l'assemblée générale du 27 juin 2008 prononçant le changement de mode de direction de la Société, Madame Maryam SALEHI, jusqu'alors Vice-Président du Directoire est devenue administrateur de la Société.

Avec Monsieur Marc PALLAIN :

- ♦ Versement d'une indemnité de 200.000 € bruts de cotisations de sécurité sociale et de CSG/CRDS pour rupture de son mandat social ;
- ♦ Versement d'une indemnité de 505.000 € bruts de cotisations de sécurité sociale et de CSG/CRDS pour rupture de son contrat de travail ;
- ♦ Versement d'une indemnité de non concurrence mensuelle de 10.000 € pendant une période limitée de 36 mois à compter de la cessation effective de ses fonctions au sein du Groupe. (Autorisation du Conseil de Surveillance du 19 mai 2008)

A l'issue de l'assemblée générale du 27 juin 2008 prononçant le changement de mode de direction de la Société, Monsieur Marc PALLAIN a cessé ses fonctions de Président du Directoire.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- ♦ Contrat de licence de marque par lequel votre société concède à la société NRJ S.A.S. une licence exclusive d'exploitation des marques NRJ en France et à l'étranger. Le montant de cette redevance pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 s'élève à 2.625.022,11 € TTC.
- ♦ Au titre de son contrat de travail conclu avec la Société, en qualité de Conseiller Editorial et du Développement, Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX a perçu une rémunération brute de 35.521,20 € du 1er janvier au 27 juin 2008. Ce contrat a été suspendu à l'issue de l'assemblée générale du 27 juin 2008 statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 et approuvant le changement de mode de direction de la Société.

A l'issue de cette assemblée générale, Monsieur Jean-Paul BAUDECROUX, jusqu'alors Président du Conseil de Surveillance est devenu administrateur et Président Directeur Général de la Société.

Paris et Neuilly sur Seine, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit & Synthèse

Thierry KARCHER

Deloitte & Associés

Henri LEJETTE

9.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVÉE AUX SALARIÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment l'article L. 225-138, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux salariés adhérents de plan d'épargne, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer la compétence, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour décider des opérations et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de ces opérations en application des articles L.3332-19 et suivants du code du travail.

La délégation est donnée pour la réalisation d'augmentations du capital social (en une ou plusieurs fois) par émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce adhérents d'un plan d'épargne entreprise, dans la limite de 1% du montant du capital social atteint au jour de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation et indépendamment de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, ne pourra être ni inférieur à 20% (ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 12ième résolution.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 12ième résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris et Neuilly sur Seine, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit & Synthèse

Thierry KARCHER

Deloitte & Associés

Henri LEJETTE

9.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature (article L. 225-247) consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'assemblée. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre de la 11^{ème} résolution.

Par ailleurs, le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris et Neuilly sur Seine, le 14 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit & Synthèse

Thierry KARCHER

Deloitte & Associés

Henri LEJETTE